



République de Côte d'Ivoire
Union - Discipline - Travail



PLAN NATIONAL DE PROMOTION POUR L'ABANDON DES MUTILATIONS GENITALES FEMININES EN COTE D'IVOIRE

**PROGRAMME NATIONAL DE LUTTE CONTRE
LES VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE (PNLVBG)**



Table des matières

REMERCIEMENTS	3
PRÉFACE	4
AVANT PROPOS	6
INTRODUCTION	8
1. ANALYSE SITUATIONNELLE	10
1.1 Situation des MGF en Côte d'Ivoire	10
1.2 Bilan des interventions précédentes	12
1.2.1 Principales mesures prises par l'État pour lutter contre les MGF	12
1.2.2 L'action des Organisations non gouvernementales (ONG)	14
1.2.3 L'appui des partenaires au développement	15
1.3 Forces et faiblesses des initiatives précédentes	15
2. ANALYSE CAUSALE DU PHÉNOMÈNE DES MGF EN COTE D'IVOIRE	16
2.1 Problème central	16
2.2 Les causes principales de la persistance de la pratique des MGF	16
2.3 Analyse des parties prenantes	21
3. CADRAGE STRATÉGIQUE DU PLAN	22
3.1 Cadre juridique et conceptuel du plan	22
3.1.1 Les instruments de référence au plan international	22
3.1.2 Les documents de référence au niveau national	23
3.2 Vision stratégique du Gouvernement ivoirien en matière de lutte contre les MGF	24
3.3 Théorie du changement	25
3.4 Stratégie d'intervention	26
3.4.1 Résultat 1 : Les normes et croyances sociales	27
3.4.2 Résultat 2 : La répression des cas de MGF est systématisée	28
3.4.3 Résultat 3 : Les survivantes de MGF	29
3.4.4 Résultat 4 : La gestion du plan	30
3.5 Composantes du plan	31
4. CADRE INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE ET BUDGET PRÉVISIONNEL DU PLAN	32
4.1 Cadre institutionnel de mise en œuvre du plan	32
4.2 Budget prévisionnel et financement du plan	32
4.2.1 Modalités de financement du plan	32
4.2.2 Budget prévisionnel du plan	33
5. SUIVI ET ÉVALUATION DU PLAN	33
5.1 Plan de suivi-évaluation	33
5.2 Principaux indicateurs du plan	34
5.3 Cadre de mesure de la performance du plan	35
5.3.1 Données de base et valeurs cibles	35
5.3.2 Méthode de collecte des données	35
6. ANALYSE DES RISQUES ET DES CONDITIONS DE SUCCÈS DU PLAN	36
CONCLUSION	37
ANNEXES	38
- Cadre des résultats	I
- Matrice des actions prioritaires	XV
- Matrice des actions ressources	XXIX
- Liste des participants à l'atelier de validation	XLII

Liste des abréviations ou acronymes	
AFJCI	Association des Femmes Juristes de Côte d'Ivoire
ASAPSU	Association d'Aide à l'Autopromotion Sanitaire Urbaine
AVSI (Fondation)	Association des Volontaires pour le Service International
CI-AF	Comité Inter-Africain sur les pratiques traditionnelles ayant effet sur la santé des femmes et des enfants
CNLVBG	Comité National de Lutte contre les Violences Basées sur le Genre
CNVFFE	Comité National de Lutte contre les Violences faites aux femmes et aux Enfants
DEPG	Direction de l'Égalité et de la Promotion du Genre
EDS-MICS	Enquête Démographique et de Santé et à Indicateurs Multiples
EPP	École Primaire Publique
FDGE	FONDATION DJIGUI LA GRANDE ESPÉRANCE
GTGD	Groupe Thématique Genre et Développement
INS	Institut National de la Statistique
IRC	International Rescue Committee
MESAD	Mouvement pour l'Éducation, la Santé et le Développement
MFFE	Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant
MGF	Mutilations Génitales Féminines
MICS	Enquête à Indicateurs Multiples
ODAFEM	Organisation pour le Développement des Activités des Femmes
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
OSC	Organisation de la Société Civile
ONEF	Organisation Nationale pour l'Enfant, la Femme et la Famille
ONEG	Observatoire National de l'Equité et du Genre
ONUCI	Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
ONU Femmes	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
PCAD	Plan Cadre des Nations Unies pour le Développement
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
Sida CSO	Swedish International Development /Agency Civil Society Organisation
SNU	Système des Nations Unies
SOSVS	SOS Violences Sexuelles
SPJEP	Service de la Protection Judiciaire de l'Enfance et de la Jeunesse
SWEED	Projet pour l'Autonomisation des Femmes et le Dividende Démographique au Sahel
TRaC	Tracking Results Continously
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNICEF	Fonds des Nations Unies Pour l'Enfance
VBG	Violences Basées sur le Genre
VSC	Violences Sexuelles liées au Conflit
PTF	Partenaires techniques et financiers



REMERCIEMENTS

Le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant remercie les partenaires nationaux et internationaux qui ont contribué de façon active au processus d'élaboration et de validation du plan national de promotion pour l'abandon des Mutilations Génitales Féminines. Le ministère exprime sa gratitude à l'ONU Femmes, l'UNFPA, la FONDATION DJIGUI LA GRANDE ESPÉRANCE et la Fondation AVSI pour le leadership et l'appui technique et financier apporté.

Ces sincères remerciements s'adressent aux autres ministères du gouvernement, fortement impliqués dans l'élaboration de ce document. Il s'agit principalement du Ministère d'État, Ministère de la Défense; du Garde des Sceaux, Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme; des ministères de la Santé, de l'Hygiène et de la Couverture Maladie Universelle; du Plan et Développement de l'Économie et des Finances; du Budget et du Portefeuille de l'Etat; de l'Intérieur et de la Sécurité; de l'Emploi et de la Protection Sociale; de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation.

Le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant apprécie la qualité de l'apport des experts issus des structures étatiques, des partenaires internationaux, des ONG nationales et internationales actives dans la lutte contre les Mutilations Génitales Féminines (MGF), des autorités politiques et administratives, des leaders communautaires et guides religieux, très utiles à la production de ce document de référence en matière de lutte contre les MGF.

Il sait pouvoir compter sur l'engagement de tous pour la mise en œuvre réussie de ce plan.



PRÉFACE

Ancrées dans des pratiques ancestrales, culturelles et cultuelles de plusieurs communautés, les Mutilations Génitales Féminines (MGF) sont principalement pratiquées par les peuples du Grand Nord et de certains autres, de la région Ouest de la Côte d'Ivoire.

Au regard des enquêtes menées pour bien s'imprégner de ce fléau, il en résulte que plusieurs raisons seraient à l'origine de la persistance de cette pratique, au nombre desquelles : la préservation de l'identité communautaire, la préparation de la jeune fille au futur mariage, le gain financier pour les exciseuses et aussi le prestige socio-culturel de l'excisée, pour ne pas dire la victime.

Aussi, faut-il noter que les communautés au cœur de ces pratiques désormais interdites, sont prisonnières voire sous le joug, de diverses influences mythiques, mystiques et légendaires.

Pour rappel, de nombreuses mesures ont été prises par le Gouvernement de Côte d'Ivoire, avec le soutien de ses partenaires au développement ainsi qu'avec les organisations non gouvernementales internationales et nationales, dans le but de juguler ces flagrantes violations des droits de l'Homme en général et de ceux de la femme et de la jeune fille en particulier. A cet effet, la principale force de la lutte pour l'abandon des MGF en Côte d'Ivoire a été la création d'un cadre institutionnel et juridique dédié à la réponse nationale par l'État ; lequel cadre a permis de mener des actions dont les résultats ont entraîné la hausse du niveau de connaissance des populations sur les conséquences des MGF ainsi que la baisse progressive de sa prévalence, passant de 45% en 1994 (EDS) à 36,7% en 2016 (MICS). Il est bon de noter que ce résultat a été obtenu grâce à de nombreuses mesures prises, qui ont eu pour effet de faciliter la coordination des interventions, la synergie d'actions et la prise en charge multisectorielle des survivantes.

Cependant, malgré ces nobles initiatives du Gouvernement et de plusieurs ONG nationales et Internationales, à l'effet de voir cesser ces pratiques humiliantes et dégradantes pour la femme en générale et pour la jeune et petite fille en particulier, force est de constater que malheureusement encore, les MGF demeurent présentes, au sein des communautés indexées. C'est d'ailleurs pourquoi, Dans Ce Plan National Stratégique pour l'abandon des MGF, nous mettons un point d'honneur sur la sensibilisation des communautés en leur faisant comprendre que les cultures et traditions sont dynamiques dans le temps et dans l'espaces et que pour plusieurs raisons justifiées, relatives aux droits universels de l'Homme ; certaines pratiques devraient être dorénavant proscrites.

Il nous appartient donc à tous, de redoubler d'efforts et de travailler d'arrache-pied, en renforçant la synergie d'actions avec les ressources financières adéquates ainsi qu'avec tous nos Partenaires Techniques et Financiers, engagés dans la préservation de l'intégrité physique et de la dignité de nos femmes, jeunes filles et fillettes.

J'ose croire que ce Plan National Stratégique qui se veut un engagement pour tous et pour chacun, se traduira par l'obtention du résultat d'impact suivant à l'horizon 2025 : Le taux de prévalence nationale des MGF est réduit de 10 points passant de 36,7% à 26,7% grâce à l'adoption de normes sociales qui protègent les filles et les femmes contre les violences basées sur le genre.

Fort heureusement, le monde change, les mentalités en pleine mutation, évoluent et nous devons nous conformer à cette dynamique, au moment où nous élaborons ce document de stratégie et d'actions, pour l'élimination progressive puis totale des MGF, comme étant dorénavant, la norme observée dans nos communautés, dans nos familles...

Pour le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant, chaque enfant, quel que soit son genre, a droit à la protection, à la survie et à son plein épanouissement.

C'est ici le lieu pour moi, de remercier tous les Partenaires Techniques et Financiers (PTF), les Partenaires Bilatéraux, FONDATION DJIGUI LA GRANDE ESPERANCE, AmplifyChange, UNFPA et ONU Femmes, pour leur accompagnement constant.

J'en appelle à l'engagement et à l'implication effective de tous et de toutes, dans cette lutte que nous voulons acharnée, contre les Mutilations Génitales Féminine, à travers la mise en œuvre de cette boussole institutionnelle, comme ce fût le cas, lors de l'élaboration de ce document de Politique.

OUI, ensemble, nous y parviendrons.

 **Signature**

M^{me} Nassénéba TOURE

Ministre de la Femme, de la Famille et de l'Enfant

AVANT PROPOS

La Côte d'Ivoire, à l'instar des pays subsahariens, est confrontée à de nombreux problèmes associés à plusieurs déterminants l'empêchant de bénéficier du dividende démographique et du développement économique, notamment au plan sanitaire et comportemental.

Au niveau sanitaire, l'on note une morbidité et une mortalité maternelles et néonatales élevées du fait de certaines pratiques traditionnelles néfastes à la santé telles les Mutilations Génitales Féminines (MGF). En effet, le MICS 2016 indique une prévalence encore élevée des MGF en Côte d'Ivoire (36,7%). Cette prévalence est 10,4% chez les filles âgées de 0-14 ans tel que rapporte par les mères âgées de 15-49 ans.

En termes de comportements, selon la MICS 2016, encore 14% des femmes de 15-49 ans déclarent que la pratique de MGF/E doit continuer.

Ces statistiques sont alarmantes et interpellent les autorités, les parents, la communauté ainsi que tous les spécialistes de la relation d'aide.

Les parents, les communautés ont droit à une information claire, précise et scientifiquement exacte sur les méfaits de la pratique de l'excision sur la santé sexuelle et reproductive des personnes survivantes de cette pratique.

Les spécialistes de la relation d'aide ont un rôle d'accompagnement, de soutien et de prise en charge des cas pour permettre à chaque fille, chaque femme de vivre une sexualité responsable et une vie sexuelle épanouie. Ce rôle ne peut être exécuté convenablement qu'au travers d'une coordination efficace planifiée. D'où l'importance de ce plan de travail.

Il faut rappeler que le fondement de la lutte contre les MGF repose sur les droits humains. Il s'agit donc d'offrir aux populations le savoir, le droit d'explorer leurs propres valeurs et attitudes, et de renforcer leurs compétences en prise de décision, en communication et en réduction des risques relativement à la pratique des MGF. En effet les droits sexuels et reproductifs sont des droits de la personne liant la sexualité aux principes du respect de la vie privée, de l'égalité ainsi qu'aux valeurs d'intégrité, d'autonomie et de dignité des individus. Ces droits concernent tous les aspects de la vie sociale et la sexualité de tous et chacun, incluant des relations égalitaires entre hommes et femmes, le plein respect de l'intégrité de la personne et le respect réciproque.

C'est pourquoi ce plan de Promotion de l'Abandon des MGF en Côte d'Ivoire vise d'ici à 2025, la réduction de 10 points la prévalence nationale des MGF en passant de 36,7% à 26,7%.

Cet ouvrage constitue le document de référence dans le cadre de la lutte contre les MGF dans les 5 années à venir. Il permettra à chaque composante de la vie sociale impliquée dans la lutte de répondre efficacement aux préoccupations et sollicitations des individus et des communautés à lutter contre les MGF.

INTRODUCTION

i. Contexte général d'élaboration du plan national de promotion de l'abandon des mutilations génitales féminines.

Selon l'UNICEF (2016), au moins 200 millions de filles et de femmes ont subi des mutilations génitales dans 30 pays. Cet organisme onusien précise que les filles de 14 ans et moins représentent 44 millions du total des personnes excisées. Les pays où la prévalence des Mutilations Génitales Féminines (MGF) est la plus élevée pour cette tranche d'âge sont : la Gambie (56 %), la Mauritanie (54 %) et l'Indonésie où environ la moitié des filles âgées de 11 ans et plus ont subi cette pratique. Les pays où la prévalence des MGF chez les filles et les femmes de 15 à 49 ans est la plus élevée sont : la Somalie (98 %), la Guinée (97 %) et Djibouti (93 %).

Selon l'enquête par grappe à indicateurs multiples (MICS 2016), 36,7% des femmes âgées de 15 à 49 ans et 10,9% de filles âgées de 0 à 14 ans sont excisées en Côte d'Ivoire. Ces données indiquent que les MGF connaissent une forte survivance dans le pays, en dépit des multiples risques auxquels elles exposent les femmes et les filles.

De nombreuses actions en été entreprises en vue de lutter contre les MGF notamment l'adoption de la loi n° 98-756 et 98-757 du 23 décembre 1998 réprimant respectivement les unions précoces et les MGF, l'élaboration de la Stratégie Nationale de Lutte contre les Violences Basées sur le Genre (SN-LVBG) en 2014 et la mise en place du programme « HeForShe » (lui pour elle) en novembre 2017.

Mais en dépit du dispositif juridique et des autres mesures vigoureuses prises, les MGF qui consistent à l'ablation partielle ou totale des organes génitaux de la femme (le clitoris, les petites lèvres, les grandes lèvres), sont toujours pratiquées aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. Elle a été classifiée en 1995 par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) en quatre types :

- **Le type 1 appelé « circoncision ou sounna »** consiste en l'ablation du capuchon du clitoris avec ou sans excision partielle ou totale du clitoris;
- **Le type 2 nommé « clitoridectomie »** est l'excision du capuchon et du clitoris avec excision partielle ou totale des petites lèvres;
- **Le type 3 appelé « infibulation »** est l'ablation du capuchon du clitoris, des petites et des grandes lèvres et de leur suture réalisant la circoncision soudanaise ou excision pharaonique;
- **Le type 4 dit « inclassable »** peut être l'incision du clitoris ou des lèvres, l'incision ANGURYA pratiquée sur des fillettes au 8ème jour de la naissance pour enlever le bout de l'hymen (membrane obstruant le vagin vierge), la brûlure du clitoris et des tissus environnants par le feu, l'acide ou tout autre moyen, ou l'introduction de substances corrosives dans le vagin dans le but de le rétrécir.

Les MGF ont des conséquences graves sur les victimes tant sur les plans physique, médical que psychologique de la victime, soit de manière immédiate ou bien à moyen et à long terme.

Les conséquences immédiates des MGF sont les suivantes : douleurs très intenses, accompagnées de peur, d'angoisse, de choc post-traumatique (évanouissement); Hémorragie; transmission du VIH/SIDA; Infections de la plaie; rétentions urinaires; décès de la victime.

Les conséquences à moyen et long terme sont : Douleurs de la cicatrice; Infections génitales et urinaires (douleurs du bas ventre); Abscès, kystes vulvaires; Stérilité; Chéloïdes; Dyspareunie

(douleurs au cours des rapports sexuels); Rigidité du périnée; Accouchements difficiles; Déchirures vaginales et périnéales pendant l'accouchement; Saignements abondants lors de l'accouchement; Fistules vésico-vaginales; Mort-né liée à l'accouchement difficile; Décès de la mère pendant l'accouchement.

Du point de vue psycho-sociale, les conséquences des MGF sont les suivantes : Choc post-traumatique; Troubles de la sexualité : baisse du désir sexuel (libido); Peur des rapports sexuels; Frigidité; Rejet du conjoint (refus des rapports); Disputes dans le couple; Divorce.

Problème de santé publique selon l'OMS, les MGF sont considérées comme une grave violation des droits humains de la femme par les Nations Unies.

ii. Objectifs du plan

Le présent Plan National de Promotion de l'Abandon des MGF (PNPA-MGF) est élaboré en vue d'une meilleure structuration des interventions pour une réponse holistique et efficace à la problématique des MGF. A terme, le plan vise à réduire de 10 points la prévalence de ce phénomène d'ici à 2025.

iii. Méthodologie d'élaboration du plan

Le processus d'élaboration du PNPAMGF s'est déroulé selon une approche participative avec une forte implication des principales parties prenantes que sont: le Ministère de la femme, de la Famille et de l'Enfant (MFFE); le Ministère de la justice et des Droits de l'Homme; le Ministère en charge de l'Éducation Nationale, le Ministère en charge de la Protection Sociale; l'Observatoire National de l'Équité et du Genre (ONEG); l'UNFPA, ONU Femmes; les ONG nationales et internationales engagées dans la lutte contre ce phénomène⁽¹⁾.

Les principes de la gestion axée sur les résultats ont guidé son cadrage stratégique à travers des outils tels que l'analyse situationnelle et causale, l'analyse des parties prenantes et la théorie du changement.

Le MFFE à travers le Programme National de lutte contre les Violences basées sur le Genre (PNL-VBG), a coordonné ce processus avec l'appui technique et financier de AmplifyChange, l'UNFPA et de ONU Femmes.

Une équipe de consultants a conduit l'analyse situationnelle et la formulation de la stratégie de base. Elle a été appuyée par des personnes ressources issues de AVSI, de l'ONEG, de la Fondation Djigui et de ONU Femmes.

Globalement le processus a suivi les étapes suivantes :

- L'analyse situationnelle du phénomène des MGF à travers la revue documentaire et des missions de terrain, sur la période allant du 13/09/2019 au 08 Décembre 2020. Elle a été sanctionnée par un rapport qui décrit l'ampleur, le problème central et les causes du phénomène;
- La restitution par les consultants et l'affinement de l'analyse situationnelle lors d'un atelier multilatéral organisé en décembre 2020 à Dabou;
- La formulation des orientations stratégiques du plan par l'élaboration d'une théorie du changement, d'un cadre des résultats, d'une matrice d'actions et d'une feuille de route pour les étapes futures, lors du même atelier de Dabou;

¹ Voir liste complète des structures et leurs représentants en annexe

- L'organisation de séances de travail de finalisation du plan en comité restreint qui ont permis d'affiner les indicateurs et d'élaborer le budget, de février à octobre 2021;
- La présentation et la pré-validation du plan lors d'un atelier tenu du 08 au 10 décembre 2020.

Le document de référence du PNPA-MGF comprend sept sections :

- La première partie présente l'analyse situationnelle,
- La seconde fait l'analyse causale du phénomène des MGF en Côte d'Ivoire,
- La troisième partie présente le cadrage stratégique du plan,
- La quatrième partie porte sur le cadre institutionnel de mise en œuvre du plan,
- La cinquième partie porte sur le plan de suivi et évaluation,
- La dernière partie porte sur les risques et les conditions de succès.

A ce document de base, sont annexés le cadre des résultats, la matrice des actions prioritaires et le budget.

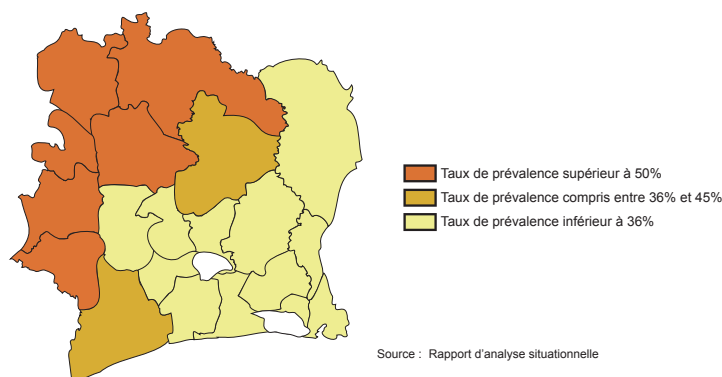
1. ANALYSE SITUATIONNELLE

Cette partie décrit la situation des MGF au niveau national et présente les initiatives précédentes prise par l'ensemble des acteurs pour lutter contre ce phénomène.

1.1 Situation des MGF en Côte d'Ivoire

Carte de la prévalence des MGF en Côte d'Ivoire

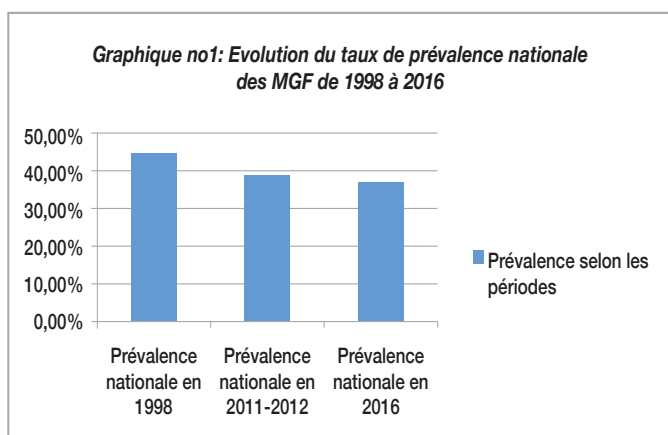
Carte de la prévalence des MGF en Côte d'Ivoire



En Côte d'Ivoire, les principales sources de données nationales sur les MGF sont les Enquêtes Démographiques et de Santé et/ou à Indicateurs Multiples. La première enquête de ce type a eu lieu en 1994, suivie d'une seconde en 1998, d'une troisième en 2011-2012 et d'une dernière en 2016. Les données sur l'excision n'ont été traitées qu'à partir de 1998. Cette étude a relevé une prévalence nationale de 44,5%, contre 38% en 2011-2012 et 36,7% en 2016.

D'emblée, ces données indiquent que la pratique de l'excision connaît une baisse progressive en Côte d'Ivoire. Mais, ces données peuvent être sous-estimées au regard de la réalité du terrain. En effet, il s'agit aujourd'hui d'une pratique très discrète qui se déroule de plus en plus dans des lieux tels que les domiciles et les toilettes, et pas forcément dans des forêts et en grand nombre comme dans le passé.

**PLAN NATIONAL DE PROMOTION
POUR L'ABANDON DES MUTILATIONS GÉNITALES FÉMININES
EN CÔTE D'IVOIRE**



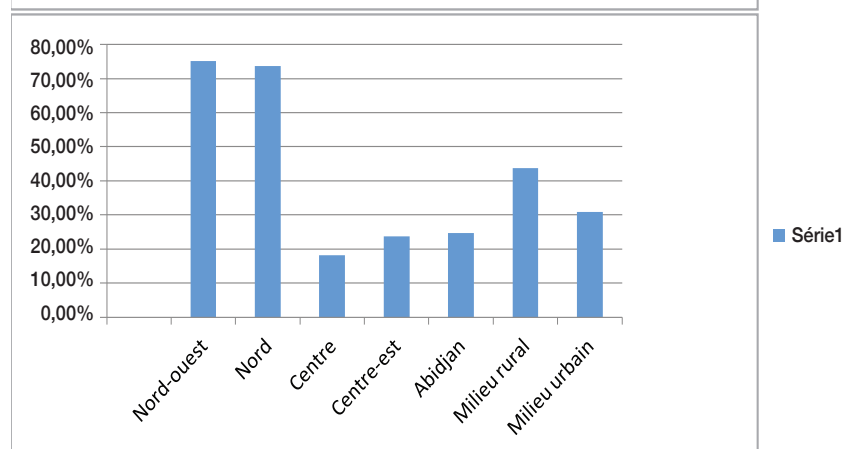
Source : Réalisé à partir des données de l'EDS MICS

Au niveau régional, l'EDS de 1998 avait fait une stratification simple qui ne tenait compte que de la ville d'Abidjan (33,5%), l'ensemble des autres villes (47,7%), le milieu urbain (39,1%) et le milieu rural (48,4%). Ces données montrent que la pratique de l'excision est plus importante dans les autres villes qu'à Abidjan, en milieu rural qu'en urbain.

Les régions du nord-ouest (79,5%) et du nord (73,7%) enregistrent les prévalences les plus élevées de MGF, suivies de celles de l'ouest (57,1%) et du centre-nord (51,1%). Les taux les plus faibles ont été relevés dans les régions du centre (12,2%) et du centre-est (15,5%). Dans l'ensemble, la prévalence en milieu rural (38,8%) était quasi-similaire à celle du milieu urbain (37,7%).

Les données de la MICS 5 (2016) montrent que la zone nord-ouest a toujours le taux le plus élevé (75,2%) suivie de celle du nord (73,7%). Le centre et le centre-est recueillent les plus faibles taux, respectivement 18,1% et 23,7%. Le taux à Abidjan, est de 24,6%. Le taux du milieu rural (43,8%) est nettement supérieur à celui du milieu urbain (30,0%).

Graphique N°02 : Ventilation de la prévalence des MGF par région et milieu de vie



Source : Réalisé à partir des données de l'EDS MICS

Lorsqu'on tient compte de la stratification régionale d'une étude à une autre, on constate qu'à Abidjan, le taux de 2011-2012 (36,1%) est supérieur à celui de 1998 (33,5%). Toutefois, une baisse a été observée en 2016 (24,6%). Même si une baisse a été observée en 2016 (75,1%) par rapport à 2011-2012 (79,5%), le Nord-Ouest reste la zone qui recueille toujours la plus forte proportion d'ex-

cision en Côte d'Ivoire. La proportion du nord (73,7%) est demeurée statique au cours de ces deux études. Le Centre et l'Est sont les deux zones où les taux sont les moins élevés. Cependant, une tendance à la hausse y est constatée d'une étude à une autre. En effet, le taux du centre est passé de 12,2% en 2011-2012, à 18,1% en 2016. Celui du Centre-Est est passé de 15,5% en 2011-2012 à 23,7% en 2016.

1.2 Bilan des interventions précédentes

La revue documentaire et l'enquête menée sur le terrain montrent que de nombreuses initiatives ont été prises, l'État, les ONG et les Partenaires au développement pour lutter contre les MGF. Les acquis et les leçons apprises de ces actions, méritent d'être pris en compte pour endiguer complètement le phénomène.

1.2.1 Principales mesures prises par l'État pour lutter contre les MGF

L'amélioration du cadre juridique et programmatique relatif à la lutte contre les VBG, en particulier les MGF :

La Côte d'Ivoire a adopté sa première loi sur la répression des MGF en 1998. Il s'agit de la loi N°98-757 du 23 décembre 1998 portant répression de certaines formes de violence à l'égard des femmes qui définit en son article premier la mutilation génitale comme étant l'atteinte à l'intégrité de l'organe génital de la femme, par ablation totale ou partielle, infibulation, insensibilisation ou par tout autre procédé. La sanction est la peine d'emprisonnement d'un à cinq ans et une amende (de 360 000 à 2 millions de FCFA).

Cette loi de 1998 a été directement incorporée au Code pénal à la faveur de la réforme de 2019 (Loi N°2019-574 du 26 juin 2019 portant Code pénal).

Les premières décisions de justice portant condamnation d'auteurs d'excision rendues sur la base de la loi de 1998, ont été enregistrées en 2012 à la section du tribunal de Katiola, situé au nord du pays.

Plus tard, une Stratégie Nationale de Lutte contre les Violences Basées sur le Genre (SNLVBG) a été adoptée en 2014 à travers le MFFE. Cette stratégie définit six types de VBG et identifie les MGF comme une priorité de la lutte. Les MGF sont classées dans la catégorie « Violences ou agressions sexuelles » et plusieurs actions sont prévues pour l'éradiquer.

À la faveur de la mise en œuvre de cette stratégie, une coordination nationale de lutte contre les VBG avait été mise en place. Cette coordination tenait des réunions mensuelles et regroupait tous les acteurs de la lutte, à savoir les ministères techniques concernés par cette problématique (Justice, Éducation, Santé, Sécurité etc.), les partenaires au développement et les ONG.

Ce groupe de travail a permis avec l'appui de l'UNFPA, de réaliser des évaluations sur les VBG, y compris les MGF en 2011, 2012 et 2014⁽²⁾ fournissant aux acteurs, des informations permettant de déterminer avec plus de précision, les facteurs d'opportunité, de capacité et de motivation expliquant la pratique des MGF dans les zones à forte prévalence.

La mise en place du comité national de coordination de la lutte contre les VBG et la tenue des réunions de coordination apparaissent comme de bonnes pratiques; malheureusement, ces réunions sont irrégulières depuis plusieurs années.

² Enquête TRaC (2014) sur les MGF

Le MFFE dispose également d'un Plan accéléré de lutte contre les mariages précoces élaboré en 2013 et révisé en 2018. Ce plan comporte des activités qui peuvent s'adapter à la lutte pour l'abandon des MGF et produire des résultats probants en termes de changement de comportement.

Enfin, la Stratégie Nationale de la Protection Sociale (2013) prévoit en son axe 3, l'accompagnement des groupes vulnérables dans la prévention et la réponse aux risques d'abus, violences, exploitation, discrimination et exclusion telle que la maltraitance et les abus sur des enfants (punitions physiques, négligence, excision, mariage précoce, traite, pires formes de travail).

Le renforcement des structures et des mécanismes de prise en charge :

Le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant, en tant qu'instance en charge de la coordination de la lutte contre les violences basées sur le genre, dispose de nombreuses structures qui adressent la question des MGF dans une synergie d'actions. Ainsi, une Direction de la Promotion du Genre et de l'Égalité a été créée par le décret n° 2018-950 du 18 Janvier 2018. Elle a, entre autres pour missions, de mettre en œuvre la politique nationale sur l'égalité des chances, l'équité et le genre, de lutter contre les violences exercées sur les femmes et les filles, en liaison avec le Ministère en charge de la justice et des Droits de l'Homme et d'assurer le suivi des actions du Programme National de Lutte contre les Violences Basées sur le Genre.

Le Comité National de Lutte contre les Violences faites aux Femmes et aux Enfants (CNLVFE), a été créé en 2000 par le décret 2000-133 du 23 février 2000 portant organisation du Ministère de la Promotion de la Femme. Cette structure a quatre missions principales qui sont : proposer une politique de lutte contre les Violences faites aux Femmes et aux Enfants, assister le Ministère dans la mise en œuvre des programmes proposés dans le cadre de la lutte contre les Violences faites aux Femmes et aux Enfants et veiller à l'application des textes de loi protégeant les Femmes et les Enfants. Plus spécifiquement, il est chargé de la prévention et de la prise en charge des victimes de violence.

Pour assurer une prise en charge qualitative et holistique des survivantes des VBG, des Plates-formes VBG, des Bureaux d'accueil genre (BAG) dans les Commissariats et Brigades de gendarmerie ainsi que des Points-focaux VBG dans les tribunaux, sont mis en place progressivement par le Gouvernement ivoirien à travers le territoire national⁽³⁾.

Les Plates-formes VBG sont des mécanismes de coordination, de prévention et de prise en charge des VBG au niveau local installés au sein des centres sociaux ou des complexes sociaux éducatifs. Placées sous la responsabilité directe des autorités préfectorales, elles ont pour rôle « de centraliser toutes les actions, de la prévention à la prise en charge multisectorielle, sans oublier l'analyse de la situation des VBG au niveau local. Ces plateformes travaillent en lien avec la Coordination Nationale VBG, le CNLVFE et les mécanismes de protection de l'enfant » (MSFFE, 2014).

L'amélioration des données sur les VBG :

Le MFFE a développé depuis quelques années, deux système de collecte, d'analyse et de stockage des données qui sont :

- le système de gestion de l'information sur les VBG (GBV-IMS)
- le système d'information sur la protection de l'enfant (SIPE).

L'objectif de ce projet est de mettre à disposition de façon continue des données uniformisées, fiables et actualisées. Les données sont collectées par les prestataires et les structures de base

³ 62 Plateformes avaient été créées à fin d'année 2020

qui ont été formés à cet effet. Elles sont ensuite transmises à au niveau central selon un circuit de rapportage qui permet de garantir le contrôle qualité.

Le premier annuaire statistiques sur la protection de l'enfant et les VBG a été produit en 2019, puis le second en octobre 2021.

La sensibilisation et la mobilisation sociale autour de la lutte contre les MGF :

Des activités de sensibilisation et de mobilisation sociale sont organisées régulièrement en collaboration avec les ONG. Ainsi, chaque année, outre les seize jours d'activisme contre les VBG célébré sur la période allant du 25 novembre au 10 décembre, l'État de Côte d'Ivoire commémore et accompagne les ONG à la faveur de la journée internationale de « la tolérance zéro des MGF », chaque 06 février.

Le renforcement des programmes d'autonomisation des femmes à travers les fonds et projets spéciaux :

Le fonds « Femme et Développement » logé au MFFE, le fonds d'appui à l'entrepreneuriat féminin initié par le ministère en charge des PME, le fonds d'appui aux femmes de Côte d'Ivoire de la Première Dame ainsi que le projet d'autonomisation des femmes et le dividende démographique des pays du sahel (Projet SWEDD), sont des programmes qui contribuent au renforcement du statut social et économique des femmes et à l'abandon des MGF.

1.2.2 L'action des Organisations non gouvernementales (ONG)

Le plaidoyer et l'appui aux pouvoirs publics :

La lutte contre les MGF a été dès le départ l'œuvre des ONG qui ont fait le plaidoyer pour l'adoption de la loi N°98-757. De nombreuses ONG internationales contribuent à la lutte contre les MGF en Côte d'Ivoire à travers l'appui technique et financier qu'elles apportent à l'État et aux ONG locales⁽⁴⁾.

La sensibilisation et la mobilisation sociale autour de la lutte contre les MGF :

Ces ONG procèdent également par la mise en œuvre de projet de sensibilisation des populations à travers des projections de films et d'images sur les conséquences de l'excision, l'organisation de conférences publiques sur les conséquences négatives des MGF et le caractère religieux des Mutilations Génitales Féminines, la formation des leaders religieux et communautaires, de relais communautaires. La stratégie utilisée pour sensibiliser les populations sont la communication pour le changement de comportement (CCC) et l'information et l'éducation pour le changement (IEC). Dans cette dynamique, les radios communautaires sont des relais importants utilisés par les acteurs pour faire diffuser le message d'abandon des MGF.

Les caravanes de sensibilisation sur les MGF à l'intérieur du pays dans les zones les plus touchées par le phénomène ont incité des leaders communautaires à faire des déclarations publiques d'abandon et amené des exciseuses à « déposer les couteaux ».

Reconversion des exciseuses, alerte et prise en charge des survivantes :

Certaines ONG mènent des activités en matière de reconversion des exciseuses en leur octroyant des fonds afin de les aider à réaliser des AGR en remplacement de la pratique de l'excision.

⁴ IRC, Save the Children, Amnesty international, No Peace Without Justice, AVSI, CI-AF

Des comités de veille ont été installés dans plusieurs localités afin de faciliter l'alerte précoce des cas de VBG aux autorités compétentes en vue d'une prise en charge plus efficace. Les ONG s'investissent également dans la prise en charge médicale, psychosociale et juridique des survivantes⁽⁵⁾.

Sur la prise en charge des survivantes de VBG en général, la création des cliniques juridiques et l'ouverture de centres d'accueil par certaines ONG, est une bonne pratique.

1.2.3 L'appui des partenaires au développement

Au nombre des partenaires au développement, les Agences du Système des Nations Unies (SNU) en Côte d'Ivoire jouent un rôle prépondérant dans la lutte contre les MGF. Mais ce n'est qu'en 2009 que des actions conjointes ont été intégrées dans le Plan Cadre des Nations Unies pour le Développement (PCAD) ainsi que dans le plan de travail du Groupe Thématique Genre et Développement (GTGD)⁽⁶⁾.

Le Plan de travail conjoint 2019-2020 du SNU qui prévoient de renforcer les mécanismes multisectoriels de réponse aux Violences Basées sur le Genre, inclut les MGF et les mariages précoces. Ce plan envisage de mettre en place 10 nouvelles plateformes de lutte contre les VBG et renforcer 10 autres qui sont non fonctionnelles.

La lutte contre les MGF bénéficie également du soutien de l'Union Européenne, des Ambassades des États Unis, de la France, d'Italie, d'Allemagne, du Canada à travers le financement de certains projets.

1.3 Forces et faiblesses des initiatives précédentes

La principale force de la lutte pour l'abandon des MGF en Côte d'Ivoire est la création d'un cadre institutionnel et juridique dédié à la réponse nationale par l'État. Ce cadre a permis de mener des actions qui ont permis de hausser le niveau de connaissance des populations sur les conséquences des MGF et la baisse progressive de sa prévalence passant de 45% en 1994 (EDS) à 36,7% en 2016 (MICS).

Ce résultat a été obtenu grâce à de nombreuses mesures prises qui ont eu pour effet de faciliter la coordination des interventions, la synergie d'action et la prise en charge multisectorielle des survivantes. Les principaux atouts de la lutte contre le phénomène des MGF se présentent comme suit :

- La forte mobilisation des ONG locales et internationales dans la lutte contre les MGF;
- Le soutien financier, technique et matériel de partenaires au développement, notamment le SNU;
- La mise en place de mécanismes locaux de prise en charge des survivantes à l'exemple des plateformes VBG, des bureaux d'accueil genre dans les commissariats et des Points-focaux VBG dans les tribunaux;
- La mise en place d'un système de gestion des données sur les VBG avec le GBV/IMS.

Les principales faiblesses des stratégies précédentes se concentrent autour des problématiques suivantes :

⁵ Depuis mars 2019, une coalition des ONG de lutte contre les MGF est en cours de création. Elle regroupe, l'ONEF, l'AFJCI, SOSVS, MESAD, ODAFEM, ASAPSU et la Fondation Djigui la Grande Espérance qui en est l'initiatrice. En collaboration avec le Ministère de tutelle et le CI-AF, cette plateforme a mis en place un pool national de formateurs sur les MGF.

⁶ Les actions réalisées par le SNU, sont décrites comme suit par l'ONUCL (2014, p.4) : « Le Système des Nations Unies (SNU) en Côte d'Ivoire œuvre dans la lutte contre les VBG depuis longtemps, mais ce n'est qu'en 2009 que des actions conjointes ont été intégrées dans le Plan Cadre des Nations Unies pour le Développement (PCAD) ainsi que dans le plan de travail du Groupe Thématique Genre et Développement (GTGD) et depuis 2011 contre les Violences Sexuelles liées au Conflit (VSC) au lendemain de la crise post-électorale. En février 2011, le Représentant spécial adjoint de l'ONUCL, Coordonnateur résident des SNU, Coordonnateur de l'action humanitaire et Représentant résident du PNUD a activé le Sous Cluster VBG pour coordonner les actions du secteur pendant la crise post-électorale sous le leadership du Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) ».

- Les MGF ne sont pas adressées de façon spécifique par l'État qui l'intègre toujours dans la lutte contre les VBG. Ainsi, il n'existe pas de plan d'action dédié aux MGF encore moins une structure étatique spécialisée dans la lutte contre la pratique;
- La mise en œuvre de projets est limitée dans le temps et dans l'espace, ce qui ne favorise pas le changement de comportement durable;
- La grande dépendance des projets aux financements extérieurs;
- La faible contribution financière de l'État;
- L'éloignement des structures étatiques de certaines zones à forte prévalence qui affaiblit le système d'alerte précoce;
- L'inexistence de prise en charge gratuite des complications liées aux MGF.

2. ANALYSE CAUSALE DU PHÉNOMÈNE DES MGF EN COTE D'IVOIRE

2.1 Problème central

Malgré les efforts consentis et rappelés dans les lignes qui précèdent, le taux de prévalence des MGF en Côte d'Ivoire reste élevé (36,7%) avec des disparités régionales. A l'analyse des divers problèmes que soulève ce phénomène, le problème central qui fait l'objet du présent plan national de promotion de l'abandon des MGF a été appréhendé comme étant la persistance accrue de cette pratique.

Le problème central étant identifié, il convient d'analyser ses causes.

2.2 Les causes principales de la persistance de la pratique des MGF

L'enquête a fait ressortir un certain nombre de déterminants qui sous-tendent la pratique des MGF dans les localités visitées. Sa persistance semble être le résultat de divers facteurs culturels, religieux et sociaux profondément enracinés au sein des familles et des communautés. Cette dimension culturelle et son enracinement, rend la problématique sensible et difficile à éradiquer. Dans l'analyse qui suit, un accent sera mis sur les causes structurelles (profondes) qui y sont associées.

- Normes et croyances sociales tendant à contrôler la sexualité de la femme :

Les MGF sont des pratiques culturelles qui admettent une valence positive dans les différentes communautés étudiées. C'est un rituel traditionnel de passage à l'âge adulte pour les filles pubères, généralement à partir de quinze ans, âge auquel elles sont censées se marier. L'ablation des parties les plus sensibles des organes génitaux externes de la femme, a pour but non seulement de purifier, mais aussi de diminuer le désir sexuel de la femme afin de garantir sa virginité avant le mariage et ensuite sa fidélité en tant qu'épouse. Elles se pratiquent traditionnellement juste avant le mariage, afin de rendre la future jeune mariée «pure» aux yeux de son mari.

A ce déterminant principal, on peut associer deux causes indirectes : le faible engagement et l'ignorance des communautés. Les mutilations génitales féminines, du fait de leur poids culturel et historique, sont conçues comme faisant partie intégrante du processus de socialisation de la femme.

Ainsi les actions de lutte contre cette pratique culturelle sont perçues par les communautés comme une agression extérieure contre laquelle il faut se défendre. Partant de cela, toute action de dénonciation est susceptible d'être interprétée par le milieu social comme un acte de trahison qu'il faut punir.

- Normes sociales tendant à considérer les MGF comme un rite social obligatoire conduisant à la stigmatisation de la femme/fille non excisée :

L'excision est une convention sociale. Cette convention sociale a un tel poids que les filles elles-mêmes désirent parfois être excisées, poussées par leurs pairs, et par la crainte - non sans fondement - d'être blâmées et rejetées par la communauté si elles ne suivent pas la tradition. Les MGF jouent un rôle important dans l'identité culturelle et de genre des filles et des femmes et peut également transmettre un sentiment de fierté, d'entrée dans l'âge adulte et d'appartenance à la communauté.

Les filles qui subissent le rite sont récompensées par la considération collective, ainsi que par des cérémonies et des cadeaux. En outre, dans les communautés au sein desquelles l'E/MGF est quasiment la norme, ne pas se conformer à la pratique peut entraîner le blâme, l'exclusion sociale et l'impossibilité de trouver un mari.

Par ailleurs, les filles et les femmes vivant dans des communautés d'immigrés considèrent la pratique comme une façon de renforcer leur identité culturelle au sein d'un contexte étranger », (Unicef, 2008 p.19).

Le champ sémantique de la valorisation de cette pratique en est une illustration (voir tableau ci-après). Cette analyse nous permet de mieux comprendre la pression sociale subie par les filles non excisées et leurs familles au sein de leurs communautés, étant entendu que les MGF sont une tradition importante qui ne doit pas être remise en cause, ni être abandonnée.

Tableau 2 : Champ sémantique de la valorisation des MGF

Perceptions de la Femme/Fille excisée	Perceptions de la Femme/fille non excisée
Propre	Sale
Fidèle	Infidèle, non satisfaite
Pure	Impure
Honneur de la famille	Déshonneur de la famille
Digne	Indigne

Source : Rapport d'analyse situationnelle sur les MGF

- Le poids de la religion sur la perpétuation des MGF :

L'enquête a identifié en particulier la religion musulmane comme contribuant dans une certaine mesure à la perpétuation des MGF. Au sein de cette religion, il y a un débat sur le fondement religieux de l'excision dans plusieurs pays. En Côte d'Ivoire, les Guides religieux musulmans ne sont pas unanimes sur le fondement religieux de l'excision. En effet, un Imam d'Odienné ville située au nord du pays, souligne : « Certains croient que l'excision est une pratique islamique alors qu'elle existait dans nos cultures bien avant l'arrivée de l'islam dans nos pays ». Selon cet Imam, l'excision est une pratique exclusivement culturelle et non religieuse. Prenant le contre-pied de ce dernier, un autre Imam du quartier résidentiel de Korhogo (nord du pays) a fait la précision suivante : « L'Islam conçoit la pratique de l'excision et il y a des Hadiths qui confirment cela ». Ce guide religieux affirme être favorable à la pratique. Pour lui, l'on ne devrait donc pas mener de lutte contre l'excision⁷. Cette situation dénote d'un problème d'interprétation des textes religieux.

Par ailleurs, l'influence de la hiérarchie confessionnelle agit sur les leaders religieux dans leur pro-

⁷ Rapport de l'étude situationnelle sur les MGF 2020, p.68

cessus d'engagement humanitaire. En Côte d'Ivoire, il existe deux grands mouvements confessionnels islamiques, qui regroupent les Imams et lieux de culte du pays. Il s'agit du Conseil Supérieur des Imams, des Mosquées et des Affaires Islamiques de Côte d'Ivoire (COSIM) et le Conseil des Imams Sunnites (CODIS). Les Imams réunis au sein de ces deux structures sont soumis à l'autorisation de la hiérarchie pour se prononcer sur les sujets dits sensibles tels que l'excision. Ainsi, la bonne foi de certains leaders religieux engagés dans la lutte pour l'éradication des MGF se heurte au mur institutionnel et aux sanctions qui pourraient en découler, notamment l'interdiction de prêcher dans une mosquée. Ainsi quoiqu'épousant l'idéologie de l'engagement humanitaire, les imams sont structurellement liés. Pour les imams de tendance radicale notamment, cette dépendance hiérarchique est vécue comme un frein à l'enseignement, car ne disposant pas du plein pouvoir de prêcher le non rattachement de l'excision à l'islam⁽⁸⁾.

Au niveau de la communauté chrétienne, il semble exister une unanimité entre les différents courants sur le fait que les MGF n'ont pas de fondement religieux. En effet, un Pasteur des Assemblées de Dieu d'Odienné indique : « le Christ nous a créés intacts. Nous devons donc garder notre corps intact ». Cela signifie que cette communauté chrétienne n'admet pas de Mutilations

Génitales Féminines. Cette logique est partagée par l'Église catholique. De ce point de vue, un responsable de la Cathédrale de Korhogo précise que nulle part dans la Bible, il n'est fait mention de Mutilation Génitale Féminine.

- Existence de mythes et de pratiques occultes favorisant les MGF :

De nombreux récits et témoignages concordants indiquent que les exciseuses seraient sous l'emprise de « génies », créatures invisibles considérées comme des divinités. Elles auraient reçu leurs pouvoirs de ces génies ou de leurs ancêtres et de façon mystérieuse. Lors du premier procès d'exciseuses en 2012, ces dernières ont déclaré au tribunal que la pratique de l'excision vise à perpétuer le culte d'adoration d'un fétiche transmis par leurs ancêtres.

Lors d'un atelier d'échange avec les leaders communautaires et les ex- exciseuses sur les MGF, organisé par le Ministère en charge de la femme en février 2013, des ex-exciseuses ont raconté comment elles sont devenues exciseuses. Ainsi, une exciseuse de Korhogo avait expliqué qu'au-paravant, l'excision n'existait pas dans son village. Une nuit, en rêve, des génies lui auraient remis un couteau et lui auraient demandé d'exciser les jeunes filles, non sans lui apprendre comment procéder⁽⁹⁾.

Les mythes qui entourent la pratique des MGF, engendrent la crainte et la peur de représailles au sein des populations. Cette peur de représailles mystiques et physiques est perçue aussi chez les acteurs de lutte contre les MGF. Cette situation peut être notamment repérée dans les milieux traversés par l'existence d'un droit essentiellement répressif, c'est à dire que celui qui ne respecte pas les valeurs et les normes communes doit être puni d'une façon ou d'une autre. L'individu coupable doit souffrir du mal qu'il a fait à la société en ne respectant pas ses règles et ses valeurs.

Dans l'imaginaire populaire des peuples du nord-ouest de la Côte d'Ivoire, les exciseuses sont perçues comme des femmes « qui ne sont pas simples ». Il leur est attribué de puissants pouvoirs mystiques. Elles sont perçues comme de terrifiantes sorcières à qui il vaudrait mieux ne pas avoir affaire. Capables du bien comme du mal, elles auraient tant le pouvoir de faire naître que d'accélérer l'horloge de la mort à l'encontre de toute personne qui est « mystiquement aveugle ».

⁸ Rapport d'évaluation Fondation Djigui sur les MGF 2020, p.21

⁹ Rapport de l'étude situationnelle sur les MGF 2020, pp.81-83

- Rôle social de l'exciseuse comme facteur favorisant les MGF :

Les entretiens avec les communautés dans la localité d'Odienné ont montré que les exciseuses jouent un rôle de premier plan dans les communautés où se pratique l'excision. Elles peuvent cumuler plusieurs rôles : matrones, conseillères du roi ou du chef, etc.

Les différents témoignages recueillis auprès d'ex-exciseuses dans le cadre de l'enquête de l'étude situationnelle indiquent que leur déplacement constitue un événement. Elles jouiraient de privilèges que leur envient certaines hautes autorités politiques en termes d'égards dus à leur rang⁽¹⁰⁾

- Faiblesse de la réponse nationale face aux MGF :

Près de 70% des personnes ayant répondu à cet item estiment que la loi n'est pas appliquée. La quasi-totalité des personnes interviewées pendant l'enquête qualitative l'ont également évoqué. Des membres du personnel du Tribunal de Korhogo estiment que les dispositions contenues dans le nouveau Code pénal présentent des difficultés d'application dans la mesure où un village entier pourrait être concerné par la procédure. Ils reconnaissent que l'une des difficultés dans l'application de la loi est l'emprisonnement des parents de la survivante. Ils s'interrogent sur la personne qui va s'occuper de l'enfant dont les parents sont emprisonnés.

Le personnel judiciaire soutient par ailleurs qu'il est possible d'engager la procédure contre une cible plus large pour faire le tri au cours des auditions et prononcer soit le sursis, soit une peine qui couvre la période de détention préventive.

Enfin, les magistrats interrogés ont reconnu que pour toutes les communautés, la prison signifie l'humiliation⁽¹¹⁾. Il y a donc beaucoup d'interventions de cadres dans les procédures parce qu'ils jouent leur crédibilité vis-à-vis des parents à qui ils veulent éviter l'humiliation. Pour cela, la première décision de justice a été rendue en 2012 après l'adoption de la loi N°98-757 du 23 Décembre 1998, soit 14 ans après⁽¹²⁾. Cette première décision qui a condamné les prévenus à 12 mois d'emprisonnement ferme et 50 000 FCFA d'amende, a été suivie par une autre rendue par la Section de Danané en 2013 condamnant les prévenus à 06 mois de prison ferme et 30 000 FCFA d'amende⁽¹³⁾.

A l'analyse, l'on constate que les peines infligées sont en deçà des minimums prévues par la loi de 1998 sur les MGF, qui est de 1 à 5 ans d'emprisonnement ferme assortie d'une amende de 360000 FCFA à 2 000 000 FCFA. Il faut donc l'avouer, de telles décisions ne peuvent pas dissuader et contribuer ainsi à l'éradication du phénomène.

Par ailleurs, les MGF ne sont pas adressées de façon spécifique par l'État qui l'intègre toujours dans la lutte contre les VBG. Ainsi, il n'existe pas de plan d'action dédié aux MGF encore moins une structure étatique spécialisée dans la lutte contre la pratique.

Enfin, les structures locales de lutte contre les violences faites aux femmes manquent de ressources pour adresser efficacement la question des MGF.

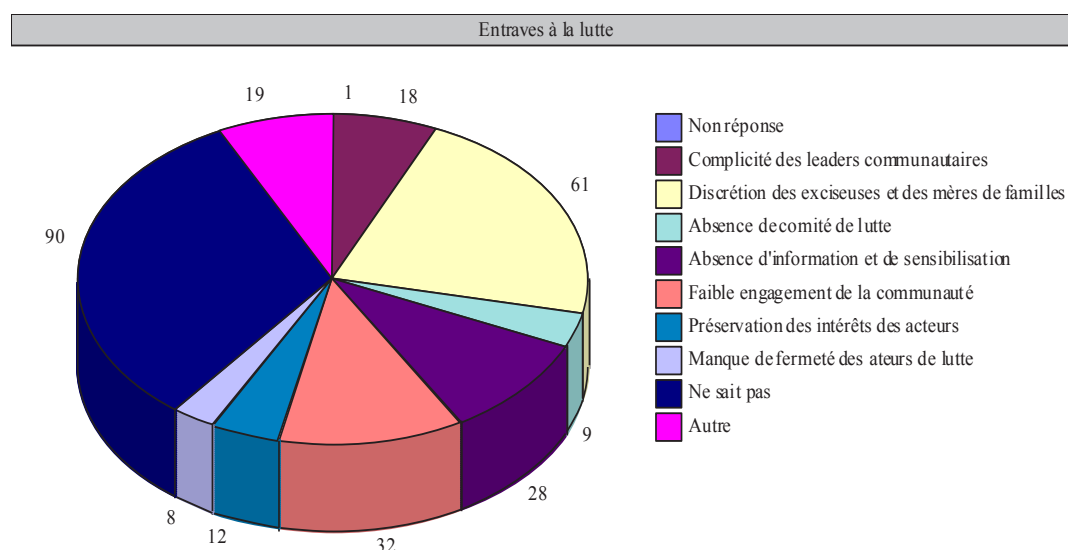
¹⁰ Cf. Rapport étude situationnelle 2020, pp.81-84

¹¹ Cf. Rapport situationnelle 2020, p.86

¹² Chambre Correctionnelle de la Section de Katiola, Jugement N°63/12 du 18 juillet 2012 condamnant à 12 mois d'emprisonnement ferme et 50 000 FCFA d'amende, 09 exciseuses pour avoir excisé 30 jeunes filles

¹³ Chambre Correctionnelle de la Section de Danané, Jugement N 44/13 du 28 Février 2013

**PLAN NATIONAL DE PROMOTION
POUR L'ABANDON DES MUTILATIONS GÉNITALES FÉMININES
EN CÔTE D'IVOIRE**



Causes structurelles	Causes immédiates	Causes sous-jacentes
- o Perpétuation de la tradition, - o Argumentaire religieux (islam) - o Normes et croyances sociales tendant à considérer les MGF comme un rite social obligatoire, - o Normes sociales tendant à contrôler la sexualité de la femme, - o Faiblesse de la réponse nationale, en particulier faible application de la loi pénale portant répression des MGF - o Rôle social de l'ex-exciseuse	- o Honneur de la famille, - o Intégration de la jeune fille dans sa famille, - o Reconnaissance et identification sociale de la jeune fille, - o Pureté de la jeune fille aux yeux du mari et de la communauté, - o Honneur et valorisation de la jeune fille, - o Honneur et prestige de l'exciseuse	- o Source de revenu pour l'exciseuse, - o Soutien des cadres, acteurs politiques et leaders locaux - o Porosité des frontières avec les pays limitrophes où le taux de prévalence est élevé - o Mutation de la pratique

Source : Rapport d'analyse situationnelle

2.3 Analyse des parties prenantes

Les parties prenantes sont les acteurs dont les caractéristiques doivent être définies en termes de rôle, d'intérêt et d'influence sur la mise en œuvre du plan et vice versa. Ce sont les individus ou structures pouvant être engagés comme partenaires de mise en œuvre et les individus ou structures pouvant avoir une éventuelle influence négative ou positive sur le plan. Cette analyse permet également d'identifier les mesures à prendre pour augmenter l'influence des acteurs ayant des intérêts positifs et réduire celle de ceux considérés comme des adversaires potentiels.

PARTIE PRENANTE	ROLE	INTERET	INFLUENCE	ACTION
Le MFFE	Chef de file de la lutte contre les MGF, conduit la politique nationale de promotion de la femme	Application de la loi, des décisions du gouvernement et de la politique nationale Genre; éradication des MGF; protection des femmes et des filles	Forte influence politique	- Coordonner les interventions, - Mobiliser

**PLAN NATIONAL DE PROMOTION
POUR L'ABANDON DES MUTILATIONS GÉNITALES FÉMININES
EN CÔTE D'IVOIRE**

Les ministères sectoriels (MSHP, MJDH MIS)	Exécutent les décisions du gouvernement; Garants et applicateurs de la loi; assurent la prise en charge médicale des femmes et des filles	Application de la loi, des décisions du gouvernement et de la politique nationale; éradication des MGF; protection des femmes et des filles	Très forte influence	- Sensibiliser - Mobiliser
Le corps Préfectoral	Représente le gouvernement localement; Garant de la sécurité des biens et des personnes; applicateur de la loi	Application de la loi et de politique nationale; éradication des MGF; protection des femmes et des filles	Forte influence politique	- Renforcer les capacités - Mobiliser
La famille de la fille excisée ou à exciser	Demande, organise et finance les MGF	Honneur, Dignité, respect et pérennisation de la tradition	Très forte influence sur la survivante	- Informer - Sensibiliser - Mobiliser
Le leader / chef communautaire	Veille au respect des coutumes, autorise et organise les cérémonies de MGF	Respect et pérennisation de la tradition; Renforcement de son statut	Forte influence sur la communauté	- Informer - Sensibiliser - Mobiliser
Le guide religieux	Conseille et promeut la pratique des MGF	Honneur et respect des pratiques religieuses	Forte influence sur les fidèles	- Informer - Sensibiliser - Mobiliser
L'exciseuse	Actrice principale, auteure des MGF	Avantages économiques, prestige / pouvoir honneur et pérennisation de la culture	Très forte influence sur les excisées	- Informer - Sensibiliser - Sanctionner
Les leaders de jeunesse et des femmes	Soutiennent la pratique; organisent les cérémonies de MGF	Respect et pérennisation de la tradition;	Influence sur la communauté	- Informer - Sensibiliser - Mobiliser
Les excisées	Victimes et demandeurs	Intégration sociale; prestige; honneur	Faible influence	Rites alternatifs
La Police /Gendarmerie	Exécute les décisions, assure la sécurité des populations; veille à l'application de la loi	Protection des populations; protection des droits des femmes et filles	Forte influence	- Renforcer les capacités - Mobiliser
Les Plateformes VBG	Assurent la prise en charge, sensibilisent, dénoncent les cas de MGF	Protection des droits et de la santé des victimes	Faible	- Renforcer les capacités - Mobiliser / Encadrer
Les cadres et acteurs politiques locaux	Encouragent et financent l'excision; Influencent les procédures judiciaires	Positionnement politique et pérennisation des us et coutumes	Très forte influence sur les populations	- Informer /Sensibiliser / Mobiliser - Sanctionner
Influencent les procédures judiciaires	Positionnement politique et pérennisation des us et coutumes	Très forte influence sur les populations	Très forte influence sur les populations	Informé /Sensibiliser / Mobiliser
Le Tribunal / les Magistrats	Rendent la justice, appliquent la loi en sanctionnant les auteurs	Protection des droits des femmes /filles/victimes	Très forte influence	- Renforcer les capacités - Mobiliser

3. CADRAGE STRATÉGIQUE DU PLAN

Cette partie permet de présenter l'ancrage juridique et programmatique du plan, aussi bien au niveau international que national. La vision du Gouvernement ivoirien sur les MGF et plus généralement sur les pratiques traditionnelles néfastes ainsi que la théorie du changement qui soutient la stratégie de mise en œuvre du plan seront également présentées.

3.1 Cadre juridique et conceptuel du plan

3.1.1 Les instruments de référence au plan international

Ce plan a été réalisé sur la base des engagements internationaux de la Côte d'Ivoire découlant de divers textes juridiques et politiques auxquels elle est partie prenante :

- La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CE-DEF) ratifiée le 18 décembre 1995. Son article 1, qui définit toute violence basée sur le sexe de l'individu comme une discrimination, intègre les MGF. L'article 2 dispose que « les états parties s'engagent à prendre toutes les mesures appropriées, y compris les dispositions législatives, pour modifier ou abroger toute loi, disposition réglementaire, coutume ou pratique qui constitue discrimination à l'égard des femmes »;
- La Convention internationale sur les droits de l'enfant ratifiée en février 1991, qui dispose en son article 24 que « Les États parties reconnaissent le droit de l'enfant de jouir du meilleur état de santé possible et prennent toutes les mesures efficaces appropriées en vue d'abolir les pratiques traditionnelles préjudiciables à la santé des enfants »;
- La Résolution A/RES/67/146 sur « l'intensification de l'action mondiale visant à éliminer les mutilations génitales féminines » des Nations Unies;
- La Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD) qui a dénoncée en 1994, l'excision comme étant une agression physique et une violation de la liberté individuelle de la femme par rapport à sa sexualité et à la prise de décision concernant ses fonctions de reproduction. Elle a par conséquent adopté un plan d'action contre l'excision en ce qui concerne la responsabilisation de la femme, le statut de la petite fille, la santé et les droits de la reproduction. En octobre 2019, la Côte d'Ivoire s'est dotée, d'un document d'engagement en vue de la réalisation des objectifs de la CIPD d'ici 2030. Cette initiative qui s'inscrit dans la perspective du Sommet de Nairobi sur les 25 ans de la CIPD, va permettre aux autorités ivoiriennes de disposer d'un plan d'action détaillé qui permettra de réduire considérablement la mortalité maternelle, les besoins non satisfaits en planification familiale, les VBG et les pratiques traditionnelles néfastes (PTN).
- La Plateforme d'actions de Beijing (1995) assimile les MGF aux autres formes de violence contre les femmes enracinées dans les cultures traditionnelles. Elle engage les gouvernements à élaborer, adopter et appliquer des lois et d'autres mesures appropriées, notamment des politiques et des programmes éducatifs, pour éliminer les pratiques coutumières ou traditionnelles nocives, y compris les mutilations génitales chez les femmes;
- Les Objectifs de développement durable (ODD), en particulier l'objectif 5 (Égalité entre les Sexes) dont la cible 3 est d'éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine.

Sur le continent africain, le plan d'action de la Côte d'Ivoire est arrimé au plan stratégique sur les

pratiques traditionnelles néfastes du CI-AF 2017-2021. L'objectif général de ce Plan est de réduire la prévalence et d'atténuer l'impact des pratiques traditionnelles néfastes dont l'excision dans les 29 pays membres du CI-AF en Afrique.

La Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant ratifiée en août 1989 par la Côte d'Ivoire et le Protocole à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples, relatif aux droits de la femme (Protocole de Maputo) ratifié en 2011, justifient amplement l'adoption de ce plan d'action. En effet, le Protocole de Maputo demande aux États d'interdire et de condamner toutes les formes de pratiques néfastes qui affectent négativement les droits humains des femmes et qui sont contraires aux normes internationales. Les États sont invités à interdire par des mesures législatives assorties de sanctions, toutes formes de mutilation génitale féminine, de scarification, de médicalisation et de para-médicalisation des MGF et toutes les autres pratiques néfastes. Ils doivent apporter le soutien nécessaire aux victimes des pratiques néfastes en leur assurant les services de base, tels que les services de santé, l'assistance juridique et judiciaire, les conseils, l'encadrement adéquat ainsi que la formation professionnelle pour leur permettre de se prendre en charge⁽¹⁴⁾.

3.1.2 Les documents de référence au niveau national

La Côte d'Ivoire s'est engagée résolument à lutter contre les MGF dans sa Loi fondamentale du 08 novembre 2016, qui interdit de façon formelle cette pratique en son article 5 : « L'esclavage, la traite des êtres humains, le travail forcé, la torture physique ou morale, les traitements humains cruels, dégradants et humiliants, les violences physiques, les mutilations génitales féminines ainsi que toutes les autres formes d'avilissement de l'être humain sont interdits.⁽¹⁵⁾ »

La loi N°2019-574 du 26 juin 2019 portant Code pénal, qui a abrogé et a repris les dispositions pertinentes de la loi N°98-757 du 23 décembre 1998 portant répression de certaines formes de violences à l'égard des femmes définit et réprime les MGF à son article 394 en ces termes : « Constitue une mutilation génitale, l'atteinte à l'intégrité de l'organe génital de la femme, par ablation totale ou partielle, infibulation, insensibilisation ou partout autre procédé. Quiconque commet une mutilation génitale est puni d'un emprisonnement d'un à cinq ans et d'une amende de 200.000 à 2.000.000 de francs. La peine est portée au double lorsque l'auteur appartient au corps médical ou paramédical. La peine est d'un emprisonnement de cinq à vingt ans lorsque la victime en est décédée. La tentative est punissable⁽¹⁶⁾ » .

Enfin, le présent plan d'action est en cohérence avec le document de Stratégie Nationale de lutte contre les VBG de 2014. Cette stratégie qui promeut une approche multisectorielle de la lutte contre les VBG, adresse la problématique des MGF dans son axe stratégique 1 relatif à la prévention des VBG.

3.2 Vision stratégique du Gouvernement ivoirien en matière de lutte contre les MGF

La vision du Gouvernement ivoirien en matière de lutte contre les MGF est l'élimination de cette pratique à l'horizon 2030. Cette vision qui est soutenue par les valeurs liées à l'équité de Genre, s'appuie au plan juridique sur l'article 5 de la Constitution ivoirienne et les articles 394 à 398 du Code pénal.

Elle découle également des engagements internationaux de la Côte d'Ivoire dans le cadre des ODD, de la CEDEF, du Protocole de Maputo et de la Résolution A/RES/67/146 des Nations Unies visant à intensifier la lutte mondiale pour l'élimination des MGF.

¹⁴ Extrait de l'article 5 du Protocole de Maputo

¹⁵ Loi N°2016-886 portant Constitution de la République de Côte d'Ivoire

¹⁶ Article 394 de la loi N° 2019-574 du 26 juin 2019 portant Code pénal

Cette vision a été réaffirmée par le Plan national de développement (PND 2021-2025). En effet, au niveau du secteur « II.4.6 Genre et égalité des sexes », le Gouvernement s'engage à renforcer l'assistance aux femmes et filles, par la prévention et la prise en charge face aux risques d'abus, de violence et d'exploitation. Il envisage ainsi de réduire de 6.7 points, la proportion de filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant subi une mutilation ou une ablation génitale (36,7% en 2019 à 30,0% en 2025)⁽¹⁷⁾.

L'atteinte de cette vision se traduira par l'obtention du résultat d'impact suivant à l'horizon 2025 : Le taux de prévalence nationale des MGF est réduit de 10 points passant de 36,7% à 26,7% grâce à l'adoption de normes sociales qui protègent les filles et les femmes contre les violences basées sur le genre.

La modification des normes sociales, des croyances et des comportements pour une meilleure protection des femmes, apparaît alors comme solution principale à l'éradication des MGF. Selon l'Unicef, cette transformation sociale est un long processus comprenant plusieurs jalons, notamment : une prise de conscience de la part de la communauté des dégâts provoqués par la pratique, la prise de la décision d'abandonner la pratique en tant que choix collectif d'un groupe au sein duquel se nouent des mariages, ou qui est étroitement lié, la déclaration explicite et publique, de la part des communautés, de leur engagement collectif d'abandonner les MGF.

3.3 Théorie du changement

Le plan est fondé sur la théorie du changement énoncée ci-dessous :

Si les normes et croyances sociales ainsi que les comportements sont modifiés en faveur de l'abandon des MGF :

- Parce que les communautés ont une meilleure connaissance de la problématique des MGF,
- Parce que les communautés prennent conscience et modifient leur comportement en faveur de l'abandon des MGF,
- Parce que les guides religieux et les leaders communautaires sont engagés pour l'abandon des MGF,
- Parce que les stéréotypes néfastes ou dégradants à l'égard des femmes sont déconstruits,
- Parce que les autres fonctions sociales des ex exciseuses sont valorisées,
- Parce que le dialogue entre les acteurs étatiques et autorités traditionnelles est établi sur les MGF,
- Parce que les élus et cadres sont mobilisés en faveur de l'abandon des MGF,
- Parce que des mesures sont prises pour arrêter les pratiques clandestines et transfrontalières;

Si la répression des cas de MGF est systématisée :

- Parce que les acteurs de la répression s'approprient les textes de lois réprimant les MGF,
- Parce que les entraves au bon fonctionnement de l'appareil judiciaire sont levées,
- Parce que les survivantes accèdent à une prise en charge judiciaire,
- Parce que les cas de MGF sont systématiquement dénoncés ou signalés,
- Parce que les auteurs sont jugés et condamnés;

Si les survivantes de MGF accèdent à une prise en charge multisectorielle :

- Parce que les besoins de réparation des survivantes des MGF sont satisfaits,
- Parce que les complications liées aux MGF sont prises en charge,
- Parce que les survivantes accèdent à une prise en charge psychosociale,

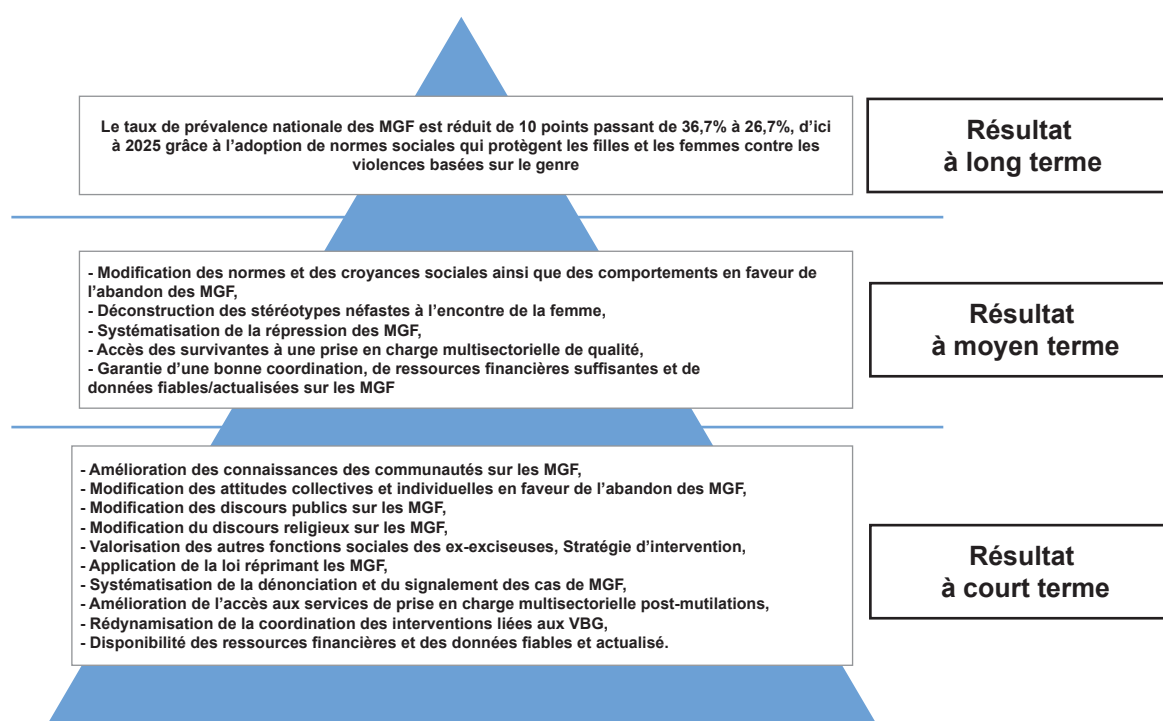
Si la gestion du plan assure une bonne coordination, une allocation suffisante des ressources et la disponibilité de données fiables :

¹⁷ République de Côte d'Ivoire, Orientations stratégiques du PND 2021-2025, Abidjan 2021, p.95

- Parce que la coordination nationale VBG est redynamisée et capable de planifier, suivre et évaluer la mise en œuvre du plan,
- Parce qu'un groupe de travail technique sur les MGF est créé au sein de la coordination nationale,
- Parce que les plateformes VBG sont redynamisées et dotées de capacités techniques, matérielles et financières adéquates,
- Parce que le plan bénéficie de ressources financières suffisantes pour sa mise en œuvre,
- Parce que des données actualisées et fiables sont disponibles sur les MGF,
- Parce que les interventions sont diffusées et connues des populations,

Alors d'ici à 2025, le taux de prévalence nationale des MGF sera réduit de 10 points passant de 36,7% à 26,7% (Voir schéma ci-dessous)

Schéma de la théorie du changement



3.4 Stratégie d'intervention

Le plan national de promotion de l'abandon des MGF est une réponse multisectorielle à la problématique des MGF. Sa mise en œuvre se base sur la consolidation des acquis déjà enregistrés à l'image des Plateformes VBG qui seront renforcées, mais prévoit des activités novatrices en matière de sensibilisation, telle que l'approche « dialogue communautaire ».

Les interventions utiliserons le modèle socio-écologique afin d'aborder le problème de manière efficace et durable⁽¹⁸⁾. Ainsi, sur la base des conclusions de l'analyse des parties prenantes, les interventions seront organisées comme suit :

¹⁸ Adapté de "Population Council. 2021. Le Guide des normes minimales pour des espaces sûrs : la conception, la mise en œuvre, et le suivi, l'évaluation et l'apprentissage. New York. "0 en se basant sur le modèle socio-écologique d'EngenderHealth

- **Au niveau individuel** : Les survivantes seront au centre des activités. Le plan utilisera une conception centrée sur l'humain avec les jeunes, les adolescents et les femmes en les engageant en amont;

- **Au niveau des familles et des réseaux sociaux** : les interventions privilégieront la création de relations basées sur la confiance, la communication ouverte entre les relais communautaires, les comités de veille, les jeunes et adolescents. En plus, le plan vise les organisations à base communautaire (OBC), les familles et les réseaux sociaux, afin d'initier des changements positifs dans leurs attitudes et pratiques à l'égard des MGF;

- **Au niveau communautaire** : la collaboration se fera avec plusieurs acteurs, notamment les prestataires de santé, les services de sécurité, les matrones, les leaders religieux, traditionnels et politiques, ainsi que les relais communautaires du projet. Toutes les autres parties prenantes clés seront associées de façon active dans la co-crédation et la mise en œuvre de nos interventions. Le système de santé communautaire, les espaces sûrs et les plateformes numériques (médias sociaux, etc.) seront mobilisés pour améliorer l'accès à l'information et aux services, de manière à identifier et combattre les préjugés et les obstacles liés au genre.

- **Au niveau du système de santé, des institutions sociales et éducatives** : la capacité des districts sanitaires seront renforcées pour leur permettre de fournir des soins de qualité dans la prise en charge des survivantes de MGF. Les établissements scolaires seront impliqués à travers la prise en compte des MGF dans les activités des Clubs Genre et des clubs Droits humains créées respectivement par la direction de la promotion du Genre du MENA et le Conseil national des Droits de l'Homme. Pour cela, les interventions du plan seront alignées à celles des projets en cours sur le terrain. Dans cette optique, il est prévu de réaliser au démarrage des activités, une cartographie complète des interventions, des acteurs et des ressources sur les MGF.

- **Au niveau des politiques, des lois et des processus** : les tribunaux, en particulier les Parquets et la Police judiciaire seront fortement mobilisés en vue de renforcer la répression des cas de MGF. Les Elus locaux, les guides religieux et la chefferie traditionnel à travers la chambre des Rois et Chefs traditionnels seront impliqués à toutes les étapes des interventions.

La stratégie holistique adoptée se base sur le fait que tout individu est influencé par les personnes, les institutions et les systèmes qui l'entourent. Par conséquent, la création d'un changement positif pour les femmes, les filles et les jeunes y compris la promotion de la santé, des lois liées aux MGF, oblige à prendre tous ces aspects en compte et à s'engager auprès d'un large éventail de partenaires : les filles, les jeunes et les femmes elles-mêmes, leurs partenaires, leurs familles et leurs amis, leurs communautés au sens large, les écoles, les institutions sociales locales, le système judiciaire, les acteurs politiques, etc.

Au total, le déploiement des interventions se fera de manière graduelle en privilégiant dans un premier temps, les zones à prévalence élevée dites « zone rouge » où seront concentrés les efforts au démarrage des activités. A partir de la troisième année, les interventions seront généralisées à l'ensemble du pays.

Pour atteindre les effets escomptés, la logique d'intervention va s'articuler autour des résultats ci-après énoncés.

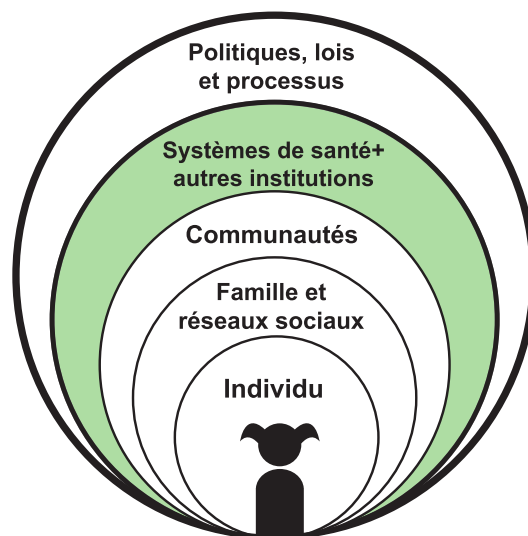
3.4.1 Résultat 1 : Les normes et croyances sociales ainsi que les comportements sont modifiés en faveur de l'abandon des MGF

L'atteinte de ce résultat passera par un plan de communication et de sensibilisation adapté aux groupes ethno-culturels qui sont visés. Dans cette optique, des activités de sensibilisation de proximité et de masse seront organisées sur la base de la méthode dite communication pour le changement de comportement (CCC).

Par ailleurs le plan met l'accent sur « l'approche participative », avec des activités de « dialogue communautaire », qui permettront d'établir des discussions permanentes avec les communautés ciblées en vue de co-construire les solutions pour le changement de comportement. Les échanges permettront d'avoir de meilleures connaissances sur le phénomène et aideront les communautés à formuler elles-mêmes les réponses.

Des supports de communication diversifiés y compris les technologies de l'information, seront utilisés lors des campagnes de sensibilisation qui seront organisées à la faveur de la commémoration des journées internationales statutaires suivantes :

- Les seize jours d'activisme contre les VBG, du 25 novembre au 10 décembre de chaque année,
- La Journée internationale de la tolérance zéro à l'égard des MGF, célébrée chaque 6 février,
- La Journée de l'enfant africain, célébrée chaque 16 juin.



Le plan mettra l'accent sur la prise de conscience des communautés et la modification des comportements individuels et collectifs en faveur de l'abandon des MGF à travers la modification des discours publics et religieux sur les MGF, la déconstruction des stéréotypes néfastes, la valorisation des autres fonctions sociales des ex exciseuses, la promotion de rites de substituts et la mitigation des pratiques clandestines et transfrontalières.

Pour cela, les actions clés prévues sont :

- L'organisation d'activités de communication participative en vue de mobiliser les communautés locales, les gardiens de la tradition, les Guides religieux, les leaders de jeunesse et des femmes en faveur de l'abandon des MGF,
- Le renforcement des capacités des acteurs clés nationaux et locaux en vue de soutenir la promotion de l'abandon des MGF,
- La mise en place de mécanismes de lutte contre les pratiques clandestines et transfrontalières des MGF.

Les indicateurs de produits escomptés sont : Disponibilité d'un guide pratique d'approche communautaire pour l'abandon des MGF; Disponibilité d'un Guide de formation sur les MGF; Nombre de personnes touchées/ ayant des connaissances améliorées au sein des communautés locales sur les MGF; Disponibilité d'une déclaration solennelle d'engagement de la communauté musulmane; Disponibilité d'une déclaration solennelle d'engagement des chefs traditionnels; Nombre de Guide religieux et de Chefs coutumiers engagés dans des activités de promotion de l'abandon; Nombre d'élus engagés; Nombre d'acteurs clés formés sur les MGF (enseignants, communicateurs tradi-

tionnels, Professionnels des médias , travailleurs sociaux, matrones, bénévoles des ONG); Nombre de cadres, élus locaux et responsables de mutuelle formés sur les MGF; Nombre d'alerte/ cas désamorçés; Nombre de cas transfrontaliers dénoncés / empêchés; nombre et pourcentage de localités ciblées qui abandonnent les MGF.

3.4.2 Résultat 2 : La répression des cas de MGF est systématisée

Les activités de prévention seront soutenues par celles orientées vers le renforcement de la répression avec une meilleure application des articles 394 à 398 de la loi N°2019-574 du 26 juin 2019 portant Code pénal la république de Côte d'Ivoire. Un accent particulier sera mis sur la dénonciation par les communautés elles-mêmes des cas de MGF.

Lorsqu'elles en expriment le besoin, le plan assurera la prise en charge judiciaire des survivantes, à travers le conseil juridique, l'appui à la constitution des dossier de demande d'assistance judiciaire et l'accompagnement devant les tribunaux.

Les actions prioritaires prévues à cet effet sont :

- La formation des acteurs de la chaîne de répression sur les textes de lois réprimant les MGF en liaison avec la Direction des affaires civiles et pénales du ministère en charge de la Justice,
- La mise en place d'un mécanisme d'alerte et de dénonciation des cas de MGF,
- La mise en place d'un mécanisme de suivi des procédures judiciaires en lien avec les parquets et les OPJ,
- la prise en charge juridique /judiciaire des survivantes,
- La vulgarisation des textes et des décisions de justice sur les MGF;
- Le renforcement de la politique pénale vis-à-vis des MGF appelant à la vigilance et à la répression des auteurs en lien le ministère de la justice et les chefs de juridictions des localités de mise en œuvre.

Les principaux indicateurs de produit de ce résultat sont : Nombre de professionnels formés sur le cadre juridique des MGF (Magistrats, OPJ , Points-focaux Genre des brigades et commissariats, personnel de la Protection Judiciaire de l'Enfance et de la Jeunesse); Nombre de travailleurs sociaux formés sur le cadre juridique; nombre d'agents d'alerte et de Points -focaux en activité; Nombre de Bureaux d'accueil Genre /Cellules genre installés / équipés; Disponibilité d'une circulaire visant à renforcer la politique pénale à l'égard des MGF; Disponibilité d'un système d'alerte précoce par téléphone (SMS, MMS, appels); Nombre de dénonciation / signalement; Nombre de survivantes de MGF référées / assistées devant les tribunaux; Disponibilité d'un mécanisme de suivi des procédures liées aux VBG/MGF

3.4.3 Résultat 3 : Les survivantes de MGF accèdent à une prise en charge multisectorielle

Le plan prévoit de renforcer la prise en charge médicale et psycho-sociale des survivantes de MGF. Pour cela, l'offre de service de prise en charge psychosociale et médicale des séquelles des MGF sera renforcée à travers le territoire national.

Cette prise en charge se fera en tenant compte des besoins spécifiques et de l'état de santé de chaque bénéficiaire, à travers les actions suivantes :

- L'équipement des hôpitaux publics des zones à prévalence élevée en kits de restauration et de prise en charge des survivantes,
- La formation des praticiens en vue d'augmenter le nombre de prestataires capables d'assurer des soins de qualité,
- La subvention des soins de santé liées aux MGF,

- Le renforcement des capacités des acteurs sur la PEC psychosociale des survivantes de MGF,
- Le renforcement des capacités matérielles et techniques des structures de prise en charge psycho-sociale des survivantes de MGF / VBG;

Les indicateurs de produits de ce résultat, sont : Nombre de gynécologues ayant eu les capacités renforcées en chirurgie réparatrice des séquelles de MGF; Nombre de prestataires formés sur les conséquences des MGF et les possibilités de PEC; Nombre de structures de santé équipées en kits d'intervention et de réparation des séquelles de MGF; Nombre de visites médicales réalisées dans les écoles maternelles, primaires et confessionnelles dans les zones à fortes prévalence; Nombre de Travailleurs sociaux et bénévoles formés à la PEC psychosociale des survivantes; Nombre de plateformes VBG dotées de fonds d'urgence de PEC psychosociale; Nombre de (véhicules / motos/ ordinateurs/ mobiliers de bureau/) octroyés aux structures de coordination et de PEC; Nombre de nouvelles Plateformes créées; Nombre de familles /centres d'accueil ayant bénéficié d'appui financier, de vivres et non vivres; Disponibilité d'un centre national de PEC intégrée des survivantes de VBG; Nombre de bénéficiaires de PEC médicale; Nombre de bénéficiaires de PEC psychologique.

3.4.4 Résultat 4 : La gestion du plan assure une bonne coordination, une allocation suffisante des ressources et une disponibilité de données fiables

Le plan met un point d'honneur sur la coordination horizontale et verticale des interventions en capitalisant les acquis pour éviter la multiplication des cadres. Pour cela, la coordination nationale VBG sera redynamisée avec la tenue régulière des réunions et la programmation d'activités de suivi et de supervision sur le terrain.

Par ailleurs, la collecte régulière des données permettra de disposer d'informations fiables et actualisées sur l'impact des activités sur les MGF.

La mise en œuvre de ce plan qui est une réponse vigoureuse et efficace contre les MGF, nécessitera des ressources financières suffisantes ainsi que la formation continue des intervenants en vue de leur doter des capacités nécessaires à la mise en œuvre efficace des activités.

Les actions prioritaires prévues sont :

- La redynamisation la coordination nationale VBG;
- La création au sein de la coordination nationale VBG, d'un groupe de travail technique sur les MGF,
- Le renforcement des capacités techniques, matérielles et financières des Plateformes VBG,
- La mobilisation des ressources financières à travers notamment le plaidoyer auprès des bailleurs, des donateurs et de l'Etat
- La mise en place d'un système de collecte efficace des données
- La communication et la valorisation des activités et des résultats des interventions.

Les indicateurs de produits de ce résultat sont : Nombre de réunions de coordination du comité national et des comités régionaux; Nombre de réunions du GTT-MGF; Nombre de rapports techniques et financiers diffusés; Nombre de missions de suivi et supervision; Nombre de Plateformes supervisées / renforcées; Nombre d'évaluations périodiques réalisées; Existence d'une ligne annuelle dédiée à la lutte contre les MGF; Disponibilité d'une structure faîtière des OSC nationales engagées dans la réponse aux MGF; Existence d'un mécanisme de détection/déclaration des cas de MGF ciblant les élèves; Disponibilité d'un protocole de partage des données entre acteurs; Nombre d'acteurs formés sur la collecte des données; Nombre de Méthode Accélérée de Recherche Participative réalisées; Nombre de bulletins diffusés; Nombre d'organes de presse mobilisés; Nombre de radios mobilisées; Disponibilité d'un site web dédié au VBG et plan; Nombre de films institutionnels réalisés; Nombre de gadgets diffusés; montant des ressources financières mobilisées annuellement.

3.5 Composantes du plan

Le Plan comprend quatre (04) axes stratégiques d'intervention qui ont été retenus en tenant compte des résultats escomptés.

Ainsi, l'**axe stratégique 1** porte sur la prévention des MGF et se décline en trois actions prioritaires qui sont :

- **Action 1** : Organiser des activités de communication participative pour mobiliser les communautés locales, les gardiens de la tradition et les guides religieux en faveur de l'abandon des MGF,
- **Action 2** : Engager les Guides religieux et les chefs traditionnels au niveau national et local dans la promotion de l'abandon des MGF dans les zones à forte prévalence,
- **Action 3** : Renforcer les capacités des acteurs clés nationaux et locaux en vue de soutenir la promotion de l'abandon des MGF
- **Action 4** : Combattre les pratiques clandestines et transfrontalières des MGF.

L'**Axe stratégique 2** porte sur la répression des auteurs de MGF à travers une meilleure application du code pénal et comprend deux actions prioritaires :

- **Action 1** : Renforcer les capacités des acteurs de la chaîne pénale en vue de renforcer la répression des auteurs de MGF,
- **Action 2** : Mettre en place un mécanisme de dénonciations des cas de MGF et assurer la prise en charge juridique /judiciaire des survivantes.

L'**axe stratégique 3** est relatif à la prise en charge multisectorielle des survivantes de MGF. Il comprend trois (03) actions prioritaires :

- **Action 1** : Assurer la prise en charge médicale des survivantes de MGF,
- **Action 2** : Assurer la prise en charge psychosociale des survivantes de MGF,
- **Action 3** : Redynamiser les structures prise en charge médicale et psychosociale des cas de MGF / VBG.

L'**axe stratégique 4** adresse les questions de gouvernance et de gestion du plan. Il comprend six (06) actions prioritaires :

- **Action 1** : Renforcer la coordination des interventions liées à l'élimination des MGF,
- **Action 2** : Créer au sein de la coordination nationale un groupe de travail technique sur les MGF,
- **Action 3** : Mobiliser les ressources financières adéquates pour la mise en œuvre du plan national MGF,
- **Action 4** : Renforcer la coopération internationale en matière de lutte contre les MGF,
- **Action 5** : Collecter et diffuser les données sur les MGF,
- **Action 6** : Communiquer et valoriser les résultats du plan.

4. CADRE INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE ET BUDGET PREVISIONNEL DU PLAN

4.1 Cadre institutionnel de mise en œuvre du plan

Le Programme national de lutte contre les VBG (PNL-VBG) est l'organe de gestion du plan. Il s'appuiera sur le Comité national de coordination VBG au sein duquel il sera créé un Groupe de Travail Technique sur les MGF (GTT-MGF).

Les autres départements ministériels impliqués directement dans la lutte contre les VBG, en particulier le ministère en charge de la Santé, celui de la Sécurité et le ministère en charge de la Justice devraient soutenir pleinement la mise en œuvre des activités en coopérant étroitement avec le MFFE et les ONG.

Au regard du présent plan d'actions, le Comité national de coordination qui se réunit par trimestre et comprend l'ensemble des structures impliquées dans la lutte contre les VBG, aura pour attributions de :

- Coordonner la mise en œuvre des activités;
- Définir les priorités nationales en lien avec la lutte contre les MGF;
- Approuver le plan de travail annuel et le budget du plan;
- Approuver les rapports d'activité, financiers et de suivi /évaluation du plan.

4.2 Budget prévisionnel et financement du plan

4.2.1 Modalités de financement du plan

Le financement du plan sera assuré par l'État de Côte d'Ivoire à travers le budget du ministère en charge de la femme et aussi par les contributions des partenaires techniques et financiers et les organisations non gouvernementales.

Dans cette optique, le MFFE veillera à inscrire le présent plan au nombre de ses projets prioritaires au Plan national de Développement (PND) 2021-2025. Cela facilitera la mobilisation des ressources publiques à travers le processus « Programme d'Investissements Publics » (PIP).

De même, le MFFE devra faire un plaidoyer et vulgariser le plan d'action auprès des autres ministères sectoriels impliqués dans sa mise en œuvre, notamment le ministère en charge de la Santé, ceux de la Justice, de la sécurité et de la Protection Sociale en vue de tirer profit des ressources financières disponibles dans ces ministères. Cela permettra d'intégrer le plan d'action aux documents internes de planification et de budgétisation de ces ministères, favorisant ainsi la prise en compte de certaines activités dans leurs PTA.

Relativement à la contribution des PTF, des propositions de projets seront élaborés et soumis en vue de financement sur la base des planifications annuelles. Ils seront surtout sollicités pour financer les activités de démarrage du plan. La stratégie de financement s'attèlera à inverser progressivement la tendance d'une forte implication des PTF pour arriver à un engagement plus important du Gouvernement ivoirien.

La mise en œuvre du plan se fera par l'élaboration de Plans de Travail Annuels (PTA) à partir de la matrice des actions prioritaires.

En somme, le financement des activités du plan se fera selon les modalités suivantes : l'attribution d'un budget propre, la prise en compte de certaines activités par les ministères sectoriels, la formulation de PTA avec les partenaires techniques et financiers, la prise en compte de certaines activités par les organisations de la société civile et les subventions diverses accordées au MFFE. Pour la mobilisation des PTF, il est prévu d'organiser deux conférences des bailleurs pendant la mise en œuvre du plan.

4.2.2 Budget prévisionnel du plan

Les activités du plan sont évaluées à un montant total de sept milliards trois cent quarante-trois millions neuf cent soixante-douze mille deux cent francs CFA (7 343 972 200 FCFA)⁽¹⁹⁾.

¹⁹ Voir matrice des ressources en annexe pour détail

**PLAN NATIONAL DE PROMOTION
POUR L'ABANDON DES MUTILATIONS GÉNITALES FÉMININES
EN CÔTE D'IVOIRE**

Budget prévisionnel du plan						
Année	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total
Axes						
AXE 1 : Prévention des MGF	0	0	1 218 476 600	1 916 709 600	1 143 624 000	4 278 810 200
AXE 2 : Répression des auteurs de MGF	0	0	259 104 000	268 604 000	318 604 000	846 312 000
AXE 3 : Prise en charge multisectorielle des survivantes de MGF	0	0	515 700 000	584 400 000	301 900 000	1 402 000 000
AXE 4 : Gouvernance et gestion du plan	0	0	325 050 000	272 150 000	219 650 000	816 850 000
Total Général	0	0	2 318 330 600	3 041 863 600	1 983 778 000	7 343 972 200

5. SUIVI ET ÉVALUATION DU PLAN

5.1 Plan de suivi-évaluation

Pour atteindre les résultats attendus, un plan de suivi approprié des activités sera mis en œuvre par le PNL-VBG lequel devra s'appuyer sur la matrice de mesure de performance. Dans cette optique, les activités suivantes seront réalisées :

- Des revues semestrielles et annuelles;
- Des réunions de suivi mensuelles et des missions de supervision sur le terrain;
- Deux évaluations externes à mi-parcours et à la fin du projet basées sur les critères de pertinence, d'efficacité, d'efficience et de durabilité.

Le PNL-VBG est chargé d'élaborer et de diffuser les rapports d'activité et auprès des parties prenantes. Ces rapports fourniront des informations sur les résultats obtenus en comparaison aux résultats attendus, sur les ressources allouées, les réalisations, les contraintes et les perspectives.

5.2 Principaux indicateurs du plan

Le suivi du plan se basera sur les indicateurs quantitatifs et qualitatifs définis par les différentes matrices en annexe.

Pour l'axe 1 relatif à la prévention des MGF, l'amélioration des connaissances des communautés locales sur la problématique des MGF, la modification des discours religieux et publics sur les MGF, la modification des attitudes individuelles à l'égard des MGF, l'augmentation du nombre de guides religieux, d'élus, de cadres et de leaders communautaires dans la promotion de l'abandon des MGF et la réduction des pratiques clandestines et transfrontalières de MGF permettront de savoir s'il y a une modification des normes sociales et des comportements en faveur de l'abandon des MGF.

Les indicateurs clés pour le suivi de ces résultats sont : le nombre de personnes ayant des connaissances améliorées au sein des communautés locales (H=40%; F=60%); la disponibilité de déclarations solennelles d'engagement;

Le nombre de guides religieux et de chefs traditionnels engagés dans des activités de promotion de l'abandon; le nombre d'Élus et de cadres engagés à raison de Députés=100%, Sénateurs=100%, Maires=100%; Pdt de mutuelle= 50%; le nombre d'acteurs clés formés sur les MGF (H=50%; F=50%); le nombre d'alerte; le nombre de cas transfrontaliers dénoncés ou empêchés; le nombre

et pourcentage de localités ciblées qui abandonnent les MGF.

Au titre de l'axe 2 relatif à l'application de la loi pénale portant interdiction des MGF, l'amélioration des capacités et des connaissances des acteurs de la chaîne pénale sur les textes juridiques et les décisions de justice chez sur les MGF, l'augmentation des dénonciations par les communautés, l'accès des survivantes de MGF à une PEC juridique et judiciaire, l'augmentation du nombre de procédures et de procès permettront de savoir si la répression des incidents de MGF est systématisée.

Les indicateurs de suivi de ces résultats sont : le nombre d'OPJ, de magistrats et Points-focaux Genre formés à raison de (OPJ=210; Magistrats= 120; Points-focaux = 180); le Nombre de personnel de la Protection Judiciaire (50 à raison de H=50%; F=50%);le nombre d'agents d'alerte et relais en activité; Nombre de Bureaux d'accueil Genre /Cellules genre installés / équipés; Disponibilité d'une circulaire visant à renforcer la politique pénale à l'égard des MGF; Disponibilité d'un système d'alerte précoce (SMS, MMS, appels); Nombre de dénonciation / signalement; Nombre de survivantes de MGF référées / assistées devant les tribunaux; Disponibilité d'un mécanisme de suivi des procédures liées aux VBG/MGF.

Concernant l'axe 3, qui porte sur la prise en charge multisectorielle des survivantes de MGF, la disponibilité et la gratuité de service de soins de réparation post-mutilation, la disponibilité et la gratuité de service de soins et de prise en charge médicale des complications et des séquelles post-MGF, la disponibilité de service de prise en charge psycho-sociale des survivantes sur l'ensemble du territoire ainsi que le niveau de renforcement des capacités matérielles et financières des structures de coordination et de prise en charge, justifieront que les survivantes de MGF accèdent à des services de prise en charge intégrée de bonne qualité.

Les indicateurs qui permettront de suivre ces résultats sont : Nombre de gynécologues ayant eu les capacités renforcées en chirurgie réparatrice des séquelles de MGF; Nombre de prestataires formés sur les conséquences des MGF et les possibilités de PEC; Nombre de structures de santé équipées en kits d'intervention et de réparation des séquelles de MGF; Nombre de visites médicales réalisées dans les écoles maternelles, primaires et confessionnelles dans les zones à fortes prévalence; Nombre de Travailleurs sociaux et bénévoles formés à la PEC psychosociale des survivantes; Nombre de plateformes VBG dotées de fonds d'urgence de PEC psychosociale; Nombre de (véhicules / motos/ ordinateurs/ mobiliers de bureau/) octroyés aux structures de coordination et de PEC; Nombre de nouvelles Plateformes créées; Nombre de familles/centres d'accueil ayant bénéficié d'appui financier et d'appui en vivres et non vivres; Disponibilité d'un centre national de PEC intégrée des survivantes de VBG; Nombre de bénéficiaires de PEC médicale; Nombre de bénéficiaires de PEC psychologique.

Enfin, au titre de l'axe 4 relatif à la gouvernance et à la gestion du plan, la redynamisation de la coordination nationale l'opérationnalisation la coordination régionale, la mise en place du GTT-MGF, la disponibilité des rapports techniques et financiers, le montant des ressources mobilisées annuellement pour financer les activités, les synergies d'action entre les parties prenantes sous régionales et la disponibilité des données actualisées et fiables sur les MGF permettront de savoir si la gestion du plan assure une bonne coordination, une allocation suffisante des ressources et une disponibilité de données fiables.

Les indicateurs de suivi de ces résultats sont : le niveau de fonctionnalité des organes de gestion et de coordination; le taux d'exécution technique et financier du plan MGF; le nombre de réunions de coordination nationale / régionale; le nombre de réunions du GTT-MGF; le nombre de réunions du GTT-MGF; le nombre de rapports techniques et financiers diffusés; le nombre de missions de suivi

et supervision; le nombre de Plateformes supervisées / renforcées; Nombre d'évaluations périodiques réalisées; Existence d'une ligne annuelle dédiée à la lutte contre les MGF; Disponibilité d'une structure faîtière des OSC nationales engagées dans la réponse aux MGF; Existence d'un mécanisme de détection/déclaration des cas de MGF ciblant les élèves; Disponibilité d'un protocole de partage des données; le nombre d'acteurs formés sur la collecte des données; le nombre d'enquête de type Méthode Accélérée de Recherche Participative réalisées; Nombre de bulletins d'information diffusés; le nombre d'organes de presse mobilisés; le nombre de radios mobilisées; Disponibilité d'un site web dédié au VBG /MGF; le nombre de films institutionnels réalisés; le nombre de gadgets diffusés; le niveau de satisfaction des besoins financiers exprimés annuellement; le nombre de cas de MGF résolus par les parties prenantes sous régionales; le niveau de satisfaction des besoins en données exprimés; la qualité des données sur les MGF.

5.3 Cadre de mesure de la performance du plan

5.3.1 Données de base et valeurs cibles

Pour mesurer la performance du plan, il faut nécessairement définir des valeurs cibles à partir de la situation de départ avant le démarrage des activités.

La situation de départ ou données de base présente la situation initiale à laquelle le plan veut apporter des changements. La valeur cible quant à elle, désigne la valeur définie ex-ante que doit atteindre l'indicateur dans un délai déterminé pour attester de l'atteinte des changements escomptés.

Le plan couvrant les années 2021 à 2025, la référence temporelle retenue pour déterminer les données de base est décembre 2020. Mais ce calcul est inachevé en raison de l'indisponibilité des données. Il devra être poursuivi lors de la première année de mise en œuvre du plan à travers notamment une enquête initiale pour collecter et systématiser ces données.

5.3.2 Méthode de collecte des données

Le PNL-VBG est responsable de la gestion du plan. Il est donc chargé du suivi et de l'évaluation des activités à travers la collecte et l'analyse des données sur le terrain. Le calendrier de collecte retenu est le mois, le trimestre et l'année.

Deux évaluations externes (à mi-parcours et finale) seront réalisées par des consultants indépendants.

6. ANALYSE DES RISQUES ET DES CONDITIONS DE SUCCÈS DU PLAN

Une bonne appropriation du plan par tous les acteurs est une condition essentielle de son succès. Dans cette perspective, une stratégie de mobilisation sociale et de vulgarisation sera élaborée et mise en œuvre pour garantir l'adhésion des communautés ciblées.

La réalisation des activités dépend quant elle, de la disponibilité des ressources humaines, matérielles et financières. Cela requiert une forte implication du ministère en charge de la famille, de la femme et de l'enfant ainsi que l'appui des PTF et des autres ministères sectoriels.

Enfin, au regard à la multiplicité des acteurs de mise en œuvre du Plan, une bonne coordination des interventions, est une condition déterminante pour l'atteinte des résultats escomptés.

Le tableau ci-dessous présente les principaux facteurs de risque et les approches de gestion proposées.

**PLAN NATIONAL DE PROMOTION
POUR L'ABANDON DES MUTILATIONS GÉNITALES FÉMININES
EN CÔTE D'IVOIRE**

RISQUE	STRATEGIE DE MITIGATION	RESPONSABLES
Indisponibilité des ressources matérielles et financières	Vulgariser le plan auprès des ministères sectoriels et des partenaires techniques et financiers; Inscrire le plan comme projet prioritaire au PIP	Cabinet / MFPE
Faible coordination des interventions eu égard à la multiplicité des acteurs	Mettre en place un cadre partenarial opérationnel, à travers le comité national de coordination VBG et le GTT-MGF	Cabinet / MFPE

RISQUE	STRATEGIE DE MITIGATION	RESPONSABLES
Indisponibilité des ressources matérielles et financières	Vulgariser le plan auprès des ministères sectoriels et des partenaires techniques et financiers; Inscrire le plan comme projet prioritaire au PIP	Cabinet / MFPE
Faible adhésion des communautés ciblées aux interventions du plan	Impliquer les communautés locales dans la formulation des actions et dans les sessions de sensibilisation	PNLVBG
Persistance des normes socio-culturelles alimentant les MGF	Établir un dialogue constant avec les leaders communautaires et les membres de la communauté à travers un partenariat avec la Chambre des rois et chefs traditionnels sur les inconvénients du maintien des normes socio-culturelles alimentant les MGF	PNLVBG
Persistance des normes sociales promouvant la domination des hommes et maintenant les femmes dans un rôle de reproduction	Sensibiliser et développer des partenariats avec les élus locaux, les cadres et les Organisations de la Société Civile en vue de soutenir la sensibilisation des leaders et des membres de la communauté sur les droits de la femme	PNLVBG
Résurgence des conflits communautaires	Impliquer le ministère de la réconciliation et de la cohésion sociale parmi les parties prenantes	Cabinet / MFPE
Crises liées aux élections	Impliquer les acteurs du processus électoral notamment les partis politiques, la CEI et les communautés pour une préservation d'un environnement électoral apaisé tout en développant un partenariat avec le ministère en charge de la cohésion sociale en vue de la prévention et/ou du règlement des conflits inter communautaires; Suspendre les activités de terrain pendant les périodes électorales	PNLVBG
Suspendre les activités de terrain pendant les périodes électorales	PNLVBG	
Extrémisme religieux et terrorisme aux frontières nord du pays	Impliquer les communautés par la sensibilisation en vue d'une résilience communautaire tout en développant un partenariat avec les comités locaux de sécurité; s'informer de la situation sécuritaire avant toute activité aux frontières; éviter les zones à haut risque	Cabinet / MFPE

Source : Atelier de Dabou

CONCLUSION

Dans sa volonté de lutter efficacement contre les Mutilations Génitales Féminines, la Côte d'Ivoire s'est finalement dotée d'un Plan National de promotion de l'Abandon des Mutilations Génitales Féminines (PNAMGF) (2020-2025). Ce document vise donc à accélérer les actions de lutte déjà entreprises non seulement par l'État, mais également par les différents partenaires. Il s'appuie sur une recherche empirique entreprise dans cinq régions du pays. En conséquence, il tient compte des réalités locales. S'inscrivant dans un cadre participatif et multisectoriel, ce Plan a été enrichi par la littérature nationale, sous-régionale et internationale.

Le Plan National de promotion de l'Abandon des Mutilations Génitales Féminines repose sur quatre axes stratégiques qui sont : la Prévention, la Répression des auteurs de MGF, la prise en charge multi-sectorielle et la gouvernance du plan.

Les parties prenantes et leurs rôles respectifs dans la lutte contre les MGF étant identifiées (Système des Nations Unies, État, PTF, les ONG nationales et internationales, les communautés, etc.), il appartient à chacune de ces entités de jouer sa partition afin que le phénomène soit éradiqué. C'est à ce seul prix que la Côte d'Ivoire pourra espérer mener une lutte efficace et efficiente contre les MGF, véritable fléau qui menace la vie et la santé des jeunes filles en Côte d'Ivoire.

C'est aussi une condition sine qua non pour l'atteinte du point 5.3 des Objectifs de Développement Durable, à savoir « Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine ».

Annexes

CADRE DES RESULTATS

Résultat d'impact du plan

Le taux de prévalence nationale des MGF est réduit de 10 points d'ici à 2025 grâce à l'adoption de normes sociales qui protègent les filles et les femmes contre les violences basées sur le genre

EFFETS / PRODUITS	INDICATEUR										RISQUES / HYPOTHESES
	Libellé	Base			Cibles annuelles					Total	
		Année	Valeur	Source	2021	2022	2023	2024	2025		
EFFET 1 : Les normes sociales sont modifiées et les communautés adoptent des comportements favorables à l'abandon des MGF	Niveau de réduction de la prévalence nationale des MGF	2016	36,7%	EDS - MICS	36.7%	33.7%	30.7%	28.7%	26.7%	26,7%	R : Résistance des populations; faible financement du plan; Instabilité institutionnelle H : Forte implication des communautés / Budget suffisant
	Nombre de nouveaux cas de MGF rapportés	2020	13	Annuaire Stat. / MFFE	ND	ND	ND	ND	ND	ND	
Produit 1.1 : Les communautés ont une conscience plus accrue du phénomène des MGF	Disponibilité d'un guide pratique d'approche communautaire pour l'abandon des MGF	2020	00	PNLVBG	00	00	1	1	1	01	R : Résistance des populations; faible financement du plan; H : Forte implication des communautés / Budget suffisant
	Nbre d'exemplaires du guide pratique d'approche communautaire produits	2020	00	PNLVBG	00	00	800	2200	2000	5000	
	Nbre d'exemplaires du guide pratique d'approche communautaire diffusés	2020	00	PNLVBG	00	00	800	2200	2000	5000	
	Nbre de formateurs des formateurs formés sur l'utilisation du guide pratique	2020	00	PNLVBG	00	00	100	100	00	200	
	Nombre de diagnostics communautaires (activités préparatoires)	2016	00	PNLVBG	00	00	2	5	3	10	
	Nbre d'acteurs communautaires renforcés en outils de communication appropriés pour la promotion de l'abandon des MGF (approche participatives)	2020	00	PNLVBG	00	00	500	500	00	1000	

	Nbre de campagnes de sensibilisation et de communication réalisées en marge des 16 jours d'activisme et de la Journée de l'enfant africain	2020	ND	PNLVBG	02	02	02	02	02	10	
	Nbre de campagnes de sensibilisation réalisées lors de la Journée internationale C/ MGF (6 février)	2020	ND	PNLVBG	1	1	1	1	1	05	
	Nombre de T-shirts produits	2020	ND	ONG	1000	1000	1000	1000	1000	5 000	
	Nombre d'affiches petits formats	2020	ND	ONG	500	500	500	500	500	2 500	
	Nombre d'affiches grand format	2020	ND	ONG	20	20	20	20	20	100	
	Nombre de plaquettes	2020	ND	ONG	500	500	500	500	500	2 500	
	Nombre de dépliants	2020	ND	ONG	1500	1500	1500	1500	1500	7 500	
	Nombre de signalétiques (panon-ceaux) posés	2020	00	ONG	00	00	200	500	300	1000	
	Nombre de boîtes à image	2020	ND	ONG	00	0	1000	3500	500	5000	
	Nbre de PAD sur les MGF en français	2020	ND	ONG	00	00	5	10	5	20	
	Nbre de communiqués sur les MGF en français	2020	ND	ONG	00	00	5	5	5	15	
	Nbre de spots sur les MGF en français	2020	ND	ONG	00	00	5	5	5	15	
	Nbre de supports traduits en langues Malinké, Yacouba, Senoufo, We, Baoulé, Koulango, Lobi	2020	ND	ONG	ND	ND	ND	ND	ND	ND	
	Nbre d'organes de presse mobilisés	2020	ND	PNLVBG	00	00	05	10	10	10	
	Nbre de radios de proximité mobilisées	2020	ND	PNLVBG	00	00	10	20	20	20	
	Nbre d'animations communautaires organisées	2020	00	PNLVBG	00	100	500	500	500	1600	R : Résistance des populations; faible financement du plan; H : Forte implication des communautés / Budget suffisant
	Nbre de dialogues communautaires réalisés	2020	ND	ONG	00	100	200	100	100	500	
	Nbre de personnes (par sexe, âge) exposées aux messages diffusés par les réseaux sociaux sur les MGF	2020	ND	PNLVBG	00	00	500 000	450 000	150 000	100 000	

	Pourcentage des personnes qui arrivent à citer au moins deux conséquences des MGF	2020	ND	PNLVBG	00	00	50%	60%	70%	70%	
	Pourcentage des villages ciblés qui abandonnent les MGF	2020	ND	PNLVBG	00	ND	30%	40%	50%	50%	
	Pourcentage des cantons ciblés qui abandonnent les MGF	2020	ND	PNLVBG	ND	ND	30%	50%	60%	60%	
	Nbre de communicateurs traditionnels formés à la Pairs-Éducation	2020	ND	PNLVBG	00	00	75	125	50	250	
	Pourcentage de communicateurs traditionnels engagés dans des activités de promotion de l'abandon des MGF	2020	ND	PNLVBG	50%	60%	50%	65%	80%	80%	
	Nbre de matrones formées à la Pairs-Éducation	2020	ND	PNLVBG	00	00	100	250	50	400	
	Nombre de matrones engagées dans des activités de promotion de l'abandon des MGF et de prévention des conflits	2020	ND	PNLVBG	00	00	100	250	50	400	
Produit 1.2 : Les Guides religieux et les leaders communautaires des zones à forte prévalence, promeuvent l'abandon des MGF	Nbre de mission de partage d'expérience sur l'Argumentaire islamo juridique sur les MGF	2020	01	FDGE	00	00	01	01	0	02	R : Résistance des populations; faible financement du plan. H : Forte implication des communautés / Budget suffisant
	Nbre de représentants d'OSC confessionnelles renforcés sur l'Argumentaire islamo juridique relatif aux MGF	2020	07	FDGE	00	00	10	10	00	20	
	Nbre de guides religieux et chefs traditionnels formés par le biais des restitutions des voyages de partage d'expérience	2020	ND	FDGE	00	00	50	250	200	500	
	Nbre de pairs-éducateurs au sein des guides religieux et chefs traditionnels formés	2020	ND	FDGE	00	00	100	100	100	300	
	Nbre de guides religieux et chefs traditionnels ayant fait la prise en charge psychologique et spirituelle d'au moins un cas de MGF	2020	ND	FDGE	00	00	90	150	70	310	

	Nbre de sermons et de prêches sur les MGF par guide	2020	ND	FDGE	100	100	150	250	100	500	
	Nbre de communautés ayant adopté des rites alternatifs pour l'éducation à la vie saine des filles	2020	00	ONG	NA	NA	10	25	10	45	
	Nbre d'engagements publics d'abandon des MGF enregistrés	2020	00	ONG	NA	NA	5	8	2	15	
	Disponibilité d'une déclaration solennelle d'engagement de la communauté musulmane	2020	00	FDGE	00	00	01-	-	-	01	
Produit 1.3 : Les élus et cadres des zones à prévalence élevée sont engagés dans la promotion de l'abandon des MGF	Nbre de parlementaires sensibilisés sur les MGF	2020	00	PNLVBG	00	00	30	40	00	70	R : Résistance des cadres et Élus; faible financement du plan; H : Forte implication des cadres et des élus / Budget suffisant
	Nbre de cadres, élus locaux et responsables de mutuelle formés à la pair-éducation sur les MGF	2020	00	PNLVBG	00	00	100	100	100	300	
	Nbre de localités ayant abandonné les MGF grâce aux actions des pairs-éducateurs	2020	00	PNLVBG	00	NA	NA	NA	NA	NA	
Produit 1.4 : Les acteurs clés disposent de capacités adéquates pour soutenir la lutte contre les MGF	Disponibilité d'un Guide de formation sur les MGF	2020	00	PNLVBG	00	00	01	01	01	01	R : Résistance des acteurs ciblés; faible financement du plan; H : Forte implication des acteurs ciblés; Budget suffisant
	Nbre de formateurs membre du pool national	2020	16	FDGE	00	00	20	20	20	60	
	Pourcentage d'institutions de formation ayant intégré des modules sur les MGF dans les curricula de formation	2020	00	PNLVBG	00	00	50%	75%	100%	100%	
	Nbre de professionnels des médias formés sur les MGF	2020	ND	PNLVBG	00	00	00	90	30	120	
	Nbre d'enseignants formés sur les MGF	2020	ND	PNLVBG	00	00	00	70	50	120	
	Nbre d'agents de santé formés sur les MGF	2020	ND	PNLVBG	00	00	60	60	00	120	
	Pourcentage d'acteurs clés formés ayant pris en charge ou dénoncé au moins un cas de MGF	2020	ND	PNLVBG	00	NA	NA	NA	NA	NA	

Produit.1 .5 : Des synergies d'actions sont créées par la mise en place d'un cadre de concertation entre les acteurs étatiques et les autorités traditionnelles et religieuses	Disponibilité d'un cadre de concertation entre les acteurs étatiques et les autorités traditionnelles et religieuses sur les MGF	2020	00	PNLVBG	00	00	01	01	01	01	R : Résistance des autorités traditionnelles et religieuses; H : Forte implication des acteurs ciblés; Budget suffisant
	Nbre de réunions du cadre de concertation national	2020	00	PNLVBG	00	00	2	4	2	06	
	Nbre de cadres de concertations mis en place en région	2020	00	PNLVBG	00	00	00	10	10	10	
Produit 1.6 : Les pratiques clandestines et transfrontalières de MGF sont endiguées	Nbre de Points -focaux / comités de veille installés	2020	ND	PNLVBG	00	00	100	250	150	500	R : Résistance des populations frontalières H : Forte implication des autorités et populations ciblées; Budget suffisant
	Nbre de missions conjointes réalisées	2020	ND	PNLVBG	00	03	03	03	00	09	
	Nbre de cas de MGF dénoncés ou empêchés	2020	ND	PNLVBG	00	NA	NA	NA	NA	NA	

EFFETS/ PRODUITS	INDICATEUR										RISQUES/ HYPOTHESES
	Libellé	Base			Cibles annuelles					Total	
		Année	Valeur	Source	2021	2022	2023	2024	2025		
EFFET 2 : La répression des cas de MGF est systématisée	Niveau d’augmentation du nombre de procédures et de procès pour fait d’excision/MGF	2017-2019	47	DPS Justice	00	10%	40%	50%	60%	60%	R : Faible coopération et dénonciation par la communauté; H : Dénonciation des cas de MGF par les communautés et les survivantes adhésion du personnel judiciaire
	Nbre de condamnations respectant les peines prévues par la loi	2017-2019	00	DPS Justice	NA	NA	NA	NA	NA	NA	
Produit 2.1: Les acteurs de la chaîne pénale ont les capacités adéquates pour poursuivre les auteurs de MGF	Nbre de magistrats formés sur le cadre juridique de lutte contre les MGF	2017-2019	117	DACP Justice	00	30	30	30	30	120	R : Manque de ressources financières; faible collaboration du personnel judiciaire. Mobilité des points-focaux formés H : Disponibilité des ressources financières; Bonne collaboration du personnel judiciaire; stabilité des personnes formées
	Nombre de personnel de la Protection Judiciaire de l’Enfance et de la Jeunesse formés sur le cadre juridique des MGF	2020	00	DJEJ Justice	00	00	25	25	00	50	
	Nbre d’Officiers de Police judiciaire formés sur le cadre juridique des MGF	2020	ND	PNLVBG	00	60	90	60	00	210	
	Nbre de Points-focaux Genre formés dans les brigades et commissariats sur les MGF	2020	ND	PNLVBG	00	60	90	30	00	180	
	Nbre de Bureaux d’accueil Genre /Cellules genre installés (Commissariat et Brigades)	2020	32	PNLVBG	00	05	05	05	05	20 +32	
	Nbre de bureaux d’accueil / Cellules Genre équipés dans les brigades et commissariats en matériels roulants et informatiques	2020	ND	PNLVBG	00	00	10	05	05	20	
	Disponibilité d’un mécanisme de suivi des procédures liées aux MGF	2020	00	PNLVBG	0	1	01	01	01	01	

Produit 2.2 : Les textes et décisions juridiques relatifs aux MGF sont vulgarisés auprès des acteurs de lutte contre	Disponibilité du recueil actualisé des textes juridiques relatifs aux MGF	2020	00	PNLVBG	00	00	01	00	00	01	R : Manque de ressources financières; faible adhésion des acteurs H : Disponibilité des ressources financières; adhésion des acteurs.
	Nbre d'exemplaires du recueil produits	2020	00	PNLVBG	00	00	2500	2500	00	5 000	
	Disponibilité d'un recueil annuel des décisions de justice sur les MGF	2020	00	PNLVBG	00	00	00	01	01	02	
	Disponibilité d'une circulaire visant à renforcer la politique pénale à l'égard des MGF	2020	01	PNLVBG	00	00	01	01	01	01	
Produit 2.3 : Les communautés dénoncent de manière systématique les cas de MGF	Disponibilité de la ligne verte 1308 7jrs /7 et 24h/24	2020	01	PNLVBG	01	01	01	01	01	01	R : Manque de ressources financières; faible adhésion des communautés H : Disponibilité des ressources financières; adhésion des communautés.
	Disponibilité d'un système d'alerte précoce par téléphone (SMS, MMS, appels)	2020	00	PNLVBG	00	00	01	01	01	01	
	Nbre d'agents d'alerte en activité	2020	00	PNLVBG	00	00	200	300	500	1000	
	Nbre de cas dénoncés / signalés	2020	ND	PNLVBG	ND	ND	ND	ND	ND	ND	
	Nbre de journées portes ouvertes (JPO) organisées	ND	ND	PNLVBG	00	02	02	02	02	08	
	Nbre de personnes qui utilisent les connaissances acquises pour faciliter l'accès des populations à la justice (JPO)	2020	ND	PNLVBG	ND	ND	ND	ND	ND	ND	
	Nbre de concertations organisées entre les communautés et les forces de l'ordre sur les MGF	2020	00	PNLVBG	00	20	20	10	10	60	
Produit 2.4 : Les survivantes de MGF accèdent à une PEC juridique et judiciaire de qualité	Nbre de survivantes de MGF référées / assistées devant les tribunaux	2020	00	PNLVBG	ND	ND	ND	ND	ND	ND	H : Disponibilité des ressources financières; forte adhésion des survivantes
	Nbre de consultations juridiques gratuites organisées	2020	00	PNL VBG	00	00	05	05	05	15	
	Nbre de survivantes reçues lors des consultations	2020	ND	PNLVBG	00	00	100	100	100	300	

EFFETS / PRODUITS	INDICATEURS										RISQUES / HYPOTHESES
	Libellé	Base			Cibles annuelles					Total	
		Année	Valeur	Source	2021	2022	2023	2024	2025		
EFFET 3 Les survivantes de MGF accèdent à des services de prise en charge médicale et psycho-sociale de qualité	Niveau de satisfaction des demandes / besoins de prise en charge médicale exprimés par les survivantes	2020	00	MSHP-CMU	00	00%	60%	70%	80%	80%	R : Absence de financement; Crise socio-politique et sanitaire, H : Allocation budgétaire suffisante, Stabilité socio-politique et sanitaire (COVID 19)
	Niveau de satisfaction des demandes /besoins de prise en charge psychosociale exprimés par les survivantes	2020	00	PNLVBG	ND	00%	100%	100%	100%	100%	
	Niveau de satisfaction des bénéficiaires de PEC	2020	00	PNLVBG	00	00%	100%	100%	100%	100%	
Produit 3.1: Une prise en charge médicale des complications et des séquelles des MGF de qualité, est assurée en faveur des survivantes	Nombre de survivantes de MGF ayant bénéficié d'un appui pour la réparation des séquelles post-MGF	2020	ND	MSHP-CMU	00	00	30	30	40	100	R : Absence de financement; Crise sanitaire; mobilité du personnel formé H : Budget suffisant, Stabilité sanitaire; adhésion des survivantes et des écoles; stabilité des personnes formées
	Nombre de gynécologues ayant eu les capacités renforcées en chirurgie réparatrice des séquelles de MGF	2020	ND	PNSME	00	00	05	06	00	11	
	Nombre de prestataires formés (Médecins, IDE, sage-femmes) sur les conséquences des MGF et les possibilités de PEC	2020	ND	MSHP-PNSME	00	00	475	375	150	1000	
	Nbre de structures de santé équipées en kits d'intervention et de réparation des séquelles de MGF	2020	1 ⁽²⁰⁾	MSHP-CMU	00	00	05-	05-	00	11	
	Nombre de survivantes de MGF ayant bénéficié de chirurgie réparatrice dans les structures équipées	2020	ND	MSHP-PNSME	00	20	40	60	80	200	

²⁰ Hôpital de Police

Nbre de survivantes présentant des complications gynéco-obstétriques et chirurgicales liées aux MGF ayant bénéficié d'une subvention pour la prise en charge	2019	20	MSHP-CMU	00	00	75	75	100	250	
Nbre de visites médicales réalisées dans les écoles maternelles, primaires et confessionnelles dans les zones à fortes prévalence	2020	00	MSHP-CMU	00	00	11	10	00	21	
% de filles (élèves) ayant bénéficié d'au moins une visite médicale dans les zones à fortes prévalence	2020	ND	MSHP-CMU	00%	00%	100%	100%	100%	100%	
Nbre de filles excisées identifiées lors des visites médicales dans les écoles parmi les filles consultées	2020	AD	MSHP-CMU/MENA	00	00	AD	AD	AD	AD	
Nombre de structures de santé ayant organisé des journées portes ouvertes	2020	AD	MSHP-CMU MFFE	00	00	05	20	10	35	
Nombre de structures sociales ayant organisé des journées portes ouvertes	2020	AD	MFFE MEPS	00	00	10	10	10	30	

Produit 3.2 : Une prise en charge psychosociale de qualité est assurée en faveur des survivantes de MGF	Nbre de sessions de formation organisées	2020	ND	PNLVBG	00	00	08	04	04	16	R : Absence de financement; Crise sanitaire, H : Budget suffisant, Stabilité sanitaire; adhésion des survivantes et des prestataires
	Nbre de Travailleurs sociaux formés à la PEC psychosociale des survivantes	2020	ND	PNLVBG	00	00	220	130	130	480	
	Nbre d'acteurs non médicaux issus des OSC formés à la PEC psychosociale des survivantes de MGF	2020	ND	PNLVBG	00	00	180	180	120	480	
	Nbre de plateformes VBG dotées de fonds d'urgence de PEC psychosociale	2020	00	PNL-VBG	00	00	10	20	25	55	
	Nbre de survivantes ayant bénéficié de PEC grâce aux fonds d'urgence	2019	20	PNLVBG	00	00	100	75	75	250	
	Proportion de survivantes de MGF présentant un traumatisme psychologique profond référé prises en charge.	00	00	MFFE ONG	00	100%	100%	100%	100%	100%	
Produit 3.3 : Les structures de coordination et de prise en charge sont dotées de capacités matérielles et financières adéquates pour la PEC des survivantes de MGF	Nbre de véhicules octroyés aux structures de coordination et de PEC	2020	ND	PNL-VBG	00	00	04	03	00	07	R : Absence de financement; H : Disponibilité des ressources financières; Engagement des PTF
	Nbre de motos octroyées aux structures de coordination et de PEC	2020	ND	PNL-VBG	00	00	10	10	00	20	
	Nombre d'ordinateurs au PNL-VBG	2020	ND	PNL-VBG	00	00	10	05	00	15	
	Nombre de matériels bureautiques octroyés au PNL-VBG	2020	ND	PNL-VBG	00	00	10	05	00	15	
	Nombre de structures de prise en charge psychologique ayant reçu un appui en équipements et matériels	2020		PNL-VBG	00	00	10	05	00	15	
	Nbre de plateformes renforcées en matériels informatiques et bureautiques	2020	ND	PNL-VBG	00	00	10	25	00	35	

	Nbre de nouvelles Plateformes créées	2020	62	PNL-VBG	00	00	06	06	03	15	
	Nbre de nouvelles structures sociales fonctionnelles	2020	xxxx	MPS	00	00	10	20	20	50	
	Nombre de nouveaux centres d'accueil fonctionnels	2020	AD	MFFE	00	00	1	2	2	5	
	Nombre de familles d'accueil ayant bénéficié d'appui financier et d'appui en vivres et non vivres	2020	AD	PNL-VBG	00	00	10	10	20	40	
	Nombre d'animateurs de centres d'accueil ayant bénéficié de formation dans la PEC des survivantes	2020	AD	PNL-VBG	00	00	30	60	00	90	
	Nombre de centres d'accueil ayant bénéficié d'appui financier et d'appui en vivres et non vivres	2020	AD	PNL-VBG	00	00	10	10	20	40	
	Nombre de rencontres de plaidoyers réalisées	2020	00	PNL-VBG	00	00	02	02	02	06	
	Nombre de cibles touchés par le plaidoyer	2020	00	PNL-VBG	00	00	20	20	10	50	
	Disponibilité d'un centre national de PEC intégrée des survivantes de VBG	2020	00	MFFE	00	00	00	00	01	01	

EFFETS / PRODUITS	INDICATEURS									Total	RISQUES / HYPOTHESES
	Libellé	Base			Cibles annuelles						
		Année	Valeur	Source	2021	2022	2023	2024	2025		
Effet 4 : La gestion du plan assure une bonne coordination, une allocation suffisante des ressources et la disponibilité de données fiables	Taux d'exécution technique du plan	2021	00	PNLVBG	0	20%	50%	80%	100%	100%	R : Absence de financement; Crise sociopolitique et sanitaire; `
	Taux d'exécution financier du plan	2020	00	PNLVBG	00%	20%	50%	80%	100%	100%	
	Niveau de satisfaction des besoins en ressources financières	2020	00	PNLVBG	00%	20%	50%	80%	100%	100%	H : Allocation budgétaire suffisante; Stabilité socio-politique et sanitaire (COVID 19); Engagement des parties prenantes
	Niveau de satisfaction des besoins en données fiables	2020	00	PNLVBG	00%	20%	50%	80%	100%	100%	

Produit. 4.1 : La coordination nationale et régionale VBG est opérationnelle	Nbre de réunions du Comité de coordination nationale VBG	2020	02	PNLVBG	4	4	4	4	4	20	R : Absence de financement; Crise sociopolitique et sanitaire; H : Allocation budgétaire suffisante, Stabilité socio-politique et sanitaire; Implication de tous les acteurs;
	Nbre de réunion de coordination par direction régionale	2020	00	DR FFE	00	00	2	2	2	06	
	Disponibilité d'une base de données actualisée des acteurs et des ressources	2020	00	PNLVBG	0	1	1	1	1	01	
	Nbre de rapports techniques et financiers diffusés	2020	00	PNLVBG	00	1	1	1	1	4	
	Nbre de mission de suivi des interventions y compris au niveau communautaire, réalisées par les Directions Régionales FFE	2020	00	DR-FFE	00	00	62	62	62	186	
	Nbre de Plateformes supervisées / renforcées	2020	06	PNLVBG	10	10	10	10	05	45	
	Nbre de rapports de revues annuelles relatives au suivi-évaluation des interventions	2020	00	PNLVBG	00	01	01	01	01	04	
	Nbre d'évaluations périodiques réalisées	2020	00	PNLVBG	00	00	01	00	01	02	
Produit 4.2 : Un groupe de travail technique sur les MGF (GT-MGF) est créé au sein de la Coordination nationale VBG	Disponibilité d'un GTT- MGF	2020	00	PNLVBG	00	01	01	01	01	01	R : Absence de financement; Crise sociopolitique et sanitaire H : Engagement du Ministère de Tutelle et de toutes les parties prenantes; budget suffisant
	Nbre de réunions du GTT- MGF	2020	00	PNLVBG	00	02	04	04	04	18	
	Nbre de rapports diffusés par le GTT-MGF	2020	00	PNLVBG	00	02	04	04	04	18	
Produit 4.3 : Le plan bénéficie de ressources conséquentes et pérennes pour sa mise en œuvre	Existence d'une ligne budgétaire annuelle dédiée à la lutte contre les MGF	2020	ND	PNLVBG	00	00	01	01	01	01	R : faible engagement des PTF; faible engagement financier de l'Etat; Crise sociopolitique et sanitaire H : Engagement du Ministère de Tutelle et des PTF; implication des OSC nationales
	Nbre de conférence des PTF pour l'appui au financement du plan national de lutte contre les MGF	2020	00	PNLVBG	00	01	0	01	0	02	
	Disponibilité d'une structure faîtière des OSC nationales engagées dans la réponse aux MGF	2020	01	PNLVBG	00	00	01	01	01	01	

	Nbre d'OSC nationales renforcées en formulation des besoins et de stratégie de mobilisation des ressources	2020	00	PNLVBG	00	00	25	25	25	25	
	Disponibilité d'une stratégie de mobilisation de ressources additionnelles des OSC	2020	00	PNLVBG	0	0	1	1	1	01	
Produit 4.4 : Une synergie d'actions est développée entre les parties prenantes sous régionales	Disponibilité d'un comité inter-Etats de coordination de la réponse transfrontière	2020	00	PNLVBG	00	00	01	0	0	01	H : Intérêt et Implication des différents pays frontaliers
	Nbre de réunions de coordination du Comité Inter-Etats de coordination	2020	00	PNLVBG	0	0	1	1	1	03	
	Disponibilité d'un document de stratégie inter-pays de riposte à la pratique transfrontalière	2020	0	PNLVBG	0	0	0	01	01	01	
Produit 4.5 : Des données actualisées et fiables sont disponibles sur les MGF en vue d'améliorer la réponse nationale	Existence d'un mécanisme de détection/déclaration des cas de MGF ciblant les élèves de la maternelle et du primaire public, privé et confessionnel	2020	0	PNLVBG	00	00	01	01	01	01	R : Absence de financement; Crise sociopolitique et sanitaire; H : Allocation budgétaire suffisante, Stabilité socio-politique et sanitaire; Implication de tous les acteurs; Suivi régulier et mise à jour de la base de données
	Disponibilité d'un protocole de partage des données entre acteurs	2020	00	PNLVBG	00	00	01	01	01	01	
	Nbre d'enquêtes de type MARP, réalisées	2020	00	PNLVBG	00	00	01	00	01	02	
	Nombre de structures sociales (CSE, CS) dotées de matériel de collecte des données	2020	35	PNLVBG	00	05	50	51	25	131	
	Nombre de structures sociales (CSE, CS) dotées d'outils de collecte des données	2020	166	PNLVBG	166	166	166	166	166	166	
	Nombre d'acteurs formés sur la collecte des données	2020	50	PNLVBG	50	00	50	50	25	175	

Produit 4. 6 : <i>Les activités et les résultats du plan sont connus et valorisés auprès des populations et des parties prenantes</i>	Nbre de bulletins diffusés	2020	0	PNLVBG	00	00	02	02	02	06	R : Absence de financement; Crise sociopolitique H : Allocation budgétaire suffisante, Stabilité socio-politique et sanitaire
	Nbre de rapports diffusés	2020	0	PNLVBG	00	00	01	01	01	03	
	Nbre et % d'activités couvertes	2020	0	PNLVBG	00	01	05	05	05	16	
	Nbre d'organes de presse mobilisés	2020	0	PNLVBG	00	00	06	06	06	06	
	Nbre de radios mobilisées	2020	0	PNLVBG	00	00	15	15	15	15	
	Disponibilité d'un site web dédié au VBG et plan	2020	0	PNLVBG	00	00	01	01	01	01	
	Nbre de films institutionnels réalisés	2020	0	PNLVBG	00	00	01	01	01	03	
	Nbre de gadgets diffusés	2020	0	PNLVBG	ND	ND	ND	ND	ND	ND	

MATRICE DES ACTIONS PRIORITAIRES												
Produit	No	Intitulé de l'activité	Structure de mise en œuvre	Structure associée	Indicateur	Quantité						Source de financement
						2021	2022	2023	2024	2025	Total	
AXE 1 : PRÉVENTION DES MGF												
EFFET 1 : Les normes sociales sont modifiées et les communautés adoptent des comportements favorables à l'abandon des MGF												
- Action 1.1 : Organiser des activités de communication participative pour mobiliser les communautés locales, les gardiens de la tradition et les guides religieux en faveur de l'abandon des MGF												
Produit 1.1 : Les communautés ont une conscience plus accrue du phénomène des MGF pour promouvoir son abandon Indicateur 1.1 : Nbre de personnes ayant des connaissances et attitudes améliorées au sein des communautés locales (H=40%; F=60%)	111	Élaborer un guide pratique d'approche communautaire pour l'abandon des MGF	PNLVBG	Prestataire de service	Nombre de guide élaboré	00	00	01	01	01	01	État PTF
	112	Produire le guide pratique d'approche communautaire	PNLVBG	ONG	Nombre d'exemplaires	00	00	1000	3500	500	5000	État PTF ONG
	113	Réaliser des diagnostics communautaires pré-démarrage des activités	PNLVBG	ONG	Nombre diagnostics communautaires	00	00	3	5	2	10	
	114	Organiser des sessions de formation des formateurs sur le guide pratique	PNLVBG	ONG	Nombre de formateurs formés	00	00	100	100	00	200	État PTF ONG
	115	Traduire le guide pratique en langues locales	PNLVBG	ONG	Nombre de traductions	00	00	00	07	07	07	
	116	Organiser des sessions de formation des acteurs communautaires en technique de communication appropriés pour la promotion de l'abandon des MGF	PNLVBG	ONG	Nombre de personnes formées	00	00	500	500	00	1000	État PTF ONG
	117	Organiser des campagnes de sensibilisation dans les zones lors de la Journée internationale c/ les MGF	PNLVBG	ONG	Nbre de campagnes	00	01	01	01	01	05	
	118	Organiser des campagnes de sensibilisation dans les zones à forte prévalence lors de la journée de l'enfant africain et des 16 jours d'activisme	PNLVBG	ONG	Nbre de personnes sensibilisées	00	02	02	02	02	10	État PTF ONG
	119	Intégrer le s MGF dans les activités des Clubs genre et les Clubs Droits de l'Homme dans les établissements scolaires dans les zones à forte prévalence	PNLVBG	MENAT CNDH	Nbre de clubs ayant intégré les MGF	00	00	150	250	100	500	
	1110	Organiser des séances de sensibilisation sur les MGF dans les établissements scolaires	DEEG MENAT	PNLVBG	Nbre de séances de sensibilisation	00	00	50	100	50	200	

	1111	Produire et diffuser des supports de sensibilisation en vue d'améliorer les attitudes et les connaissances des populations sur les MGF (T-shirts, affiches, dépliants, plaquettes, panonceaux, bois à images, PAD, spots, communiqués de presse)	PNLVBG	ONG	Nbre de T-shirts produits	00	1000	2000	1000	1000	5 000	État PTF ONG
			PNLVBG	ONG	Nombre d'affiches petit format	00	500	1000	500	500	2 500	
			PNLVBG	ONG	Nombre d'affiches grand format	00	20	40	20	20	100	
			PNLVBG		Nbre de plaquettes	500	500	500	500	500	2 500	
			PNLVBG	ONG	Nbre de dépliants	1500	1500	1500	1500	1500	7 500	
			PNLVBG	ONG	Nombre de signalétiques / panonceaux	00	00	200	500	300	1000	
			PNLVBG	ONG	Nbre de boîtes à image	00	00	1000	3500	500	5000	État PTF ONG
			PNLVBG	ONG	Nbre de PAD en français	00	00	5	10	5	20	
			PNLVBG	ONG	Nbre de communiqués de presse	00	00	5	5	5	15	
			PNLVBG	ONG	Nbre de spots en français	00	00	5	5	5	15	
			PNLVBG	ONG	Nbre de supports traduits en langue	ND	ND	ND	ND	ND	ND	
	1112	Contractualiser avec 10 organes de presse (en ligne et papiers) pour communiquer sur les MGF	PNLVBG	ONG	Nbre d'organes de presse	00	00	05	10	10	10	
	1113	Contractualiser avec une radio de proximité au moins par direction régionale pour diffuser les PAD, spots et communiqués sur les MGF	PNLVBG	ONG	Nbre de radios de proximité mobilisées	00	00	10	20	20	20	État PTF ONG
	1114	Organiser des séances d'animation communautaire MGF	PNLVBG	ONG	Nbre d'animations communautaires	00	100	500	500	500	1600	
	1115	Organiser des séances de dialogue communautaire ciblant les Elus, les leaders locaux et gardiens de la tradition autour des solutions à l'abandon des MGF	PNLVBG	ONG Chambre des Rois COSIM	Nbre de dialogues communautaires	00	100	200	100	100	500	État PTF ONG

	1116	Animer des plateformes MGF ciblant les adolescents et jeunes sur les réseaux sociaux (Facebook, blog, YouTube)	PNLVBG	ONG	Nbre de plate-formes actives sur les MGF	00	00	03	03	03	03	État PTF ONG
	1117	Renforcer les capacités de communicateurs traditionnels à la Pairs-Éducation pour la réalisation d'activités communautaires d'abandon des MGF (Griots, crieurs publics, chansonniers)	PNLVBG	Chambre des rois ONG	Nbre de personnes formées	50	50	50	50	50	250	État PTF ONG
	1118	Renforcer les capacités de 400 matrones à la Pairs-Éducation pour la promotion de l'abandon des MGF	PNLVBG	ONG	Nbre de matrones formées	50	100	100	100	50	400	État PTF ONG
	1119	Identifier et renforcer les capacités des jeunes et des femmes leaders à la Pair-Éducation pour la promotion de l'abandon des MGF	PNLVBG	ONG	Nbre de personnes formées	50	100	100	100	50	400	État PTF ONG
	1120	Créer ou réhabiliter en lien avec le projet SWEDD, des espaces amis des femmes dans les zones à forte prévalence des MGF	PNLVBG	UCP-SWEDD	Nbre d'espaces créés / fonctionnels	ND	ND	ND	ND	ND	ND	SWEDD
	1121	Mettre en place des Associations villageoises d'épargne et de crédit (AVEC) en faveur des adolescentes et survivantes de MGF	PNLVBG	ONG	Nbre de AVEC créées	00	00	00	50	50	100	
Action 1.2 : Engager les Guides religieux et les chefs traditionnels au niveau national et local dans la promotion de l'abandon des MGF dans les zones à forte prévalence												
Produit 1.2 : Les Guides religieux et chefs traditionnels au niveau national et local promeuvent l'abandon des MGF dans les zones à forte prévalence Indicateur 1.2 : Nbre de Guides et Chefs engagés dans des activités de promotion de l'abandon des MGF	121	Organiser des missions de partage d'expérience des OSC confessionnelles à l'Université du Caire sur l'Argumentaire islamo juridique sur les MGF	FDGE COSIM	PNLVBG	Nbre de personnes ayant des capacités renforcées grâce aux missions	00	00	10	10	00	20	État PTF ONG
	122	Organiser des restitutions communautaires en lien avec les Guides religieux ayant participé aux missions de partage d'expérience de 2017	CODIS COSIM ONG	MFFE	Nbre de restitutions	00	00	50	250	200	500	État PTF
	123	Organiser des activités de restitution en collaboration avec les guides religieux au sein des communautés	CODIS COSIM	MFFE ONG	Nbre de personnes ayant les capacités renforcées	00	00	6	12	2	20	État PTF ONG
	124	Renforcer les capacités de 500 Chefs traditionnels au moins, sur les MGF par les restitutions du voyage de partage d'expérience d'Abuja (2018)	Chambre des rois	ONU Femmes	Nbre de chefs formés	00	00	200	300	0	500	État PTF ONG
	125	Adopter une Déclaration solennelle d'abandon des MGF par les communautés religieuses de Côte d'Ivoire	COSIM CODIS	MFFE ARSIP	Disponibilité d'une de Déclaration	00	00	01	01	01	01	État PTF ONG

	126	Faciliter la réalisation d'activités de promotion de l'abandon des MGF en faveur de 800 Guides religieux et Chefs traditionnels (Déclarations publiques, sermons, prêches, etc.)	DJGUI AVSCI ARSIP	MFPE	Nbre de guides mobilisés dans les activités de lutte contre les MGF	100	300	250	100	50	800	État PTF ONG
	127	Faire le plaidoyer pour l'adoption d'une Déclaration solennelle d'abandon des MGF par les chefs traditionnels de Côte d'Ivoire	Chambre des Rois	PNLVBG ONG	Disponibilité d'une de Déclaration	00	00	00	01	01	01	
Action 1.3 : Renforcer les capacités des acteurs clés nationaux et locaux en vue de soutenir la promotion de l'abandon des MGF												
Produit 1.3 : Les élus et cadres des zones à forte prévalence, sont mobilisés en faveur de l'abandon des MGF Indicateur.1.3 : Nbre d'élus impliqués dans les activités	131	Organiser des sessions d'information parlementaire pour améliorer les connaissances des Députés et des Sénateurs sur la problématique des MGF	Cabinet MFPE	ONU Femmes	Nbre de sessions d'information parlementaire	00	00	02	02	0	04	État PTF ONG
	132	Organiser des sessions de formation des élus et des responsables de mutuelle issus des régions à forte prévalence, sur les conséquences des MGF	PNLVBG	ONG	Nbre de personnes formées	0	0	100	100	100	300	État PTF ONG
	133	Organiser en collaboration avec les collectivités (Mairies, Conseils régionaux) et les cadres, des activités conjointes de mobilisation communautaire sur les MGF dans les zones à forte prévalence	PNLVBG	Collectivités OSC Mutuelles	Nbre de personnes sensibilisées	00	00	1000	5000	10000	16000	État PTF ONG
Produit 1.4 : Les acteurs clés disposent de capacités adéquates pour soutenir la lutte contre les MGF Indicateur 1.4 : Nbre d'acteurs clés formés (H=50%; F=50%)	141	Finaliser le guide national de formation sur les MGF élaboré en 2019	PNLVBG	ONG	Disponibilité du Guide de formation sur les MGF	00	00	00	01	00	01	État PTF ONG
	142	Organiser des sessions de mise à niveau et d'élargissement du pool national de formateurs sur les MGF	PNLVBG	ONG	Nbre de formateurs des formateurs	00	00	15	15	00	30	État PTF ONG
	143	Intégrer les MGF dans les curricula des Institutions de formation supérieure des agents de santé, des travailleurs sociaux, des forces de l'ordre, des enseignants et des animatrices des IFEF	ENS, ENA CAFOP, INFAS, INFJ, Police, Gendar.	PNLVBG	Nbre d'institutions de formation ayant intégré les MGF dans les curricula	00	00	3	3	2	08	État PTF ONG
	144	Renforcer les capacités des professionnels des médias, des prestataires de santé et des enseignants sur les MGF dans les zones à forte prévalence	PNLVBG	MENAT MSHF	Nbre de personnes formées	0	00	120	120	120	360	État PTF ONG

Produit 1.5 : Des synergies d'actions sont créées à travers des cadres de concertation entre l'État, la chefferie et les religieux Indicateur 1.5: Nbre de cadres de concertation créés	151	Mettre en place un cadre national de concertation avec les autorités traditionnelles et religieuses en vue de renforcer la collaboration et le partage d'informations sur les MGF	MFFE	Chambre COSIM CODIS ONG	Disponibilité d'un cadre national de concertation	00	00	01	01	01	01	État PTF ONG
	152	Mettre en place des cadres régionaux de concertation avec les autorités traditionnelles et religieuses sur la problématique des MGF dans les zones à forte prévalence	MFFE	Chambre des Rois COSIM CODIS ONG	Nbre de cadres de concertations mis en place en région	00	00	00	10	10	10	État PTF ONG
Action 1.4: Combattre les pratiques clandestines et transfrontalières des MGF												
	161	Installer des Points-focaux et Comités de veille pour augmenter les dénonciations des MGF par les communautés dans les localités transfrontalières	PNLVBG	ONG	Nbre de comités et points-focaux installés	00	00	100	250	150	500	État PTF ONG
	162	Organiser des missions conjointes auprès des autorités administratives et des ONG dans les localités transfrontalières en vue d'harmoniser les stratégies d'intervention pour l'élimination des MGF	PNLVBG	ONG	Nbre de missions conjointes organisées	0	3	3	3	0	09	État PTF ONG

Produit	No	Intitulé de l'activité	Structure de mise en œuvre	Structure associée	Indicateurs	Quantité						Source de financement
						2021	2022	2023	2024	2025	Total	
AXE 2 : RÉPRESSION DES AUTEURS DE MGF												
EFFET 2 : La répression des incidents de MGF est systématisée												
Action 2.1 : Renforcer les capacités des acteurs de la chaîne pénale en vue de renforcer la répression des auteurs de MGF												
Produit 2.1: Les acteurs de la chaîne pénale ont les capacités adéquates pour poursuivre les auteurs de MGF Indicateur 2.1: Nbre d'OPJ, Magistrats et Travailleurs sociaux formés	211	Organiser des sessions de renforcement des capacités de 120 Magistrats au moins, sur le cadre juridique relatif aux MGF	PNLVBG	MJDH	Nbre de Magistrats formés	00	30	30	30	30	120	État PTF ONG
	212	Organiser des sessions de formation du personnel de la Protection Judiciaire de l'Enfance et de la Jeunesse sur le cadre juridique des MGF	PNLVBG	MJDH	Nbre personnes formées	0	00	25	25	00	50	État PTF ONG
	213	Organiser des sessions de formation des OPJ sur le cadre juridique relatif aux MGF	PNLVBG	MIS Min Défense	Nbre de OPJ formés	00	60	90	60	00	210	État PTF ONG
	214	Organiser des sessions de formation des Points-focaux Genre des brigades et commissariats sur le cadre juridique de lutte contre les MGF	PNLVBG	MSPC/MD/DCGP/DACP	Nbre de points-fo-caux Genre formés	00	60	90	30	00	180	État PTF ONG
	215	Renforcer les capacités opérationnelles des BAG et Points-focaux en matériels informatiques, bureautiques et roulants dans les zones à forte prévalence	PNLVBG	MSPC/MD	Nbre de BAG et Points-focaux équipés	00	00	10	05	05	20	État PTF ONG
	216	Installer 20 BAG dans les Commissariats et Gendarmeries dans les zones à forte prévalence	PNLVBG	MSPC/MD	Nbre de BAG installés	(32)	05	05	05	05	20 +32	État PTF ONG
	217	Élaborer un mécanisme de suivi des procédures liées aux MGF en collaboration avec la Cellule de coordination genre de la Police	PNLVBG	CGDPN/DACP	Disponibilité d'un mécanisme de suivi des procédures liées aux MGF	00	01	00	00	00	01	État PTF

Produit 2.2 : Les textes et décisions juridiques relatifs aux MGF sont vulgarisés auprès des acteurs de lutte contre Indicateur 2.2: Nbre de supports diffusés	221	Réviser et diffuser le recueil de textes juridiques relatifs aux MGF	PNLVBG	SWEDD	Nbre d'exemplaires du recueil	00	00	2500	2500	00	5 000	État PTF ONG
	222	Élaborer et mettre à jour annuellement un recueil des décisions de justice relatives aux MGF	DACP	ONG	Nbre d'exemplaires du recueil des décisions	00	00	00	500	500	1 000	État PTF ONG
	223	Organiser des sessions de renforcement des capacités de 100 acteurs locaux sur les textes juridiques relatifs aux MGF	PNLVBG	ONG	Nbre d'acteurs locaux formés	00	00	00	100	00	100	État PTF ONG
	224	Faire un plaidoyer en vue de la prise d'une circulaire visant à renforcer la politique pénale à l'égard des MGF	PNLVBG	MJDH/ DACP	Disponibilité d'une circulaire les MGF	0	00	01	00	00	01	État
Action 2.2 : Mettre en place un mécanisme de dénonciation des cas de MGF et assurer la prise en charge juridique /judiciaire des survivantes												
Produit 2.3 : Les communautés dénoncent de façon systématique, les pratiques de MGF Indicateur 2.3: Niveau d'augmentation des dénonciations / signalements	231	Assurer le fonctionnement de la ligne verte 1308 7jrs /7 et 24h/24	PNLVBG	PTF ONG	Disponibilité de la ligne verte 1308 7jrs /7 et 24h/24	00	01	01	01	01	01	État PTF ONG
	232	Organiser des sessions de renforcement des capacités des intervenants en matière d'assistance et de prise en charge des victimes en ligne	PNLVBG	ONG	Nbre d'intervenants formés	00	00	25	25	00	50	
	233	Contractualiser avec 02 opérateurs de téléphonie mobile pour mettre en place un mécanisme d'alerte (SMS, MMS, appels)	PNLVBG	Orange MTN	Disponibilité d'un mécanisme d'alerte par téléphone	00	00	01	01	01	01	
	234	Mettre en activité des agents d'alerte précoce pour le signalement et la dénonciation au sein des communautés	PNLVBG	ONG	Nbre d'agents d'alerte en activité	00	00	200	300	500	1000	État PTF ONG
	2235	Organiser des journées portes ouvertes (JPO) dans les juridictions des localités à forte prévalence pour faciliter l'accès des populations à la Justice	PNLVBG	MJDH/ ONG	Nbre de JPO	00	02	02	02	02	08	État PTF ONG
	236	Organiser des rencontres civilo-militaires autour des MGF dans les zones à forte prévalence en vue de renforcer la collaboration entre les communautés et les forces de l'ordre	PNLVBG	Police / CCE Armée / CCM	Nbre de concertations organisées	00	20	20	10	10	60	État PTF ONG
Produit 2.4 : Les survivantes de MGF ont accès à une PEC juridique et judiciaire Indicateur 2.4: Nbre de bénéficiaires de PEC	241	Faciliter l'accès des survivantes à la Justice à travers l'accompagnement pour la constitution de dossiers de demande d'assistance judiciaire	PNLVBG	MJDH/ ONG	Nbre de survivantes de MGF référées aux structures judiciaires	ND	ND	ND	ND	ND	ND	État ONG
	242	Organiser des consultations juridiques gratuites pour offrir des conseils juridiques aux survivantes	PNLVBG	ONG	Nbre de consultations organisées	00	00	05	05	05	15	État PTF ONG

Produits	No	Intitulé de l'activité	Structure de mise en œuvre	Structure associées	Indicateurs	Quantité					Total	Source de financement
						2021	2022	2023	2024	2025		
AXE 3 : PRISE EN CHARGE MULTISECTORIELLE DES SURVIVANTES DE MGF												
EFFET 3 : Les survivantes de MGF accèdent à des services de prise en charge médicale et psycho-sociale de qualité												
Action 3.1 : Assurer la prise en charge médicale des survivantes de MGF												
Produit 3.1: La prise en charge médicale des complications et séquelles des MGF, est assurée en faveur des survivantes	311	Prendre en charge les frais de réparation des séquelles de MGF en faveur de 100 survivantes de MGF au moins	CMU PNSME	PNLVBG ONG	Nbre de bénéficiaires d'appui financier pour la réparation des séquelles	00	00	30	30	40	100	État PTF ONG
	312	Renforcer les capacités de 11 Gynécologues au moins, en chirurgie réparatrice des séquelles de MGF	MSHP CMU PNSME	PNLVBG	Nbre de gynécologues formés en chirurgie réparatrice	0	00	05	06	00	11	ETAT PTF ONG
	313	Assurer la mise à niveau de 1000 prestataires de santé (IDE, SF, Médecins) sur les conséquences médicales des MGF et les possibilités de PEC	MSHP CMU PNSME	PNLVBG	Nbre de prestataires formés	00	00	475	375	150	1000	ETAT PTF ONG
	314	Octroyer des kits de réparation des séquelles de MGF en vue de renforcer les capacités de 10 structures de santé au moins, dans les zones à forte prévalence	MSHP CMU	PNLVBG	Nbre de structures de santé équipées en kits d'intervention / réparation des séquelles de MGF	00	00	05	05	00	10	ETAT PTF ONG
	315	Assurer la réparation de séquelles de MGF en faveur des survivantes dans les structures équipées	PNSME CMU	PNLVBG	Nombre de survivantes de MGF ayant bénéficié de chirurgie réparatrice	00	00	50	70	80	200	ETAT PTF
	316	Subventionner la prise en charge médicale de 250 survivantes présentant des complications gynéco-obstétriques et chirurgicales liées aux MGF	MSHP-CMU	PNLVBG	Nbre de bénéficiaires de subvention liées aux complications gynéco-obstétriques et chirurgicales post MGF	00	00	75	75	100	250	État PTF ONG
	Indicateur 3.1 : Nbre de bénéficiaires de PEC médicale / Nbre et % de filles excisées identifiées lors des visites médicales	317	Faciliter la détection des cas de MGF par le biais de la systématisation des visites médicales chez les élèves de la maternelle et du primaire, laïcs et confessionnels en priorisant les zones à forte prévalence	MSHP CMU/PNS-SU-SRAJ/MENET	PNLVBG ONG	Nbre de consultations médicales réalisées	ND	ND	ND	ND	ND	ND
% de filles ayant bénéficié d'au moins une visite médicale						00%	00%	100%	100%	100%	100%	État PTF ONG

	318	Organiser des JPO dans 15 Hôpitaux de référence (HG, CHR, CHU) des zones de forte prévalence	MSHP	MFPE	Nombre de structures de santé ayant organisé des JPO	00	00	05	20	10	25	État PTF ONG
	319	Organiser des JPO dans 20 ESPC, 30 structures sociales des zones de forte prévalence	MFPE/MEPS		Nombre de structures sociales ayant organisé des JPO	00	00	10	10	10	30	État PTF ONG
	Action 3.2 : Assurer la prise en charge psychosociale des survivantes de MGF											
Produit 3.2 : La prise en charge psychosociale des survivantes de MGF, est assurée Indicateur3.2 : Nbre et % de survivantes bénéficiaires de PEC psychosociale	321	Renforcer les capacités de 480 travailleurs sociaux sur la PEC psychosociale des survivantes de MGF	PNLVBG	MEPSONG	Nbre de Travailleurs sociaux formés à la PEC psychosociale	00	00	220	130	130	480	ETAT PTF
	322	Renforcer les capacités de 480 acteurs non médicaux issus des OSC sur la prise en charge psychosociale des survivantes de MGF	PNLVBG	MEPS ONG	Nbre d'acteurs non médicaux formés à la PEC psychosociale	00	00	180	180	120	480	ETAT PTF ONG
	323	Mettre en place un fonds d'urgence de PEC psychosociale des survivantes de MGF au sein des Plateformes VBG des localités à forte prévalence	PNLVBG	MEPS ONG	Nombre de plateformes VBG dotées de fonds d'urgence de PEC psychosociale	00	00	10	20	25	55	ETAT PTF ONG
				MEPS ONG	Nbre de survivantes bénéficiaires de PEC psychosociale grâce au fonds d'urgence	00	00	100	75	75	250	
	324	Référer les survivantes de MGF présentant un traumatisme psychologique profond vers les psychologues pour une prise en charge adéquate	PNLVBG	ONG	% de survivantes présentant un traumatisme psychologique profond, prises en charge	00	00	100%	100%	100%	100%	ETAT PTF ONG
	325	Construire un centre national de PEC intégrée des survivantes de VBG	PNLVBG		Disponibilité d'un centre national de PEC intégrée des survivantes	00	00	00	00	01	01	ETAT PTF
	326	Faire le plaidoyer pour la construction de nouvelles structures sociales sur toute l'étendue du territoire	PNLVBG	MEPS	Nbre de nouvelles structures sociales créées	00	00	10	20	20	50	ETAT PTF

Action 3.3 : Redynamiser les structures de PEC médicales et psychosociales des cas de MGF / VBG

Produit 3.3 : Les structures de coordination et de PEC sont dotées de capacités matérielles et financières adéquates pour assurer la PEC des survivantes Indicateur 3.3: Niveau de satisfaction des besoins en renforcement exprimés	331	Renforcer les capacités opérationnelles des structures de coordination et de prise en charge (nationales et locales) par l'octroi de moyens de mobilité	PNLVBG	PTF ONG	Nbre de véhicules octroyés	00	00	04	03	00	07	ETAT PTF ONG
					Nbre de motos octroyés	00	00	10	10	00	20	
	332	Renforcer les capacités opérationnelles du PNL-VBG par l'octroi de matériels informatiques et bureautiques	PNLVBG	PTF ONG	Nbre de matériels informatiques et bureautiques reçus	00	00	10	05	00	15	ETAT PTF ONG
	333	Renforcer les capacités opérationnelles du PNL-VBG par l'octroi de mobiliers de bureau	PNLVBG	PTFONG	Nbre de mobiliers reçus par le PNL-VBG	00	00	10	05	00	15	
	334	Doter les ONG assurant la PEC des survivantes présentant un traumatisme psychologique profond d'équipements et matériels adéquats	PNLVBG	PTF ONG	Nbre de structures de PEC psychologique dotées d'équipements et matériels	00	00	10	05	00	15	ETAT PTF ONG
	335	Doter les Plateformes de matériels informatiques et bureautiques pour améliorer la réponse décentralisée aux MGF dans les zones à forte prévalence	PNLVBG	PTF ONG	Nbre de plateformes renforcées en matériels informatiques et bureautiques	00	00	10	25	00	35	
	336	Créer de nouvelles Plateformes VBG dans les zones à forte prévalence pour augmenter la disponibilité des services de PEC sur le terrain	PNLVBG	MEPS ONG	Nbre de Plateformes créées	00	00	06	06	03	15	ETAT PTF ONG
	337	Renforcer les capacités techniques des familles et centres d'accueil pour une meilleure protection et PEC des survivantes de VBG y compris les MGF	PNLVBG	MEPS ONG	Nombre d'animateurs de centres d'accueil formés	00	00	30	60	00	90	
	338	Renforcer les capacités financières et matérielles des familles et centres d'accueil pour une meilleure protection et PEC des survivantes de VBG y compris les MGF	PNLVBG	MEPS ONG	Nombre de bénéficiaires d'appui financier, en vivres et non vivres	00	00	10	20	20	50	

Produit	No	Activités	Structure de mise en œuvre	Structures associées	Indicateurs	Quantité					Total	Source de financement
						2021	2022	2023	2024	2025		
AXE 4 : GOUVERNANCE ET GESTION DU PAN												
Effet 4 : La gestion du plan assure une bonne coordination, une allocation suffisante des ressources et une disponibilité de données fiables												
Action 4.1 : Renforcer la coordination des interventions liées à l'élimination des MGF												
<i>Produit. 4.1 : La coordination nationale VBG est opérationnelle</i>	411	Organiser les réunions trimestrielles du comité national de coordination pour renforcer le partage des informations et le suivi des résultats	MFFE	Tous les acteurs	Nbre de réunions organisées	04	04	04	04	04	10	ETAT PTF ONG
	412	Organiser des réunions de coordination semestrielle dans les 31 directions régionales du MFFE	DR-FFE	Autorités locales autres DR	Nbre de réunions par Direction régionale	00	00	2*31	2*31	2*31	186	ETAT PTF
	413	Réaliser une cartographie de l'ensemble des intervenants et des ressources dévolues à la réponse aux MGF (à actualiser annuellement)	PNLVBG	Ministères PTF ONG	Disponibilité d'une cartographie des acteurs, des interventions et des ressources	00	00	1	1	1	01	ETAT PTF ONG
	414	Diffuser des rapports techniques et financiers semestriels pour améliorer le partage des informations et des bonnes pratiques	PNLVBG		Nbre de rapports diffusés	00	01	02	02	02	07	ETAT PTF ONG
	415	Organiser des missions de supervision formative et de suivi des recommandations de la coordination nationale pour améliorer le fonctionnement et la mise à jour des Plateformes VBG	PNLVBG Ministères ONG		Nbre de missions de supervision	00	05	05	05	05	20	ETAT PTF
					Nbre de Plateformes supervisées							
	416	Organiser des missions semestrielles de suivi de la qualité des interventions de lutte contre les MGF par les directeurs régionaux	DR-FFE	Autorités locales	Nbre de missions organisées	00	10	10	10	05	35	ETAT PTF
	417	Organiser des revues annuelles de suivi-évaluation des indicateurs de mise en œuvre du plan	PNLVBG	Tous les acteurs	Nbre de revues organisées	00	00	01	01	01	03	ETAT PTF
<i>Indicateur 4.1: Niveau de suivi des interventions et d'exécution des recommandations</i>	418	Organiser deux évaluations indépendantes pour apprécier les résultats du plan	PNLVBG	Tous les acteurs	Nbre d'évaluations réalisées	00	00	01	00	01	02	

Action 4.2 : Créer au sein de la coordination nationale un groupe de travail technique sur les MGF												
Produit 4.2 : Un groupe de travail thématique MGF est créé au sein de la coordination nationale VBG Indicateur 4.2: Niveau de fonctionnalité du GTT et du STP	421	Créer un groupe de travail thématique au sein du Comité de coordination national (GTT-MGF) pour assurer la priorisation des questions liées aux MGF	PNLVBG	Ministères PTF ONG	Disponibilité du GTT	0	01	01	01	01	01	ETAT PTF ONG
	422	Assurer le fonctionnement du GTT-MGF par l'organisation de concertations trimestrielles	PNLVBG	Tous les acteurs	Nbre de réunions organisées	00	02	04	04	04	18	ETAT PTF ONG
	423	Produire et diffuser des rapports trimestriels pour assurer la visibilité et le partage des informations relatives aux MGF par le GTT	PNLVBG	ONG	Nbre de rapports produits	00	02	4	4	4	18	ETAT
Action 4.3 : Mobiliser les ressources financières adéquates pour la mise en œuvre du plan national MGF												
Produit 4.3 : Le plan d'actions MGF bénéficie de ressources financières conséquentes et pérennes pour sa mise en œuvre Indicateur 4.3: Niveau de satisfaction des besoins financiers exprimés	431	Faire le plaidoyer pour la création d'une ligne budgétaire dédiée à la lutte contre les MGF au niveau du Budget de l'État	MFFE	Min Plan Min Budget	Disponibilité d'une ligne budgétaire	00	00	01	01	01	01	ETAT PTF ONG
	432	Organiser deux conférences des donateurs/PTF pour le financement du Plan	MFFE	PTF Donateurs	Nbre de Conférences organisées	00	01	0	01	0	02	ETAT PTF ONG
	433	Renforcer la gouvernance des OSC engagées dans la réponse aux MGF à travers un appui organisationnel pour la mise en place d'une structure faîtière	MFFE	ONG	Disponibilité d'une Faîtière des OSC de lutte contre les MGF	00	00	01	01	01	01	ETAT PTF ONG
	434	Renforcer les capacités techniques des OSC nationales en formulation des besoins et de stratégies de mobilisation des ressources financières	ONG	ONU Femmes	Nbre d'OSC formées en mobilisation des ressources	00	00	25	25	25	25	ETAT PTF ONG
	435	Elaborer une stratégie de mobilisation de ressources additionnelles des OSC engagées dans la réponse aux MGF	Faîtière des OSC	MFFE PTF	Disponibilité d'un document de stratégie de mobilisation des ressources des OSC	0	0	1	1	1	01	État PTF ONG

Action 4.4 : Renforcer la coopération internationale en matière de lutte contre les MGF												
Produit 4.4 : Une synergie d'actions est développée entre les parties prenantes sous-régionales Indicateur 4.4 : Disponibilité d'un comité inter-Etats de coordination de la réponse aux frontières	441	Mettre en place un comité inter-Etats de concertation et de coordination des interventions des pays frontaliers à la Côte d'Ivoire pour améliorer la riposte aux pratiques transfrontalières	MFFE	MAE MIS Mali, BF Guinée Liberia, Ghana	Disponibilité d'un cadre de concertation et de coordination inter-Etats	00	00	01	01	01	01	ETAT PTF
	442	Assurer le fonctionnement du cadre de concertation et de coordination à travers l'organisation de réunions annuelles			Nbre de réunions organisées	00	00	01	01	01	03	ETAT PTF
	443	Élaborer un document de stratégie inter-pays de riposte à la pratique transfrontalière des MGF	MFFE	Pays frontaliers	Disponibilité d'un document de stratégie de riposte à la pratique transfrontalière	0	0	1	1	1	01	État PTF ONG
Action 4.5 : Collecter et diffuser les données sur les MGF												
Produit 4.5 : Des données actualisées et fiables sont disponibles sur les MGF en d'améliorer la réponse Indicateur 4.5 : Niveau de satisfaction des besoins en données de qualité sur les MGF	451	Créer un mécanisme de détection / déclaration des cas de MGF en collaboration, entre autres, avec la Médecine scolaire et le PNSME	PNLVBG	MSHP MENET ONG	Disponibilité du mécanisme de détection	0	0	1	1	1	01	ETAT PTF
	452	Élaborer un protocole de partage des données sur les VBG	PNLVBG	Tous les acteurs	Disponibilité du protocole	00	01	01	01	01	01	ETAT PTF
	453	Réaliser deux enquêtes de type MARP pour mesurer le niveau de transformation des normes sociales relatives aux MGF	PNLVBG	Tous les acteurs	Nbre d'enquêtes réalisées	00	00	01	00	01	02	ETAT PTF
	451	Doter les structures sociales (CSE, CS) en matériel informatique et en outils de collecte pour améliorer la disponibilité des données sur les MGF	PNLVBG	MEPS	Nombre de structures sociales équipées en matériel informatique	00	05	50	51	25	131	
				MEPS	Nombre de structures sociales dotées d'outils de collecte des données	166	166	166	166	166	166	
	452	Organiser des sessions de formation des acteurs en collecte des données pour assurer la promptitude et la complétude des données	MFFE	Tous les acteurs	Nombre d'acteurs de collecte de données formés	50	00	50	50	25	175	

Action 4.6 : Communiquer sur les activités et valoriser les résultats du plan												
Produit 4.6: Les activités et les résultats du plan sont connus et valorisés auprès des populations et des parties prenantes Indicateur 4.6: Niveau de visibilité des activités et des résultats du plan	461	Diffuser un bulletin d'information périodique sur les activités et les résultats du plan	PNLVBG		Nbre de bulletins diffusés	00	00	02	02	02	06	
	462	Diffuser les rapports techniques et financiers auprès des parties prenantes	PNLVBG	Tous les acteurs	Nbre de rapports diffusés	00	00	01	01	01	03	
	463	Signer un partenariat avec la RTI pour assurer la couverture médiatique des activités du plan (réunions, ateliers, campagnes de sensibilisation)	PNLVBG	RTI	Nbre d'activités couvertes	00	01	05	05	05	16	
	463	Contractualiser avec 6 organes de presse pour assurer la couverture médiatique des activités du plan (réunions, ateliers, campagnes de sensibilisation)	PNLVBG	Société de presse	Nbre d'organes de presse	00	00	06	06	06	06	
	464	Contractualiser avec une radio de proximité au moins, par direction régionale pour accompagner la mise en œuvre du plan dans les zones à forte prévalence	PNLVBG	Radios de proximité	Nbre de radios mobilisées	00	00	15	15	15	15	
	465	Créer et animer un site web et un compte Facebook dédiés aux VBG, notamment les MGF	PNLVBG	Prestataires privés	Disponibilité du site web	00	00	01	01	01	01	
	466	Réaliser et diffuser trois films institutionnels sur la mise en œuvre du plan	PNLVBG	Prestataires privés	Nbre de films institutionnels	00	00	01	01	01	03	
	467	Confectionner et diffuser des gadgets publicitaires (sacs, calendriers, carnets, stylos)	PNLVBG	Prestataires privés	Nbre de gadgets diffusés	ND	ND	ND	ND	ND	ND	

MATRICE DES RESSOURCES

ACTIVITES	DESCRIPTION	UNITE	PREVISIONS BUDGETAIRES EN FCFA					
			2021	2022	2023	2024	2025	Total
AXE 1 : PREVENTION DES MGF								
EFFET 1 : Les normes sociales sont modifiées et les communautés adoptent des comportements favorables à l'abandon des MGF								
Action 1.1 : Organiser des activités de communication participative auprès des communautés								
A 1.1.1. Élaborer un guide pratique d'ap-proche communautaire pour l'abandon des MGF	Honoraire Consultant + Atelier de validation de 3 jours avec 30 personnes				10 000 000			10 000 000
A 112. Produire le guide pratique d'ap-proche communautaire	Edition du guide en 5000 exemplaires				5 000 000	17 500 000	2 500 000	25 000 000
A113. Réaliser des diagnostics commu-nautaires pré-démarrage des activités	Honoraire consultant; frais d'organisation d'atelier de validation			-	37 581 000	62 635 000	25 054 000	125 270 000
A.114 Organiser des sessions de for-mation de 200 formateurs sur le guide pratique	Frais d'organisation de 8 ate-liers de formation		-	-	43 148 000	43 148 000	-	86 296 000
A.115 Traduire le guide pratique en lan-gues locales	Coût de traduction		-	-	-	3 150 000	3 150 000	6 300 000
A.116 Organiser des sessions de forma-tion de 1000 acteurs communautaires en technique de communication appropriés pour la promotion de l'abandon des MGF	Frais d'organisation de 40 ateliers de formation de 2 jours avec 25 participants		-	-	90 000 000	90 000 000	-	180 000 000
A.117: Organiser des campagnes de sensibilisation dans les zones lors de la Journée internationale c/ les MGF	Frais de la logistique et de prise en charge des anima-teurs et des participants		-	-	18 000 000	18 000 000	18 000 000	54 000 000
A.118 Organiser des campagnes de sensibilisation dans les zones à forte prévalence lors de la journée de l'enfant africain et des 16 jours d'activisme	Forfait annuel		-	-	36 000 000	36 000 000	36 000 000	108 000 000
A.119: Intégrer les MGF dans les activi-tés des Clubs genre et les Clubs Droits de l'Homme dans les établissements sco-laires dans les zones à forte prévalence	Frais de formation des anima-teurs des Clubs sur les MGF		-	-	67 500 000	112 500 000	45 000 000	225 000 000
A.1.1.10: Organiser des séances de sen-sibilisation sur les MGF dans les établis-sements scolaires	Forfait annuel		-	-	17 500 000	35 000 000	17 500 000	70 000 000

A.1.111: Produire et diffuser des supports de sensibilisation en vue d'améliorer les attitudes et les connaissances des populations sur les MGF (T-shirts, affiches, dépliants, plaquettes, panonceaux, boîtes à image, PAD, spots, communiqués de presse)	Honoraire Consultant média; frais atelier de conception des supports; Frais de production des différents supports Frais de diffusion des spots et communiqués de presse		-	-	65 237 000	568 687 000	109 437 000	743 361 000
A.1112 : Contractualiser avec 5 organes de presse (en ligne et papiers) pour communiquer sur les MGF	Facture de contrat médias		-	-	7 500 000	15 000 000	15 000 000	37 500 000
A.1113 : Contractualiser avec une radio de proximité au moins par direction régionale pour diffuser les PAD, spots et communiqués sur les MGF	Facture de contrat médias		-	-	2 000 000	4 000 000	4 000 000	10 000 000
A.1114: Organiser de 1600 séances d'animation communautaire sur les MGF	Frais de la logistique et de prise en charge des animateurs et des participants		-	-	300 000 000	250 000 000	250 000 000	800 000 000
A.1115: Organiser des séances de dialogue communautaire ciblant 500 Elus, les leaders locaux et gardiens de la tradition autour des solutions à l'abandon des MGF	Forfait annuel		-	-	1 950 000	10 000 000	10 000 000	21 950 000
A.1116: Animer des plateformes MGF ciblant les adolescents et jeunes sur les réseaux sociaux (Facebook, blog, YouTube)	Honoraire des personnes ressources chargées d'animer les plateformes		-	-	1 950 000	1 950 000	1 950 000	5 850 000
A.1117 : Renforcer les capacités des communicateurs traditionnels à la Pairs-Éducation pour la réalisation d'activités communautaires d'abandon des MGF (Griots, crieurs publics, chansonniers)	Frais de 08 ateliers de formation de 250 communicateurs traditionnels		-	-	39 000 000	13 000 000	13 000 000	65 000 000
A.1118 : Renforcer les capacités des matrones à la Pairs-Éducation pour la promotion de l'abandon des MGF	Frais d'organisation de 16 ateliers résidentiels de formation de 400 matrones		-	-	65 000 000	26 000 000	26 000 000	117 000 000
A.1119 : Identifier et renforcer les capacités des jeunes et des femmes leaders à la Pair-Éducation pour la promotion de l'abandon des MGF	Frais d'organisation de 16 ateliers résidentiel de formation de 400		-	-	65 000 000	26 000 000	13 000 000	104 000 000

A.1120 : Créer ou réhabiliter en lien avec le projet SWEDD, des espaces amis des femmes dans les zones à forte prévalence des MGF	Forfait annuel		-	-	2 000 000	2 000 000	2 000 000	6 000 000
A.1121 : Mettre en place de 100 Associations villageoises d'épargne et de crédit (AVEC) en faveur des adolescentes et survivantes de MGF	Frais de formation des leaders en gestion, comptabilité et leadership		-	-	-	5 000 000	5 000 000	10 000 000
Total Action 1.1:			-	-	874 366 000	1 339 570 000	596 591 000	2 810 527 000

Action 1.2 : Engager les Guides religieux et chefs traditionnels au niveau national et local dans la promotion de l'abandon des MGF dans les zones à forte prévalence								
A.121 Organiser des missions de partage d'expérience à l'Université du Caire sur l'Argumentaire islamo juridique sur les MGF	Frais de mission pour 10 personnes		-	-	10 400 000	10 400 000	-	20 800 000
A.122 Organiser des restitutions communautaires en lien avec les Guides religieux ayant participé aux missions de partage d'expérience de 2017	Frais d'organisation de séances de restitution				17 500 000	87 500 000	70 000 000	175 000 000
A.123 Organiser des activités de restitution en collaboration avec les guides religieux au sein des communautés	Frais d'organisation des séances de restitution		-	-	2 775 000	5 550 000	925 000	9 250 000
A.124 Renforcer les capacités des Chefs traditionnels au moins, sur les MGF par les restitutions du voyage de partage d'expérience d'Abuja (2018)	Frais d'organisation des séances de restitution				54 000 000	81 000 000	-	135 000 000
A.125 Adopter une Déclaration solennelle d'abandon des MGF par les communautés religieuses de Côte d'Ivoire	Frais d'organisation d'un atelier de conception de la déclaration solennelle		-	-	1 750 000	-	-	1 750 000
A.126 Faciliter la réalisation de 650 activités de promotion de l'abandon des MGF en faveur de 800 Guides religieux et Chefs traditionnels (Déclarations publiques, sermons, prêches, etc.)	Forfait annuel	-	-		102 750 000	15 000 000	-	117 750 000
A.127 : Faire le plaidoyer pour l'adoption d'une Déclaration solennelle d'abandon des MGF par les chefs traditionnels de Côte d'Ivoire	Frais d'organisation de rencontres de plaidoyer et d'un atelier de conception de la déclaration		-	-	-	9 000 000	-	9 000 000
Total Action 1.2:			-	-	189 175 000	208 450 000	70 925 000	468 550 000

Action 1.3 : Renforcer les capacités des acteurs clés nationaux et locaux en vue de soutenir la promotion de l'abandon des MGF								
A131 : Organiser des sessions d'information parlementaire pour améliorer les connaissances des Députés et des Sénateurs sur la problématique des MGF	Frais d'organisation de réunions		-	-	3 005 000	3 005 000	-	6 010 000
A132 : Organiser des sessions de formation des élus et des responsables de mutuelle issus des régions à forte prévalence, sur les conséquences des MGF	Frais d'organisation de 12 ateliers de formation pour 300 personnes		-	-	29 450 000	29 450 000	29 450 000	88 350 000
A133 : Organiser en collaboration avec les collectivités (Mairies, Conseils régionaux) et les cadres des activités conjointes de mobilisation communautaire sur les MGF dans les zones à forte prévalence	Frais d'organisation d'activités de sensibilisation		-	-	35 000 000	175 000 000	332 000 000	542 000 000
A141 : Finaliser le guide national de formation sur les MGF élaboré en 2019	Honoraires Consultant; atelier de validation; frais d'édition du guide en 200 exemplaires		-	-	-	6 004 000	-	6 004 000
A.1.4.2 Organiser des sessions de mise à niveau et d'élargissement du pool national de formateurs sur les MGF	Frais d'organisation de 02 ateliers de formation pour 30 personnes		-	-	3 318 600	3 318 600	-	6 637 200
A.1.4.3 Intégrer les MGF dans les curricula des Institutions de formation supérieure des agents de santé, des travailleurs sociaux, des forces de l'ordre, des enseignants et des animatrices des IFEF	Honoraire Consultant pour élaborer le module; frais atelier de validation; frais édition du guide en 200 exemplaires		-	-	17 612 000	11 112 000	7 608 000	36 332 000
A.1.4.4 Renforcer les capacités des professionnels des médias, des prestataires de santé et des enseignants sur les MGF dans les zones à forte prévalence	Frais d'organisation d'ateliers de formation		-	-	25 800 000	25 800 000	25 800 000	77 400 000
A.1.5.1: Mettre en place un cadre national de concertation avec les autorités traditionnelles et religieuses en vue de renforcer la collaboration et le partage d'informations sur les MGF	Frais d'organisation de réunions		-	-	7 000 000	7 000 000	7 000 000	21 000 000
A.1.5.2 : Mettre en place des cadres régionaux de concertation avec les autorités traditionnelles et religieuses sur la problématique des MGF dans les zones à forte prévalence	Frais d'organisation de réunions		-	-	-	30 000 000	30 000 000	60 000 000
Total Action 1.3			-	-	121 185 600	290 689 600	431 858 000	843 733 200

Action 1.4 : Combattre les pratiques clandestines et transfrontalières des MGF								
A.1.6.1 : Installer des Points-focaux et des Comités de veille pour augmenter les dénonciations des MGF par les communautés dans les localités transfrontalières	Frais de formation de 500 points-focaux; frais d'organisation de cérémonies d'installation; dotation et équipement de 250 Comités de veille en matériel de communication		-	-	29 500 000	73 750 000	44 250 000	147 500 000
A.1.6.2 : Organiser des missions conjointes auprès des autorités administratives et des ONG dans les localités transfrontalières en vue d'harmoniser les stratégies d'intervention pour l'élimination des MGF	Frais d'organisation de 09 missions conjointes de 7 jours chacune dans les localités transfrontalières		-	-	4 250 000	4 250 000	-	8 500 000
Total Action : 1.4			-	-	33 750 000	78 000 000	44 250 000	156 000 000
TOTAL AXE 1			-	-	1 218 476 600	1 916 709 600	1 143 624 000	4 278 810 200
AXE 2 : REPRESSION DES AUTEURS DE MGF								
EFFET 2 : La répression des incidents de MGF est systématisée								
Action 2.1 : Renforcer les capacités des acteurs de lutte contre les MGF								
A.2.1.1 : Organiser des sessions de renforcement des capacités de 120 Magistrats au moins, sur le cadre juridique relatif aux MGF	Frais d'organisation de 04 ateliers de formation de 3 jours; frais d'organisation de rencontres de suivi post-formation		-	-	16 500 000	16 500 000	16 500 000	49 500 000
A.2.1.2 : Organiser des sessions de formation 50 membres du personnel de la Protection Judiciaire de l'Enfance et de la Jeunesse sur le cadre juridique des MGF	Frais d'organisation de 02 ateliers de formation de 3 jours; frais d'organisation de rencontres de suivi post-formation		-	-	13 400 000	13 400 000	13 400 000	40 200 000
A.2.1.3 : Organiser des sessions de formation de 210 OPJ sur le cadre juridique relatif aux MGF	Frais d'organisation d'ateliers de formation de 3 jours; frais d'organisation de rencontres de suivi post-formation		-	-	50 000 000	50 000 000	50 000 000	150 000 000
A.2.1.4 : Organiser des sessions de formation de 180 Points-focaux Genre des brigades et commissariats sur le cadre juridique de lutte contre les MGF	Frais d'organisation d'ateliers de formation; frais d'organisation de rencontres de suivi post-formation		-	-	50 000 000	50 000 000	50 000 000	150 000 000

A.2.1.5 : Renforcer les capacités opérationnelles des BAG et Points-focaux en matériels informatiques, bureautiques et roulants dans les zones à forte prévalence	Forfait dotation		-	-	5 000 000	5 000 000	5 000 000	15 000 000
A.2.1.6 : Installer 20 BAG dans les Commissariats et Gendarmeries dans les zones à forte prévalence	Frais de formation des agents		-	-	16 000 000	16 000 000	16 000 000	48 000 000
A.2.1.7 : Élaborer un mécanisme de suivi des procédures liées aux MGF en collaboration avec la Cellule de coordination genre de la Police	Frais d'organisation de 01 atelier de validation		-	-	200 000	200 000	200 000	600 000
A.2.2.1 : Réviser et diffuser le recueil de textes juridiques relatifs aux MGF en 5000 exemplaires	Honoraire Consultant,, frais d'organisation de 01 atelier de validation; frais d'édition du guide en 5000 exemplaires		-	-	17 004 000	17 004 000	17 004 000	51 012 000
A.2.2.2 : Élaborer et mettre à jour annuellement un recueil des décisions de justice relatives aux MGF	Frais d'édition du guide en 2500 exemplaires		-	-	-	13 500 000	13 500 000	27 000 000
A.2.2.3 : Organiser des sessions de renforcement des capacités de 100 acteurs locaux sur les textes juridiques relatifs aux MGF	Frais d'organisation 04 ateliers de formation de de 3 jours; frais des réunions Post-formation		-	-	-	28 000 000	-	28 000 000
A.2.2.4 : Faire un plaidoyer en vue de la prise d'une circulaire visant à renforcer la politique pénale à l'égard des MGF	Honoraire Consultant; frais d'organisation d'un atelier de validation du plan de plaidoyer		-	-	7 500 000	7 500 000	7 500 000	22 500 000
Total Action 2.1:			-	-	175 604 000	217 104 000	189 104 000	581 812 000

Action 2.2 : Mettre en place un mécanisme de dénonciation des cas de MGF et assurer la prise en charge juridique /judiciaire des survivantes								
A.2.3.1 : Assurer le fonctionnement de la ligne verte 1308 7jrs /7 et 24h/24	Forfait annuel pour prise en charge du personnel de permanence		-	-	6 000 000	-	-	6 000 000
A.2.3.2 : Organiser des sessions de renforcement des capacités de 50 intervenants en matière d'assistance et de prise en charge des victimes en ligne	Frais de formation		-	-	7 000 000	7 000 000	-	14 000 000
A.2.3.3 : Contractualiser avec 01 opérateur de téléphonie mobile pour mettre en place un mécanisme d'alerte (SMS, MMS, appels)	Facture de l'opérateur de téléphonie		-	-	2 000 000	2 000 000	2 000 000	6 000 000

A.2.3.4 : Mettre en activité 1000 agents d'alerte précoce pour le signalement et la dénonciation au sein des communautés	frais de formation; frais de prise en charge et d'équipement en matériel de communication de 500 paires d'agents			-	36 000 000	47 000 000	76 000 000	159 000 000
A.2.3.5 : Organiser des journées portes ouvertes (JPO) dans les juridictions des localités à forte prévalence pour faciliter l'accès des populations à la Justice	Forfait annuel		-	-	3 000 000	3 000 000	3 000 000	9 000 000
A.2.3.6 : Organiser des rencontres civilo-militaires autour des MGF dans les zones à forte prévalence en vue de renforcer la collaboration entre les communautés et les forces de l'ordre	Forfait annuel		-	-	12 000 000	3 000 000	3 000 000	18 000 000
A.2.4.1 : Faciliter l'accès des survivantes à la Justice à travers l'accompagnement pour la constitution de dossiers de demande d'assistance judiciaire	Forfait annuel		-	-	10 000 000	10 000 000	10 000 000	30 000 000
A.2.4.2 : Organiser des consultations juridiques gratuites pour offrir des conseils juridiques aux survivantes	Frais d'organisation de réunions et de prise en charge des personnes ressources		-	-	7 500 000	7 500 000	7 500 000	22 500 000
Total Action 2.2:			-	-	83 500 000	79 500 000	101 500 000	264 500 000
TOTAL AXE 2			-	-	259 104 000	296 604 000	290 604 000	842 312 000

AXE 3 : PRISE EN CHARGE MULTISECTORIELLE DES SURVIVANTES DE MGF								
EFFET 3 : Les survivantes de MGF accèdent à des services de prise en charge médicale et psycho-sociale de qualité								
Action 3.1 : Assurer la prise en charge médicale des survivantes de MGF								
A.3.1.1 : Prendre en charge les frais de réparation des séquelles de MGF en faveur de 100 survivantes de MGF au moins	Frais de prise en charge des frais de réparation des séquelles de MGF		-	-	24 000 000	24 000 000	32 000 000	80 000 000
A.3.1.2 : Renforcer les capacités de 11 Gynécologues au moins, en chirurgie réparatrice des séquelles de MGF	Frais de formation		-	-	6 250 000	7 500 000	-	13 750 000
A.3.1.3 : Assurer la mise à niveau de 1000 prestataires de santé (IDE, SF, Médecins) sur les conséquences médicales des MGF et les possibilités de PEC	Frais d'organisation des sessions de formation de 25 participants de 2 jours		-	-	47 500 000	37 500 000	15 000 000	100 000 000
A.3.1.4 : Octroyer des kits de réparation des séquelles de MGF en vue de renforcer les capacités de 10 structures de santé au moins, dans les zones à forte prévalence	Frais d'achat de kits pour 10 structures de santé		-	-	50 000 000	50 000 000	-	100 000 000

A.3.1.5 : Assurer la réparation de séquelles de MGF en faveur de 70 survivantes dans les structures équipées	Frais des soins médicaux		-	-	40 000 000	56 000 000	64 000 000	160 000 000
A.3.1.6 : Subventionner la prise en charge médicale de 250 survivantes présentant des complications gynéco-obstétriques et chirurgicales liées aux MGF	Frais de prise en charge de la réparation des complications		-	-	48 750 000	48 750 000	65 000 000	162 500 000
A.3.1.7 : Faciliter la détection des cas de MGF par le biais de la systématisation des visites médicales chez les élèves de la maternelle et du primaire, laïcs et confessionnels en priorisant les zones à forte prévalence	Frais liés à l'organisation des visites médicales dans les établissements scolaires		-	-	10 000 000	10 000 000	10 000 000	30 000 000
A.3.1.8 : Organiser des JPO dans 25 Hôpitaux de référence (HG, CHR, CHU) des zones de forte prévalence	Frais liés à la logistique, à la PEC des invités et l'animation		-	-	7 500 000	30 000 000	15 000 000	52 500 000
A.3.1.9 : Organiser des JPO dans 10 ESPC, 30 structures sociales des zones de forte prévalence	Frais liés à la logistique, à la PEC des invités et l'animation		-	-	5 000 000	5 000 000	5 000 000	15 000 000
Total Action 3.1			-	-	239 000 000	268 750 000	206 000 000	713 750 000
Action 3.2 : Assurer la prise en charge psychosociale des survivantes de MGF								
A.3.2.1 : Renforcer les capacités de 480 travailleurs sociaux sur la PEC psychosociale des survivantes de MGF	Frais d'organisation de sessions de formation de 20 participants de 2 jours		-	-	40 000 000	12 500 000	12 500 000	65 000 000
A.3.2.2 : Renforcer les capacités de 480 acteurs non médicaux issus des OSC sur la prise en charge psychosociale des survivantes de MGF	Frais d'organisation des sessions de formation de 30 participants de 2 jour		-	-	15 000 000	15 000 000	10 000 000	40 000 000
A.3.2.3 Mettre en place un fonds d'urgence de PEC psychosociale des survivantes de MGF au sein des Plateformes VBG des localités à forte prévalence	Fonds d'urgence de PEC psychosociale des survivantes de MGF		-	-	10 000 000	20 000 000	25 000 000	55 000 000
A.3.2.4 : Référer les survivantes de MGF présentant un traumatisme psychologique profond vers les psychologues pour une prise en charge adéquate	Frais de prise en charge des prestations des psychologue		-	-	5 000 000	5 000 000	5 000 000	15 000 000
A.3.2.5 : Construire un centre national de PEC intégrée des survivantes de VBG	Frais de construction d'un centre intégré		-	-	-	50 000 000	-	50 000 000
A.3.2.6 : Faire le plaidoyer pour la construction de 10 nouvelles structures sociales sur toute l'étendue du territoire	Frais d'organisation de réunions		-	-	17 500 000	17 500 000	-	35 000 000

AXE 4 : GOUVERNANCE ET GESTION DU PLAN								
Effet 4 : La gestion du plan assure une bonne coordination, une allocation suffisante des ressources et une disponibilité de données fiables								
Action 4.1 : Renforcer la coordination des interventions liées à l'élimination des MGF								
A.4.1.1 : Organiser les réunions du comité national de coordination pour renforcer le partage des informations et le suivi des résultats	Frais d'organisation de réunions		-	-	6 000 000	6 000 000	6 000 000	18 000 000
A.4.1.2 : Organiser des réunions de coordination semestrielle dans les 31 directions régionales du MFFE	Frais d'organisation de réunions		-	-	12 400 000	12 400 000	12 400 000	37 200 000
A.4.1.3 : Réaliser une cartographie de l'ensemble des intervenants et des ressources dévolues à la réponse aux MGF (à actualiser annuellement)	Honoraire Consultant; frais d'organisation de 01 atelier de validation		-	-	3 050 000	2 650 000	2 650 000	8 350 000
A.4.1.4 Diffuser des rapports techniques et financiers semestriels pour améliorer le partage des informations et des bonnes pratiques	Frais d'Edition en 200 exemplaires		-	-	1 000 000	1 000 000	1 000 000	3 000 000
A.4.1.5 : Organiser des missions de supervision formative et de suivi des recommandations de la coordination nationale pour améliorer le fonctionnement et la mise à jour des Plateformes VBG	Frais de 20 mission avec 2 équipes de mission de 3 personnes chacune		-	-	4 800 000	4 800 000	4 800 000	14 400 000
A.4.1.6 : Organiser 20 missions semestrielles de suivi de la qualité des interventions de lutte contre les MGF par les directeurs régionaux	frais de missions avec 2 équipes de mission de 3 personnes chacune		-	-	36 000 000	18 000 000	9 000 000	63 000 000
A.4.1.7 : Organiser 01 revue annuelle de suivi-évaluation des indicateurs de mise en œuvre du plan	Frais d'organisation de réunions				6 500 000	6 500 000	6 500 000	19 500 000
A.4.1.8 : Organiser une évaluation indépendantes pour apprécier les résultats du plan	Honoraire Consultant; frais d'organisation de 01 atelier de présentation des résultats		-	-	9 500 000	-	7 000 000	16 500 000
Total Action 4.1			-	-	79 250 000	51 350 000	49 350 000	179 950 000
Action 4.2 : Créer au sein de la coordination nationale un groupe de travail technique sur les MGF								
A.4.2.1 : Créer un groupe de travail thématique au sein du Comité de coordination national (GTT-MGF) pour assurer la priorisation des questions liées aux MGF	Frais d'installation et de fonctionnement du groupe de travail		-	-	1 850 000	1 850 000	1 850 000	5 550 000

A.4.2.2 : Assurer le fonctionnement du GTT-MGF par l'organisation de 18 concertations trimestrielles	Fais d'organisation de réunion		-	-	11 100 000	11 100 000	11 100 000	33 300 000
A.4.2.3 : Produire et diffuser de 6 rapports trimestriels pour assurer la visibilité et le partage des informations relatives aux MGF par le GTT	Frais d'Edition de 18 rapports		-	-	6 000 000	6 000 000	6 000 000	18 000 000
Total Action 4.2			-	-	18 950 000	18 950 000	18 950 000	56 850 000
Action 4.3 : Mobiliser les ressources financières adéquates pour la mise en œuvre du plan national MGF								
A.4.3.1 : Faire le plaidoyer pour la création d'une ligne budgétaire dédiée à la lutte contre les MGF au niveau du Budget de l'État	Honoraire Consultant, session de présentation des résultats du document de plaidoyer avec 30 participants en 1 jour de travaux, Mis en œuvre de plan de plaidoyer		-	-	9 000 000	7 000 000	7 000 000	23 000 000
A.4.3.2 : Organiser deux conférences des donateurs/PTF pour le financement du Plan	Frais d'organisation de réunions		-	-	5 000 000	5 000 000	-	10 000 000
A.4.3.3 : Renforcer la gouvernance des OSC engagées dans la réponse aux MGF à travers un appui organisationnel pour la mise en place d'une structure faîtière	Frais d'organisation de réunions		-	-	3 000 000	1 000 000	1 000 000	5 000 000
A.4.3.4 : Renforcer les capacités techniques des OSC nationales en formulation des besoins et de stratégies de mobilisation des ressources financières	Frais d'organisation de 3 ateliers de formation		-	-	6 500 000	6 500 000	6 500 000	19 500 000
A.4.3.5 Elaborer une stratégie de mobilisation de ressources additionnelles des OSC engagées dans la réponse aux MGF	Honoraire Consultant; Frais d'organisation de 01 atelier validation du plan		-	-	4 000 000	3 000 000	3 000 000	10 000 000
Total Action 4.3			-	-	27 500 000	22 500 000	17 500 000	67 500 000
Action 4.4 : Renforcer la coopération internationale en matière de lutte contre les MGF								
A.4.4.1 : Mettre en place un comité inter-Etats de concertation et de coordination des interventions des pays frontaliers à la Côte d'Ivoire pour améliorer la riposte aux pratiques transfrontalières	Frais d'organisation de cérémonie		-	-	5 650 000	5 650 000	5 650 000	16 950 000
A.4.4.2 : Assurer le fonctionnement du cadre de concertation et de coordination à travers l'organisation de 3 réunions annuelles	Frais d'organisation de réunions		-	-	5 650 000	5 650 000	5 650 000	16 950 000

A.4.4.3 : Élaborer un document de stratégie inter-pays de riposte à la pratique transfrontalière des MGF	Honoraire Consultant; Frais d'organisation de 01 atelier validation de la stratégie		-	-	13 150 000	13 150 000	13 150 000	39 450 000
Total Action 4.4			-	-	24 450 000	24 450 000	24 450 000	73 350 000
Action 4.5 : Collecter et diffuser les données sur les MGF								
A.4.5.1 : Créer un mécanisme de détection / déclaration des cas de MGF en collaboration, entre autres, avec la Médecine scolaire et le PNSME	Honoraire Consultant; Frais d'organisation de 01 atelier validation		-	-	6 000 000	6 000 000	6 000 000	18 000 000
A.4.5.2 Élaborer un protocole de partage des données sur les VBG	Honoraire Consultant; Frais d'organisation de 01 atelier validation du plan		-	-	9 000 000	9 000 000	9 000 000	27 000 000
A.4.5.3 : Réaliser de 2 enquêtes de type MARP pour mesurer le niveau de transformation des normes sociales relatives aux MGF	Honoraire Consultant; Frais d'organisation de 01 atelier validation du plan		-	-	10 000 000	10 000 000	10 000 000	30 000 000
A.4.5.4 : Doter les structures sociales (CSE, CS) en matériel informatique et en outils de collecte pour améliorer la disponibilité des données sur les MGF	Frais d'achat de matériel informatique et outils de collecte		-	-	82 500 000	76 500 000	37 500 000	196 500 000
A.4.5.5 Organiser des sessions de formation de 175 acteurs en collecte des données pour assurer la promptitude et la complétude des données	Frais d'organisation de 04 atelier formation		-	-	26 000 000	13 000 000	6 500 000	45 500 000
Total Action 4.5			-	-	133 500 000	114 500 000	69 000 000	317 000 000
Action 4. 6 : Communiquer et valoriser les résultats du plan								
A.5.6.1 : Diffuser un bulletin d'information périodique sur les activités et les résultats du plan	Honoraire Consultant en Communication; frais d'édition en 1500 exemplaires		-	-	5 500 000	5 500 000	5 500 000	16 500 000
A.5.6.2 : Diffuser 1 rapport technique et financier auprès des parties prenantes	Frais d'édition et publication de rapport		-	-	2 000 000	1 000 000	1 000 000	4 000 000
A.5.6.3 Signer un partenariat avec la RTI pour assurer la couverture médiatique des activités du plan (réunions, ateliers, campagnes de sensibilisation)	Facture RTI		-	-	2 500 000	2 500 000	2 500 000	7 500 000

A.5.6.4 Contractualiser avec 6 organes de presse pour assurer la couverture médiatique des activités du plan (réunions, ateliers, campagnes de sensibilisation)	Facture des organes de presse		-	-	9 000 000	9 000 000	9 000 000	27 000 000
A.5.6.5 Contractualiser avec une radio de proximité au moins, par direction régionale pour accompagner la mise en œuvre du plan dans les zones à forte prévalence	Facture des radios de proximité		-	-	12 500 000	12 500 000	12 500 000	37 500 000
A.5.6.6 : Créer et animer un site web et un compte Facebook dédiés aux VBG, notamment les MGF	Honoraire consultant Média		-	-	3 000 000	3 000 000	3 000 000	9 000 000
A.5.6.7 : Réaliser et diffuser trois films institutionnels sur la mise en œuvre du plan	Facture d'agence de communication		-	-	4 500 000	4 500 000	4 500 000	13 500 000
A.5.6.8 : Confectionner et diffuser des gadgets publicitaires (sacs, calendriers, carnets, stylos)	Honoraire Designer; frais d'édition de gadgets publicitaires		-	-	2 400 000	2 400 000	2 400 000	7 200 000
Total Action 4.6			-	-	41 400 000	40 400 000	40 400 000	122 200 000
TOTAL AXE 4			-	-	325 050 000	272 150 000	219 650 000	816 850 000
TOTAL GENERAL					2 318 330 600	3 069 863 600	1 955 778 000	7 343 972 200

BIBLIOGRAPHIE

Conseil National de Lutte contre la Pratique de l'Excision-Secrétariat Permanent, 2016, Plan Stratégique National de Promotion de l'Élimination des Mutilations Génitales Féminines au Burkina Faso (PSN/MGF) 2016-2020, Ouagadougou

Institut National de la Statistique (INS) et ICF International, 2011-2012, Enquête Démographique et de Santé et à Indicateurs Multiples de Côte d'Ivoire, Calverton, Maryland, USA

Ministère de la Famille, de la Solidarité Nationale, de l'Entrepreneuriat Féminin de la République du Sénégal, 2008,

Évaluation du Plan d'Action National pour l'Abandon de la pratique des Mutilations Génitales Féminines-Résumé Exécutif, Dakar

Ministère de la Solidarité, de la Famille, de la Femme et de L'enfant de la République de Côte d'Ivoire, s.d., Document de Stratégie Nationale de Lutte contre les Violences Basées Sur Le Genre- Résumé, Abidjan

Ministère du Plan et du Développement de la République de Côte d'Ivoire, 2016, La situation des femmes et des enfants en Côte d'Ivoire-Enquête à Indicateurs Multiples 2016-MICS5, Abidjan

UNICEF (2016), Nouveau rapport statistique sur les Mutilations Génitales Féminines
<https://www.unicef.fr/contenu/espace-medias/nouveau-rapport-statistique-sur-les-mutilations-genitales-feminines> (consulté le 02 mars 2020)

LISTE DES ACTEURS AYANT CONTRIBUE A L'ELABORATION DU PLAN

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	EMAIL	CONTACT
1	AWA SYLLA	MFFE	Conseiller Technique	awasyllab@gmail.com	07 57 3709 11
2	BESSI ASSIRI TANOIN JOSIANE	MFFE/PNLVBG	Directrice Expert en lutte contre les Violences Basées sur le Genre	assirijos@yahoo.fr	07 09 33 43 58
3	KABLAN LUC	ONU Femmes	Spécialiste Genre et VIH	Luc.kablan@woman.org	07 48 51 98 34
4	KOFFI KOUASSI HILAIRE SOCRATE	PNLVFE/MFFE	Chef de service mobilisation sociale Expert en lutte contre les Violences Basées sur le Genre	koffisocrate@yahoo.fr hs.koffi@famille.gouv.ci	07 47 29 66 11
5	ABDOULAYE TOU	FONDATION DJIGUI	Coordinateur des programmes	Tou.abdoulaye@gmail.com	07 07 62 58 66
6	DIRECTEUR REGIONAL O CONSTANTIN	ONEG/PRIMATURE	Assistant Programme	constantDirecteur Regional o@gmail.com	07 08 00 90 35
7	N'DA-SAFIE ROSELINE	ALLIANCE CI	Assistant Programme MGF	rsafie@allianceci.org	07 07 84 01 51
8	YODÉ GOMAN ROBERTINE EDOUARD	ONG GFM3	Assistant Programme	edouardyode@gfm3.org	07 57 71 01 13
9	BROU KOUASSI FRANÇOIS	ONEF	Chargée de projet	bkfrancois@gmail.com	05 65 22 19 41
10	ZRAN DEKASSAN JEAN-PHILIPPE	ONG ODAFEM	Point focal MGF	odafem@yahoo.fr	05 65 38 88 34
11	KOUADIO YEBOUA	MESAD	Conseiller psychologique	Yeboua.kouadio@mesad.org	05 05 61 56 49
12	NANAN N'GUESSAN BEGBIN	CNRCT CHAMBRE NATIONAL DES ROIS ET CHEFS TRADITIONNELS	Membre du Directoire	chefbegbin@gmail.com	07 07 77 90 31
13	KOUAMÉ KOUADIO ISSOUFOU	MFFE/TONKPI	DIRECTEUR REGIONAL	Kouamis2006@yahoo.fr	07 07 62 97 95 05 04 76 32 96
14	BROU BROU JULIE	AFJCI	M et E officier	Broujulie01@gmail.com	05 85 63 32 16 07 07 30 30 43
15	FE GONDO SALVADOR	ASAPSU	Coordonnateur technique	fegnidisalvador@gmail.com	05 05 69 81 96 07 07 40 40 67
16	TANOÉ ALFRED	CNRCT	Conseiller spécial	fredotano@gmail.com	07 08 28 64 25 05 56 50 28 56
17	ATSIN APO DENISE ÉPSE KOUADIO	DPE	Agent	atsinkouadio@gmail.com	07 08 28 64 25 05 56 50 28 56
18	OUATTARA MALAMITA	ENGENDERHEALTH	GYSI officer	mouattara@engenderhealth.org	07 57 14 86 02
19	DIRECTEUR REGIONAL ZEREBGE TOH	PNSME	Medecin, Chef de service	zeregbetoh@yahoo.fr	05 44 73 74 57
20	MME KOUAKOU NÉE ALLALI AYA SOLANGE	MEPS (DAS)	Agent	solangeallali28@gmail.com	07 09 29 58 08

LISTE DES ACTEURS AYANT CONTRIBUE A L'ELABORATION DU PLAN

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	EMAIL	CONTACT
21	MAXIME YAPO	SAVE THE CHILDIRECTEUR REGIONAL EN	Chef de projet protection	maxime.yapo@savethechilDirecteur Regional en.org	07 09 70 89 52
22	BA-BI DOUALLY CHARLES	MFEE	DIRECTEUR REGIONAL	Babicharles@yahoo.com	07 07 92 24 50
23	KOUAMÉ DONATIEN KOUASSI	MENA	Educateur	donakouame@gmail.com	05 56 10 02 16
24	AHUA MARINA KOUAKOU	MPD/ONP	Directrice R.E	b.ahua@onp.gouv.ci	07 07 91 34 86 05 66 66 21 60
25	MAMADOU DOSSO	FONDATION DJIGUI	Chef de projet	domasiana@gmail.com	07 08 28 94 19 05 05 66 16 43
26	BROU KOUAMÉ	CNDH	PR/CRDH	kouameb@gmail.com	05 56 79 42 89
27	LAN ANTOINE	CHAMBRE NATIONAL DES ROIS ET TRADITIONNELS (CNRT) BIANKOUMA	Chef de village/ Membre de la Chambre Locale		05 44 97 09 67
28	ASKET JOSEPH	MFFE BELIER	DIRECTEUR REGIONAL	asketjoseph@yahoo.fr	07 57 67 07 67
29	COULIBALY DIANKO	VILLAGE KOTOLO/ DABAKALA	Chef de village	chefcoulibalykoto@gmail.com	05 05 33 71 98
30	VANOU RASOAMANANA	UNICEF SBC	Spécialiste SBC	vrnuammm@unicef.org	05 94 79 96 44
31	SYLLA LOSSENY	MFFE/DPED	Directeur planification	Lo.sylla@famille.gouv.ci	07 09 98 67 21
32	ASSANE MORRONYH	ONG SOS VIOLENCES SEXUELLES	Secrétaire exécutif	Lebeni0891@gmail.com	07 07 15 35 61
33	AMON KOUAKOU DONGO		Consultant	amondongo@gmail.com	07 09 09 77 82
34	MME EBA ÉPSE ESSEY CÉLESTINE	MENA/DEEG	Sous Directrice	gnangandon@yahoo.fr	05 05 02 05 32
35	SOUMAHORO ABDOULAYE	COSIM	Imam		05 06 14 06 34
36	KONAN AKISSI DANIÈLE ÉPSE ACHI	PNLVFE/MFFE	Chargée Planification Suivi-Evaluation	konanachidanilevalerie@yahoo.fr	07 59 24 67 31
37	KOGOCHOU LACINA CAMARA	PNLVFE/MFFE	Chef de service Planification Suivi-Evaluation	ckogochou@yahoo.fr	05 05 93 54 05
38	COULIBALY SIBIRI	FONDATION DJIGUI	Directeur exécutif	sibiscool@yahoo.fr	07 09 73 66 81
39	KPAN DIÉNÉBA MARIE-PRISCA EPSE TOURE	FONDATION DJIGUI	Consultante junior	tzeynab@yahoo.fr	07 58 32 43 71

LISTE DES ACTEURS AYANT CONTRIBUE A L'ELABORATION DU PLAN

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	EMAIL	CONTACT
40	KOUAKOU KOUADIO M'BRA DIEU-DONNÉ	DÉPARTEMENT DE SOCIOLOGIE ET ANTHROPOLOGIE	Consultant	mbrak07@yahoo.fr	07 08 04 94 74
41	DR BAMBA LASSINÉ	AVSI	Représentant pays AVSI Côte d'Ivoire	bamba.lassine@avsi.org	07 49 91 63 84
42	CYRILLE KOMGUEP	AVSI	Responsable étude et recherche	cyrille.komguep@avsi.org	07 08 65 27 88
43	ABIBA OUATTARA	UNFPA	Chargée de programme VBG	aouattara@unfpa.org	07 08 08 80 50
44	ALASSANE BINTA DIOP	SNU	Expert Indépendant	alassane.diop@unwomen.org	
45	LABÉ GNEBLE	ONEF	Chargé de Programme Protection, Éducation, Directeur Régional oits Humains et Justice	gneble@yahoo.fr	07 47 92 25 06
46	KOFFI NOURATOU	ARSIP	Spécialiste en Santé communautaire Chargée de Programmes	koffinoura@hotmail.fr	
48	MADJOUMA OUATTARA	ASAPSU	Assistante sociale	radjouma@yahoo.fr	07 79 27 00 47
49	BLANDINE ABADI	MINISTÈRE DE LA JUSTICE	Conseillère technique	blandineabadicharly@gmail.com	07 07 07 21 83

PROGRAMME NATIONAL DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE (PNLVBG)

Ligne verte appel gratuit



1308